



OIF - Moussa SINON

Analyse de la mise en œuvre de politiques jeunesse dans les États et gouvernements membres de la Francophonie et exemples de bonnes pratiques

Abdoul Echraf Ouedraogo
avec la collaboration de
Fethi Touzri et Izbath Djaboutouboutou

Février 2016

Remerciements

Ce rapport a été réalisé par Abdoul Echraf Ouedraogo, démographe associé à l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) et spécialiste en Politiques jeunesse, en collaboration avec Fethi Touzri et Itzbath Djaboutouboutou, tous deux spécialistes en Politiques jeunesse également. Les conclusions provisoires de ce rapport ont reçu les commentaires de Pierre Lucier, Madeleine Gauthier, Pierre A. Bélanger et Pierre Brodeur. Ces conclusions ont aussi été présentées à New York en mai 2015 devant les ministres francophones de la jeunesse réunis à cette occasion en marge du 20^e anniversaire du Programme d'Action mondial jeunesse (PAMJ). Elles ont aussi été présentées devant un comité d'experts francophones sur les politiques jeunesse réuni à Paris en septembre 2015 par l'OIF.

Le rapport a reçu les précieux commentaires de la Direction des politiques et des relations interministérielles du Secrétariat à la jeunesse du Québec, en particulier ceux de Monsieur Frederico Fonseca et Monsieur Joaquim Oliveira que nous remercions chaleureusement. Les données statistiques contenues dans ce rapport ont été fournies par l'ODSEF avec l'appui de Monsieur Richard Marcoux, directeur de cet observatoire.

Nos remerciements à la Direction de l'Éducation et de la jeunesse de l'OIF, en particulier Monsieur Mabilia Ma-Umba et Monsieur Moussa Sinon qui nous ont confié ce mandat. Nos remerciements également à la Confejes dont les membres ont facilité la cueillette des données auprès des pays ainsi qu'à l'Institut francophone pour le développement durable qui nous a fourni certains moyens logistiques durant la production de ce rapport.

Au nom de l'équipe des experts,

Abdoul Echraf Ouedraogo, Ph. D.

Mise en garde

Le vocable jeune ou jeunesse utilisé dans ce rapport désigne les individus de 15 à 35 ans tels que définit par la Francophonie dans sa Stratégie francophone de la jeunesse 2015-2022.

Les termes Politique jeunesse/Stratégie jeunesse ont été préférés à Politique de jeunesse/de la jeunesse ou Stratégie de jeunesse ou de la jeunesse qui pouvait sous-entendre des politiques ou des stratégies réalisées au moment de la jeunesse.

Pour alléger le rapport, le terme politique (s) jeunesse a été plus souvent utilisé pour parler des Politiques de la jeunesse. Le mot jeunesse reste dans ce cas toujours au singulier puisqu'au pluriel, il s'agit aussi des politiques de la jeunesse.

Pour alléger le rapport, les termes, Pays membres et Francophonie ont été parfois utilisés pour désigner États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

*Le rapport a été réalisé à la demande de l'OIF
mais son contenu n'engage que leurs auteurs et non l'OIF.*

**Le rapport intégral comme les conclusions
et recommandations peuvent être consultées
sur le site de l'OIF à l'adresse suivante :**

<http://www.jeunesse.francophonie.org/ressources>

« La formulation d’une politique de jeunesse efficace exige invariablement d’établir des relations intelligentes entre les pouvoirs politiques, l’administration publique, les acteurs de terrain et les jeunes eux-mêmes ».

(Howard Williamson, 2009. L’évaluation internationale des politiques de jeunesse, p.41).

Crédits photos

OIF - Moussa SINON : pages 1, 24, 25, 32, 56, 62, 90

OIF - Nicolas BIRON : page 7

OIF - DR : pages 30, 48, 64, 75, 105

Stéphane BOURQUE : page 19

Conception graphique

Marie CARON, Québec

<u>Partie III. Conclusions et recommandations</u>	7
I. <u>Progrès et défis dans la mise en oeuvre des politiques jeunesse</u>	9
II. <u>Identification des facteurs de succès et contraintes majeures</u>	13
III. <u>Recommandations générales</u>	18
<u>Introduction</u>	19
<u>Méthodologie</u>	21
<u>Sources d'information</u>	24
<u>Structures du rapport</u>	27
<u>Partie 1. État des lieux des politiques jeunesse dans les pays francophones et analyse des capacités des États et gouvernements dans la mise en oeuvre de ces politiques</u>	30
<u>Chapitre I. État des lieux dans la mise en oeuvre des politiques publiques jeunesse</u>	32
I. <u>Presque l'ensemble des pays membres de la Francophonie dispose de politiques jeunesse</u>	32
II. <u>Des politiques qui manquent cependant de transversalité</u>	36
III. <u>Des politiques non systématiquement fondées sur les données scientifiques</u>	39
IV. <u>Conclusion partielle sur l'état des lieux</u>	45
<u>Chapitre II. Diagnostic des capacités des pays dans la mise en œuvre des politiques jeunesse</u>	48
I. <u>Capacités et limites des structures centrales dans la coordination de la mise en œuvre des politiques jeunesse</u>	48
II. <u>Capacités et limites des structures décentralisées dans le suivi et la supervision de la mise en œuvre des politiques jeunesse</u>	56
III. <u>Capacités et limites des structures locales dans l'exécution des programmes</u>	59
IV. <u>Conclusion sur les acquis et défis</u>	60
<u>Partie II. État de la mise en œuvre des politiques jeunesse dans cinq domaines prioritaires du PAMJ et exemples de bonnes pratiques dans lesdits domaines</u>	62
<u>Chapitre III. Mise en oeuvre des politiques dans le domaine de l'éducation et exemples de bonnes pratiques</u>	64
I. <u>Portrait statistique des jeunes dans le domaine de l'éducation</u>	65
II. <u>Acquis des pays dans le domaine de l'éducation</u>	66

III. <u>Les limites des politiques de la jeunesse dans le domaine de l'éducation</u>	70
IV. <u>Conclusion sur l'éducation</u>	73
Chapitre IV. <u>Mise en œuvre des politiques dans le domaine de l'emploi et exemples de bonnes pratiques</u>	75
I. <u>Portrait statistique des jeunes dans le domaine de l'emploi</u>	76
II. <u>Acquis dans la mise en œuvre des politiques jeunesse dans le domaine de l'emploi</u>	77
III. <u>Les NEEF (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), un casse-tête pour les politiques jeunesse</u>	79
IV. <u>Des dispositifs d'insertion intéressants, mais des capacités de mise en œuvre limitées</u>	85
V. <u>Conclusion sur l'emploi</u>	88
Chapitre V. <u>Analyse de la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la participation citoyenne et exemples de bonnes pratiques</u>	90
I. <u>Portrait statistique des jeunes dans le domaine de la participation citoyenne</u>	90
II. <u>Leçons tirées des pays d'Afrique du Nord en matière de participation des jeunes</u>	93
III. <u>Des acquis grâce à la société-civile et aux organisations jeunesse</u>	96
IV. <u>Conclusion sur la participation citoyenne</u>	103
Chapitre VI. <u>Mise en œuvre des politiques jeunesse dans le domaine des TIC et exemples de bonnes pratiques</u>	105
I. <u>Portrait des jeunes dans le domaine des technologies de l'information et des communications</u>	106
II. <u>Un bilan des politiques et des actions encore à faire</u>	107
III. <u>Quelques initiatives porteuses</u>	107
IV. <u>Conclusion sur les technologies de l'information et des communications</u>	110
Bibliographie	112
Annexe 1	120



Photo OIF - Nicolas BIRON

Partie III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la mise en œuvre des politiques jeunesse et des bonnes pratiques dans l'espace francophone s'inscrit dans la lignée de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 qui a été adoptée au Sommet de la Francophonie à Dakar en 2014. La présentation des conclusions provisoires de cette analyse devant les ministres francophones de la Jeunesse à New York en mai 2015 en marge du 20^e anniversaire du PAMJ et devant les experts francophones en politique jeunesse à Paris en septembre 2015 a permis d'enrichir de manière significative le contenu du rapport.

La présentation a aussi permis d'initier des échanges constructifs sur les expériences des différents pays et d'en tirer des leçons qui permettront d'améliorer les politiques et programmes destinés aux jeunes.

Lors de ces différentes rencontres, la question de l'immigration clandestine, qui affecte plusieurs milliers de jeunes à travers le monde a également été abordée, particulièrement lors de la rencontre de New York.

Les représentants des pays et les experts présents à cette rencontre de haut niveau ont rappelé que, tout en réfléchissant aux grandes orientations et aux objectifs à long terme, les gouvernements concernés devraient prendre immédiatement des mesures visant à améliorer le quotidien des jeunes, notamment dans le domaine de l'emploi.

Ainsi, dans son mot d'ouverture de la rencontre de New York de mai 2015, le ministre congolais de la Jeunesse et président en exercice de la Confejes a demandé une plus grande collaboration des partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins des jeunes. Il a souhaité que les rencontres internationales sur la jeunesse permettent de mieux situer les enjeux et harmoniser les positions des pays. La ministre mauritanienne de la Jeunesse et des Sports a évoqué la nécessité d'élargir le débat de l'autonomisation aux jeunes des deux sexes et non pas seulement aux filles. Elle a en outre souhaité un meilleur accompagnement des ministères et des intervenants dans le domaine pour le développement de leurs capacités de plaidoyer budgétaire et de mise en œuvre des politiques.

Tout en continuant à réfléchir sur les grandes orientations et les objectifs à long terme, le ministre malien de la Jeunesse a rappelé la nécessité de « prendre immédiatement les petites mesures qui, à très court terme, permettent aux jeunes d'améliorer leur quotidien afin de les sortir de la tentation de la migration clandestine ». Les représentants des pays ont en outre rappelé la nécessité de renforcer les cadres institutionnels sous régionaux permettant de partager et de mutualiser les expériences. À cet égard, le ministre malgache de la Jeunesse ainsi que son homologue djiboutien ont souhaité un enrichissement du diagnostic sur les bonnes pratiques et les leçons apprises et un partage des résultats à une plus grande échelle et de manière plus récurrente. Ce plaidoyer en faveur de politiques jeunesse plus efficaces a été présenté à nouveau le lendemain 29 mai 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies où étaient réunis les pays pour faire le bilan des vingt ans du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Le ministre sénégalais de la Jeunesse a alors rappelé l'urgence d'aider les pays à faire face à la pression sociale et démographique que représente le poids des jeunes, en particulier en Afrique.

L'analyse des politiques jeunesse et des bonnes pratiques, ainsi que les discussions menées à New York (mai 2015) et à Paris (septembre 2015) sur les conclusions provisoires du rapport ont permis d'identifier :

- i) les progrès réalisés par les États ainsi que les défis dans la mise en œuvre des politiques jeunesse;
- ii) les facteurs de succès et les contraintes majeures qui affectent l'efficacité des dites politiques;
- iii) les mesures et recommandations pour consolider les acquis et relever les défis.

I. Progrès et défis dans la mise en œuvre des politiques jeunesse

Les analyses ont mis en lumière les progrès réalisés par les États et gouvernements de l'espace francophone et les défis auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre des politiques jeunesse. En plus des acquis et des faiblesses soulignés, les exemples de bonnes pratiques retenus dans le rapport offrent des enseignements aux pays pour l'amélioration de leurs politiques et programmes jeunesse dans les domaines retenus : Éducation, Emploi, Participation citoyenne, TIC et Environnement.

Le rapport montre que les pays ont développé d'importantes capacités stratégiques dans la conception et la planification des politiques et des stratégies jeunesse. La quasi-totalité des pays a adopté des politiques jeunesse qui sont accompagnées d'une Stratégie et de Plans d'action ambitieux. Les nombreux cadres de concertation aux niveaux national, sous-régional et international, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi ont certainement contribué au développement de ces capacités. À titre d'exemple, dans le secteur de l'enseignement primaire, la plupart des États sont en train d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) en matière de scolarisation des jeunes et de parité entre les sexes. Des progrès importants ont également été réalisés au niveau de l'enseignement secondaire. Ces résultats constituent des indices probants de la capacité des États membres de la Francophonie à relever une partie des défis auxquels leur jeunesse est confrontée.

Il reste toutefois des défis importants à relever, par exemple, pour améliorer l'accès des filles à l'éducation au niveau du secondaire et mieux coordonner les dispositifs de formation professionnelle et technique. Aussi, les programmes passerelles entre Éducation, Formation et Emploi ne sont pas encore tout à fait au point dans plusieurs pays. Les analyses révèlent une tendance à offrir aux catégories vulnérables (jeunes filles et femmes déscolarisées, analphabètes) des programmes de formation « au rabais »; alors que plus que toutes les autres catégories, ces jeunes ont besoin d'une formation de qualité pour combler les retards accumulés tout au long de leur parcours. Dans cette perspective, les réformes de l'enseignement technique entreprises par Madagascar et le système québécois de CÉGEP présentés dans le rapport offrent des pistes de solution intéressantes.

Le rapport montre également que plusieurs pays ont mis en place des programmes passerelles inédits qui méritent d'être mieux documentés et connus. À titre d'exemple :

- i) le Bénin, l'Égypte, le Ghana, le Maroc et la Tunisie qui proposent à des jeunes sans aucun niveau scolaire, un apprentissage traditionnel avec des compétences renforcées;
- ii) les Maisons familiales rurales que l'on trouve dans plusieurs pays francophones d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe, et qui offrent des alternatives de formation intéressantes pour les jeunes vulnérables dans les milieux ruraux;
- iii) la création de dispositifs locaux de formation et d'apprentissage par des pays membres ou observateurs comme le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Mozambique.

Les données présentées dans le rapport montrent aussi une forte implication de la société civile, notamment les organisations de jeunes dans les domaines prioritaires du PAMJ: la Participation citoyenne, les Technologies de l'information et de la communication et l'Environnement. Comme le montrent les exemples du Cameroun, de la Mauritanie et de la Tunisie présentés dans le rapport, ces organisations ont réussi à fédérer des centaines d'associations et de clubs scolaires pour encourager la participation citoyenne, la protection de l'environnement, etc. Les exemples haïtiens et suisses cités dans le rapport sont la preuve qu'il ne suffit pas seulement d'encourager l'implication des jeunes. Il faut aussi les aider à développer leurs leaderships et leurs réseaux afin de garantir l'effectivité de leur implication citoyenne. Sur ce plan, le déficit de ressources et l'instabilité financière qui en découle limitent considérablement les possibilités de participation des organisations jeunesse. Une des recommandations du PAMJ est pourtant de « Fournir aux mouvements de jeunesse un appui financier, éducatif et technique et promouvoir leurs activités ».

Le fait que dans plusieurs pays du Sud, ces domaines (Participation citoyenne, TIC, Environnement) soient laissés principalement à la société civile et aux partenaires techniques et financiers (PTF) peut être, en partie, interprété comme un manque d'appropriation de ces secteurs par les pouvoirs publics. Certaines mesures institutionnelles recommandées par le PAMJ ne peuvent en effet être mises en place que par des structures gouvernementales. Ce manque d'appropriation se traduit aussi par une absence de cadres institutionnels de concertation dans ces domaines. Or, ces cadres sont nécessaires pour évaluer les politiques et faire évoluer l'action publique. Les exemples des pays

du Nord cités dans le rapport où l'éducation aux TIC et à l'environnement commence dès le primaire peuvent alimenter la réflexion et les pratiques. Les exemples du programme École communautaire, propre, saine et verte soutenu par l'UNICEF dans plusieurs pays du Sud peuvent aussi inspirer les initiatives d'éducation des jeunes au développement durable.

Dans le domaine de l'environnement, le manque d'appropriation relevé dans le rapport se traduit par un déficit de connaissances quant aux bonnes pratiques institutionnelles que les pays pourraient partager en matière de mobilisation des jeunes sur les enjeux environnementaux. Au lendemain de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et après l'adoption récente des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2015 et au-delà, il serait tout indiqué de faire le bilan des actions entreprises par les pays pour associer leur jeunesse à la protection de l'environnement. Les jeunes sont en effet les décideurs nationaux et internationaux de demain; ils sont des acteurs essentiels aujourd'hui. Il est important de connaître leur opinion sur cette question et la contribution qu'ils souhaitent apporter dans le cadre des décisions et mesures relatives aux défis des changements climatiques qui seront priorisés par les États et gouvernements.

Le rapport souligne aussi un manque de transversalité et d'intégration des politiques et programmes en faveur des jeunes adoptés dans la plupart des pays. En effet, les approches encore très sectorielles empêchent les initiatives de s'inscrire pleinement dans la continuité de l'action publique. Les ressources gouvernementales allouées aux problèmes des jeunes, déjà très faibles, sont ainsi réparties entre plusieurs structures chargées, chacune, de mettre en œuvre ses propres mesures. Les exemples d'États et de gouvernements membres ou observateurs comme la Bulgarie, le Burkina Faso, la France et le Québec (cités dans le rapport) qui ont adopté une approche intégrée de leur politique jeunesse peuvent inspirer les pays confrontés à ce problème de transversalité et d'intégration.

Après le manque de transversalité des politiques, l'analyse souligne l'absence de capacités de collecte et de valorisation des données comme un des obstacles majeurs à l'efficacité des politiques jeunesse. Les conclusions des rapports consultés convergent en effet sur le fait que les programmes mis en place dans la plupart des pays ne sont pas systématiquement fondés sur les données et connaissances scientifiques. Lorsque des données sont utilisées, les indicateurs statistiques auxquels elles réfèrent ne reflètent pas les réalités régionales et locales des jeunes. Les exemples de bonnes pratiques de valorisation des données au Luxembourg et en Tunisie, cités dans ce rapport, pourraient inspirer les États dans l'amélioration de leurs pratiques. L'appui de

l'OIF au développement des capacités des États dans ce domaine serait tout indiqué.

Enfin, l'analyse a montré des insuffisances importantes quant aux méthodes d'évaluation des impacts des politiques publiques jeunesse, insuffisances qui vont au-delà de l'espace francophone. Ces méthodes ne tiennent pas compte en effet de la mission spécifique à chacun des paliers gouvernementaux (national, régional, local ou municipal) dans la mise en œuvre des politiques. Il devient ainsi difficile de cerner, dans une perspective de renforcement des capacités, les acquis et les faiblesses propres à chaque niveau dans la mise en œuvre des politiques jeunesse.

La combinaison de plusieurs types d'analyse a toutefois permis de déceler des lacunes propres à chaque palier participant à la mise en œuvre des politiques :

- i) Des faiblesses dans les capacités de coordination au sein des organes centraux des ministères qui ont pour mission la planification et la coordination des politiques jeunesse au plan national;
- ii) Des faiblesses dans les capacités de supervision et de suivi évaluation selon les principes de la gestion axée sur les résultats dans les organes déconcentrés ou décentralisés chargés du suivi de la mise en œuvre des politiques au niveau régional;
- iii) Des faiblesses dans les capacités opérationnelles (techniques) chez les organes chargés d'exécuter les programmes au niveau local (avec toutefois beaucoup de réserves puisque l'information sur les parties prenantes de ce niveau était quasiment absente des documents et rapports).

L'analyse des capacités par type de structure reste toutefois à approfondir, car les rapports et évaluations consultés n'en tenaient pas explicitement compte. Le cas de pays comme le Burkina Faso, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal où les structures gouvernementales responsables de la jeunesse ont eu l'occasion de mettre en œuvre plusieurs dispositifs en faveur des jeunes pourrait servir à approfondir ce type d'analyse des capacités. D'ores et déjà, il semble pertinent, pour la Francophonie et pour ses partenaires, de recommander ce principe d'une approche différenciée des structures gouvernementales dans l'analyse de la mise en œuvre des politiques jeunesse (notamment, dans les guides d'évaluation des politiques).

II. Identification des facteurs de succès et contraintes majeures

En fin, le rapport a permis d'identifier : 1) certains facteurs ayant facilité le développement et la mise en œuvre des politiques jeunesse dans les pays francophones; 2) des contraintes majeures empêchant l'efficacité de ces politiques; 3) des faiblesses persistantes dans les capacités de mise en œuvre; et 4) des opportunités à saisir pour améliorer ces politiques.

1) Facteurs ayant facilité le développement et la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse

Les cadres de concertation et d'expérimentation qu'offre la coopération multilatérale ont été un facteur facilitant l'acquisition des capacités stratégiques nécessaires à la mise en place des politiques jeunesse pour les pays d'Afrique membres de la Francophonie. Il s'agit notamment des capacités relatives à l'élaboration et la planification des programmes, la prise en compte de certains principes directeurs tels la participation, les droits humains, le genre et l'inclusion qui sont recommandés par le PAMJ et la Déclaration de Bakou 2014.

Pour les pays membres de l'Union européenne (UE), l'effet levier des politiques communautaires européennes a joué un rôle majeur, en particulier pour les pays d'Europe centrale et orientale ayant rejoint l'Union plus récemment. Les institutions de l'UE ont stimulé une dynamique en faveur du développement des politiques publiques jeunesse, et ont financé de nombreux programmes qui ont bénéficié à plusieurs catégories de jeunes dont les minorités et les groupes les plus vulnérables (ex. : en Albanie, en Bulgarie, en Grèce, en Roumanie, etc.).

Dans les pays du Maghreb, ces trois dernières années (2012 et après), la mobilisation des jeunes a favorisé des réformes majeures des politiques jeunesse. Ces réformes ont souvent impliqué l'adoption de politiques sectorielles ou transversales dans l'élaboration desquelles les jeunes ont été fortement impliqués (Maroc, Mauritanie, Tunisie).

Dans leur ensemble, les cadres de concertation sur les politiques jeunesse ont favorisé l'émergence de communautés de pratiques et d'expériences dans l'ensemble de l'espace francophone. Pour prendre l'exemple européen, la mise en place d'un cadre commun d'évaluation des politiques jeunesse a eu une importance significative dans l'harmonisation des indicateurs de performance et des méthodes d'évaluation. En Afrique, la création du Pôle de Qualité Inter-Pays pour le Développement des Compétences techniques et

professionnelles a été un catalyseur, tant dans la mutualisation des expériences que dans l'amélioration des politiques et programmes. L'Union africaine (UA) a également développé des outils et des guides pour aider ses pays membres à évaluer la situation des jeunes.

Les pays ont donc développé des capacités importantes dans l'élaboration de politiques sectorielles et intégrées pour certains. Les plus complètes semblent concerner l'Éducation et l'Emploi. Dans ces domaines, ils se sont aussi dotés de plusieurs dispositifs pour atteindre les catégories les plus vulnérables comme les NEEF (les jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), les analphabètes, les jeunes ruraux, etc.

Des objectifs importants comme l'Éducation pour tous (EPT) sont sur la bonne voie dans la plupart des pays qui, de plus en plus, dans leurs interventions et politiques, tiennent compte de principes comme la participation, le genre, les droits humains, etc. La parité entre les sexes a connu également des améliorations significatives, particulièrement au niveau de l'Éducation primaire. Dans certains pays, elle est aussi en bonne voie au niveau du secondaire.

Dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, on peut d'ailleurs parler d'une appropriation des enjeux par les États et gouvernements membres de l'OIF, et d'un alignement des partenaires techniques et financiers sur les priorités nationales, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005). Tout comme le Programme d'action mondial pour la jeunesse (2010) et les Objectifs du millénaire pour le développement – OMD (2000), il faut souhaiter que les Objectifs de développement durable – ODD et le Programme de développement pour l'après 2015, ainsi que les récentes recommandations de Bakou 2014 inspirent de nouveaux programmes jeunesse plus inclusifs et plus efficaces. Les bonnes pratiques présentées dans ce rapport montrent qu'il existe des exemples à succès qui pourraient inspirer l'action.

2) Contraintes majeures rencontrées par les pays francophones

Plusieurs contraintes qui entravent la mise en œuvre des politiques jeunesse par les États et gouvernements ont été mises en évidence dans le rapport, qui ne s'appesantit pas sur celles liées aux ressources financières, déjà relativement bien documentées et connues.

L'analyse a d'abord montré un manque de transversalité des politiques jeunesse adoptées dans la plupart des pays, et qui serait lié, entre autres, au caractère sectoriel des budgets publics et à la tradition politico-administrative de cloisonnement de l'action gouvernementale. Ce déficit de transversalité empêche les politiques et programmes en faveur des jeunes de s'inscrire

durablement dans la continuité de l'action publique. Chaque changement de gouvernement et même de responsable jeunesse est susceptible d'entraîner une réorientation des priorités avec comme conséquences l'abandon de programmes jeunesse en cours d'exécution.

Le déficit de ressources auquel font face les ministères de la Jeunesse, un des ministères les moins bien dotés parmi les entités ministérielles, est une autre faiblesse majeure. Ce déficit entraîne un manque de prévisibilité qui réduit la capacité des organes décentralisés aux niveaux régional et local à mettre en œuvre les politiques et programmes destinés aux jeunes. Il a également des incidences sur le développement des capacités et des compétences de tous les acteurs, qui vivent au jour le jour et sans planification, du fait de l'irrégularité des ressources qui leur sont allouées.

3) Limites des capacités des acteurs devant faire l'objet d'une attention particulière

Les structures responsables des politiques jeunesse disposent, pour la plupart, de faibles capacités en matière de collecte et d'utilisation des données. Ces faiblesses empêchent les pays d'avoir une information exacte, et en temps utile, sur laquelle fonder les politiques et les cibles des programmes. Même dans des secteurs où existent en principe des données, leur utilisation n'est pas optimale. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, les données utilisées pour la carte scolaire ne reflètent pas assez les besoins spécifiques des communautés rurales isolées. Dans le domaine de la santé, des données existent, mais peu de pays ont un rapport annualisé sur l'état de santé des jeunes ou au moins les grandes tendances. Il en est de même de l'amélioration de l'accès des jeunes aux technologies de l'information. Peu de données annualisées sur cette question sont disponibles dans les pays où cela est problématique.

Les évaluations des politiques jeunesse, quand elles existent, ne sont effectuées ni dans une perspective de renforcement des capacités ni dans une optique de gestion axée sur les résultats. Conséquences: i) le listage («listing») des programmes et des mesures semble prendre le dessus sur l'évaluation de l'atteinte des résultats; ii) dans les évaluations, l'information sur les structures chargées, à différents degrés, de la mise en œuvre des politiques est absente.

Les évaluations des politiques jeunesse ne tiennent également pas compte des statuts des structures gouvernementales (structures de niveau central, régional ou local) impliquées dans la mise en œuvre des politiques, ainsi que de la mission confiée à chacune dans l'organigramme gouvernemental.

De ce fait, les informations disponibles ne permettent pas de cerner les acquis et les besoins en renforcement de capacités propres : i) aux acteurs de niveau central ou national; ii) aux acteurs de niveau régional; iii) aux acteurs livrant les services au niveau local.

Les dispositifs d'aide à l'insertion ne tiennent pas suffisamment compte des problèmes spécifiques aux jeunes diplômés qui sont tout aussi exposés au chômage. Ces jeunes font face à de multiples problèmes qu'il convient de considérer et dont les plus importants sont : 1) l'accès au premier emploi; 2) l'accès à un emploi qualifié (dans le domaine de formation); 3) l'accès à l'emploi correspondant au niveau de formation. Les enseignements tirés des programmes d'aide à l'emploi mis en place pour ces catégories dans les États et gouvernements membres d'Amérique du Nord (Canada, Nouveau-Brunswick, Québec) peuvent aider à trouver des dispositifs adaptés aux parcours des jeunes.

Les jeunes appartenant à la catégorie NEEF et/ou vulnérables (pauvreté, minorité marginalisée, réfugiés, migrants, personnes atteintes d'un handicap, etc.) sont encore peu rejoints par les mesures institutionnelles qui forment l'ossature des politiques jeunesse.

Le bilan de la mise en œuvre des politiques jeunesse, autres que celles dans les secteurs traditionnels fortement institutionnalisés (éducation, emploi, santé), est embryonnaire. Malgré l'actualité de thématiques comme l'environnement, la participation citoyenne et les TIC, on en sait peu sur les mesures institutionnelles qui sont initiées par les gouvernements en faveur des jeunes. Dans ces domaines, les PTF qui collaborent avec les sociétés civiles ne semblent pas, pour leur part, respecter systématiquement le principe de l'alignement, si important dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005.

4) Leçons apprises et opportunités à saisir

Le rapport a permis de mettre en lumière des pratiques à succès dans plusieurs pays. Il serait opportun d'en cibler certaines et de les analyser davantage afin de comprendre les dynamiques organisationnelles ayant favorisé leur succès. En effet, plusieurs pays ont adopté une série de dispositifs d'aide à l'insertion dont l'évaluation systématique permettrait de tirer des leçons utiles à l'ensemble de l'espace francophone et au-delà. Parmi ces pays, l'on peut citer, notamment, l'Autriche et l'Allemagne, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, le Maroc, le Québec, le Sénégal. Il serait opportun d'appuyer certains d'entre eux dans l'évaluation de ces dispositifs afin d'en tirer les meilleures leçons pour l'ensemble.

L'analyse a permis de souligner des faiblesses importantes dans les pratiques d'évaluation qui ne tiennent pas compte des structures gouvernementales et de leur rôle différencié dans la mise en œuvre des politiques jeunesse. La Francophonie devrait recommander à ses partenaires de tenir systématiquement compte dans leurs procédures et guides d'évaluation de ce contexte de décentralisation des structures gouvernementales.

Le rapport a aussi montré le manque d'informations à propos des mesures institutionnelles prises par les États en faveur de la participation des jeunes dans le domaine de l'environnement. Au lendemain de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris climat 2015), il serait opportun d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du PAMJ en matière d'environnement, en particulier les initiatives d'éducation environnementale mises en place en faveur des jeunes.

Les programmes de formation passerelle mis en place par plusieurs pays, bien qu'à échelle limitée, méritent aussi d'être davantage documentés, afin d'en saisir les facteurs de succès ainsi que les opportunités de passage à plus grande échelle.

En fin, l'analyse des politiques jeunesse des douze pays dans les cinq domaines retenus (éducation, emploi, participation citoyenne, environnement, accès aux TIC) et les discussions ayant suivi la présentation des conclusions provisoires de cette étude ont permis d'arriver à plusieurs recommandations. Nous en présentons ici les sept recommandations clés dont la mise en œuvre pourrait, à court et moyen terme, améliorer les conditions des jeunes et des acteurs institutionnels et non institutionnels intervenant auprès d'eux.

III. Recommandations générales

Recommandation 1

Instituer sur une base régulière des **rencontres et des plateformes d'échange sur les bonnes pratiques** en matière de politiques jeunesse entre les ministères et acteurs francophones intervenant dans le domaine.

Recommandation 2

Aider les États et gouvernements membres de la Francophonie à **renforcer la transversalité de leur politique jeunesse** au sein de l'ensemble des structures publiques nationales.

Recommandation 3

Appuyer les initiatives visant à **améliorer les passerelles formation-emploi** et les dispositifs d'insertion des jeunes.

Recommandation 4

Renforcer **les capacités de plaidoyer budgétaire et les compétences techniques et opérationnelles** des ministères de la Jeunesse et celles des autres acteurs intervenant dans le domaine au niveau central, régional et local.

Recommandation 5

Appuyer le développement des capacités des partenaires nationaux œuvrant auprès des jeunes à **collecter et à utiliser les données scientifiques** dans la mise en œuvre et l'évaluation de leur politique et programme pour les jeunes.

Recommandation 6

Encourager les initiatives visant à **améliorer l'accès et la qualité de la formation professionnelle et technique**, ainsi que l'accès des jeunes filles à cette sphère.

Recommandation 7

Aider les gouvernements à **intégrer les nouveaux enjeux de l'immigration clandestine et de la radicalisation religieuse dans leur politique de protection** des jeunes.



INTRODUCTION

Photo - Stéphane BOURQUE

Les jeunes représentent un défi énorme pour la Francophonie en raison de leur poids dans la structure démographique de la plupart des États et gouvernements membres. Le portrait de la jeunesse francophone réalisé en décembre 2014 pour l'OIF et mis à jour en 2015¹ a montré qu'en 2015, l'ensemble des États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte plus d'un milliard d'habitants. Les jeunes de moins de 35 ans représentent 60 % de cette population, soit un peu plus de 620 millions de personnes. Leur poids est encore plus important dans les pays membres d'Afrique subsaharienne où la proportion des moins de 35 ans représente 75 à 80 % de la population. Les pays membres d'Afrique du Nord et des Caraïbes ne sont pas en reste, avec environ les deux tiers de leur population ayant moins de 35 ans.

Consciente de ce poids des jeunes, la Francophonie n'a cessé d'agir en leur faveur. Du VIII^e Sommet de Moncton, en 1999, au XV^e Sommet de Dakar, en passant par le X^e Sommet de Ouagadougou, la promotion de la jeunesse a été une pierre angulaire de ses politiques. Le Sommet de Dakar en 2014 consacré aux femmes et à la jeunesse a marqué un tournant dans cette volonté, avec l'adoption par les États et gouvernements membres et observateurs d'une stratégie francophone de la jeunesse pour la période 2015-2022. Cette stratégie vise à consolider les acquis et à contribuer au renforcement des actions en faveur de la jeunesse. Elle s'appuie, entre autres, sur cet état des lieux détaillé de la situation des jeunes dans les pays membres, réalisé en 2014 que nous venons de citer².

1 OUEDRAOGO, Abdoul Echraf, Marie-Ève HARTON et Richard MARCOUX (2015). *Portrait des jeunes de l'espace francophone 2014*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), 72 p. <https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/portrait-jeunesse-2014.pdf>.

2 OUEDRAOGO, Abdoul Echraf, et al. 2014 (idem).

La *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022* s'inscrit dans le cadre de l'Agenda international du développement de l'après-2015 et des Objectifs du développement durable (ODD) adopté en 2015. Elle est également en cohérence et en complémentarité avec les objectifs et politiques fixés par les partenaires nationaux et internationaux en matière de promotion de la jeunesse, parmi lesquels le *Programme d'action mondial jeunesse* (PAMJ) qui a célébré son vingtième anniversaire, le 29 mai 2015, à New York.

À l'instar d'autres acteurs multilatéraux, la Francophonie a pris en compte, dans ses politiques, les recommandations et les priorités fixées par le PAMJ. La *Déclaration de Moncton (1999)*, le *Plan d'action de Moncton (1999)*, la *Déclaration de Ouagadougou (2004)*, le *Cadre stratégique de la Francophonie*, la *Stratégie numérique de la Francophonie (2012)*, la *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022* et l'essentiel des actions jeunesse issues de la série de programmation de la Francophonie s'inspirent ou font écho au PAMJ.

C'est pourquoi à l'occasion de ce XX^e anniversaire du PAMJ, la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse de la francophonie, en conformité avec la *Stratégie francophone de la jeunesse 2015-2022*, a entrepris de faire un bilan de la mise en oeuvre des politiques publiques jeunesse dans les États et gouvernements membres et observateurs de la francophonie afin d'aider ces derniers à faire leur propre évaluation et à en tirer les leçons qui s'imposent. Cette initiative de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse est en conformité avec la déclaration de Bakou de 2014 qui recommande :

« le plus grand développement d'outils, d'indicateurs, de méthodologies et de recherche pratique, y compris l'identification de bonnes pratiques, qui permettrait de construire et maintenir de solides connaissances, preuves à l'appui, pour des politiques jeunesse effectives, inclusives et sensibles au genre » (Déclaration de Bakou, 2014 p. 3).

L'analyse de la mise en oeuvre des politiques jeunesse et la revue des bonnes pratiques dans les États et gouvernements membres ont permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments :

- des **expériences significatives** en matière de développement et de mise en oeuvre des politiques publiques jeunesse dans certains domaines;
- des **progrès réalisés** dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques jeunesse à différents niveaux;
- de **bonnes pratiques** dans des domaines clés des politiques jeunesse aussi bien chez les pays du Nord que ceux du Sud;

- certaines **contraintes majeures** rencontrées par les pays dans le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques;
- des **lacunes et des faiblesses persistantes** qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, dans la perspective d'une meilleure prise en compte des besoins des jeunes dans le cadre des *Objectifs de développement durable pour l'après-2015 et au-delà*.

Méthodologie

L'analyse de la mise en œuvre des politiques jeunesse et des bonnes pratiques prend en compte les normes et standards en matière d'évaluation des politiques jeunesse, notamment :

- i) le *Guide pour aider les jeunes à évaluer les politiques de la jeunesse dans leur pays*, élaboré par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies;
- ii) le guide d'évaluation des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe (2008)³;
- iii) les normes AGREE (APPRAISAL OF GUIDELINES FOR RESEARCH & EVALUATION) en matière de recension des bonnes pratiques⁴;
- iv) les normes et standards d'évaluation du Groupe d'évaluation des Nations Unies applicables dans le système des Nations Unies (2005)⁵.

Ces guides et normes réfèrent à la qualité de l'évaluation ainsi qu'aux démarches d'analyse et de restitution qui doivent respecter certains standards pour faciliter l'appropriation des résultats par les parties prenantes de l'évaluation. Les domaines retenus aux fins de la présente revue sont au nombre de cinq, parmi les quinze⁶ prioritaires par le Plan d'Action mondiale pour la Jeunesse (PAMJ).

3 Conseil de l'Europe (2008). Lignes directrices pour la mise en œuvre des analyses des politiques nationales de jeunesse, dans Soutenir les jeunes en Europe, volume II. 2008. 82 pages.

4 Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie Québec. (2015). Manuel d'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques. 71 pages.

5 Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. (2005). Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies. 25 pages.

6 Ces quinze domaines sont : l'Éducation, l'Emploi, la Faim et la pauvreté, la Santé, l'Environnement, les Abus des drogues, la Délinquance juvénile, les Loisirs, les Petites filles et jeunes femmes, la Pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions, la Mondialisation, les Technologies de l'information et des communications, le VIH/sida, les Conflits armés, les Questions d'ordre intergénérationnel.

Ces domaines sont l'éducation, l'emploi, la participation citoyenne, l'environnement et les TIC. Ils ont été choisis en raison de leur cohérence avec les champs d'intervention de la Francophonie et son nouveau cadre d'orientation en matière de jeunesse qu'est la *Stratégie francophone de la jeunesse 2015-2022*.

Pour mener cette étude, nous avons retenu quinze (15) pays membres qui sont : le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Cameroun, la France, Haïti, le Luxembourg, le Madagascar, le Maroc, la Mauritanie, la Roumanie, le Sénégal, la Suisse, le Québec, la Tunisie. Le choix a été motivé par un souci d'équilibre géographique, mais aussi en fonction de la documentation disponible et de la pertinence des initiatives qui y ont été mises en œuvre pour les jeunes. À quelques occasions, les cas de pays comme l'Allemagne et l'Autriche ont été cités en raison de la pertinence ou de l'efficacité de certains de leurs programmes pour les jeunes.

Les bonnes pratiques retenues dans le présent rapport ont été choisies parmi des initiatives et des programmes déjà identifiés comme des exemples de bonnes pratiques⁷ dans des rapports et des évaluations d'organisations internationales dont le PNUD, le FNUAP, l'UNECA, le Conseil de l'Europe, l'Union africaine, le Forum européen de la jeunesse, etc. Elles ont été sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Succès en termes de résultats atteints.
- Portée géographique : étendue de la couverture pays.
- Nature innovante de la pratique.
- Nombre de partenaires impliqués dans la mise en œuvre.

En plus de répondre à ces quatre critères, les pratiques sélectionnées devaient respecter les principes directeurs de la déclaration de Bakou 2014 qui recommande que les politiques jeunesse⁸ : *Basées sur les droits, Inclusives, Participatives, Sensibles au genre, Détaillées, Basées sur la connaissance et étayées de preuves, Dotées des ressources nécessaires, Responsables*.

7 En ce sens, il s'agit ici d'une revue des revues sur les bonnes pratiques.

8 Premier forum mondial sur les politiques de jeunesse. 2014. Engagement de Bakou en faveur des politiques de jeunesse. 3 pages.

Démarche d'analyse

La démarche d'analyse choisie dans ce rapport est orientée dans une perspective de renforcement des capacités. Pour ce faire, la contribution de chaque structure gouvernementale citée dans ce rapport est analysée selon son statut et sa mission (nationale, régionale ou locale) dans l'organigramme gouvernemental. C'est aussi une question de cohérence, puisqu'en définitive c'est ce statut qui détermine la nature des responsabilités de chaque niveau de gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse. En effet, « la formulation d'une politique de jeunesse efficace exige invariablement d'établir des relations intelligentes entre les pouvoirs politiques, l'administration publique, les acteurs de terrain et les jeunes eux-mêmes »⁹.

Bien que l'information soit très diffuse et difficile à repérer, l'analyse a ainsi permis de distinguer :

- i) **les organes centraux** des ministères qui ont pour mandat l'élaboration et la coordination des programmes jeunesse au niveau national;
- ii) **les organes déconcentrés ou décentralisés** qui ont le mandat de superviser la mise en œuvre de ces programmes au niveau régional ou départemental;
- iii) **les organes d'exécution** qui ont pour mandat de livrer localement aux jeunes les services définis dans ces programmes.

En identifiant ainsi les différents paliers gouvernementaux, l'analyse a permis de proposer des pistes de renforcement de capacités qui tiennent compte de la mission et des attributs de chacun de ces niveaux dans la mise en œuvre des politiques jeunesse.

Comme mentionnée précédemment, la démarche d'analyse respecte aussi les standards fixés dans le Guide d'évaluation des politiques jeunesse des Nations Unies et le Guide des politiques jeunesse du Conseil de l'Europe. L'analyse des bonnes pratiques retenues dans le rapport respecte également les Normes AGREE en matière de recension de bonnes pratiques¹⁰.

9 Howard Williamson. 2008. L'évaluation internationale des politiques de jeunesse. p.41.

10 Brouwers M, Kho ME, Browman GP, Cluzeau F, feder G, Fervers B, Hanna S, Makarski J on behalf of the AGREE Next Steps Consortium. AGREE II: Advancing guideline development, reporting and evaluation in healthcare. Can Med Assoc J. Dec 2010, 182:E839-842; doi: 10.1503/cmaj.090449.



New York

Photo OIF - Moussa SINON

Monsieur Ali Harouna Bouramah, Secrétaire général de la CONFEJES (à gauche), et Monsieur Sama Lukondé Kyengué, Ministre congolais de la jeunesse, Président en exercice de la CONFEJES et co-président de la Concertation ministérielle tenue à New York en mai 2015 en marge du 20^e anniversaire du PAMJ.

Sources d'informations

Ce diagnostic qui est une revue des revues s'est appuyé sur plusieurs sources documentaires et a été enrichi suite à plusieurs échanges. On peut citer principalement :

1. Des sources documentaires (rapports nationaux et internationaux sur les politiques jeunesse, évaluations finales de politiques et programmes, énoncés nationaux de Politique et de Stratégie jeunesse, etc.). L'équipe d'experts qui a travaillé sur ce document a pu couvrir les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Nord, d'Europe de l'Ouest et de l'Est et d'Amérique du Nord et des Caraïbes. Pour la collecte des documents, l'équipe a reçu l'appui des représentants de la CONFEJES dans les pays membres, du PNUD et de l'UNFPA.



New York

Photo OIF - Moussa SINON

Rencontres des ministres de la jeunesse francophone en mai 2015 en marge des célébrations du 20^e anniversaire du PAMJ

- 2- Les échanges avec les ministres et cadres francophones de la jeunesse réunis en mai 2015 à New York en marge des célébrations du 20^e anniversaire du Programme d'action mondial jeunesse. Cette rencontre de haut niveau portait principalement sur la présentation des conclusions provisoires de cette étude et a permis de l'enrichir à travers les interventions directes qu'elles ont suscitées parmi les ministres et cadres présents. Plusieurs nous ont aussi envoyé par la suite des rapports pour enrichir les données présentées.
- 3- La présentation de la nouvelle version du document qui prenait compte des remarques et suggestions formulées à New York devant un comité d'experts francophones sur les politiques jeunesse réunis à Paris en septembre 2015 par l'OIF. Les commentaires et critiques de ce comité d'une quinzaine d'experts provenant de toutes les régions francophones ont permis d'améliorer la qualité de l'information contenue dans ce rapport final.



Paris

Photo OIF - Moussa SINON

Rencontres d'experts francophones sur les questions de politique jeunesse à Paris en septembre 2015

Définition des concepts

Le concept de capacités utilisé dans ce rapport renvoie aux compétences, habiletés et aptitudes que possèdent une organisation ou des individus. Dans cette analyse, on se réfère précisément aux cinq groupes de capacités suivantes et à leur définition¹¹.

Capacités en gestion stratégique. *La gestion stratégique réfère à la capacité de concevoir, élaborer et coordonner la mise en œuvre de politiques et de stratégies efficaces pour atteindre les objectifs d'une organisation. Les capacités énumérées en matière de gestion stratégique renvoient aux compétences à : i) élaborer une vision stratégique et une mission, ii) fixer des objectifs, iii) concevoir une stratégie, iv) mettre la stratégie en œuvre, v) évaluer la performance et entamer des mesures de correction.*

Capacités en gestion opérationnelle. *Gestion de la mobilisation, de la coordination et de la direction du personnel sur le terrain, et utilisation efficiente et documentée des ressources matérielles et financières. La gestion des opérations est la capacité qui permet d'établir un ensemble cohérent de règles qui guident le comportement des personnes concernées dans l'exécution des activités du programme.*

¹¹ Cette classification des capacités de gestion est en cohérence avec les principes recommandés par les travaux scientifiques et empiriques portant sur le diagnostic du développement des capacités ainsi que la méthodologie de EDG — l'Évaluation du Développement des Capacités (CRDI, 1996; EuropAid, 2005; UNDP, 2006).

Capacités en gestion de programmes. *La gestion de programmes concerne la prestation des services aux groupes cibles identifiés dans les programmes. Les compétences et les méthodes qui entrent en jeu dans la gestion des programmes sont entre autres la gestion par résultats, la coordination des activités, le suivi de proximité, l'utilisation des données et évidences scientifiques à des fins de politiques, de programmes ou de plaidoyer.*

Capacités en gestion des processus. *Il s'agit de la documentation de la gestion des ressources et des processus internes qui soutiennent la réalisation des programmes de partenariat, notamment la gestion du personnel, le développement des ressources humaines, les plaidoyers, la gestion financière et la gestion des stocks.*

Structure du rapport

Le plan de présentation de ce rapport est structuré autour de trois parties. La première partie dresse un bilan global des progrès réalisés par l'ensemble des États et gouvernements membres de la Francophonie, ainsi que les capacités qu'ils ont développées dans la mise en œuvre des politiques jeunesse. Dans cette partie, nous procédons à une recension de l'ensemble des Politiques, Stratégies et Plans d'action en matière de politique jeunesse adoptés au fil du temps par les États et gouvernements. Bien que l'exercice soit à compléter, la recension a permis de dresser les principales forces et faiblesses des structures gouvernementales chargées de la mise en œuvre de ces politiques.

La deuxième partie est consacrée plus spécifiquement à l'évaluation du bilan de la mise en œuvre des recommandations du Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) dans les cinq domaines retenus pour cette analyse, soit l'Éducation, l'Emploi, la Participation citoyenne et les nouvelles technologies et l'Environnement¹². Les acquis et les défis encore à relever par les structures chargées des politiques jeunesse sont analysés et illustrés à travers des exemples de bonnes pratiques identifiées au sein des quinze (15) pays retenus pour la présente analyse¹³.

12 Pour des raisons pratiques, l'environnement a été intégré à la participation citoyenne pour montrer comment les jeunes expriment leur engagement citoyen en se mobilisant pour la protection de l'environnement.

13 Pour rappel : Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mauritanie, France, Roumanie, Suisse, Québec, Sénégal, Tunisie.

La troisième partie est consacrée aux conclusions et aux recommandations. Elle rappelle les progrès et défis auxquels font face les acteurs gouvernementaux responsables des politiques jeunesse ainsi que les facteurs de succès et les obstacles majeurs à l'efficacité de ces politiques. Elle se termine par sept recommandations clés visant à renforcer les capacités et l'efficacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales participant à la mise en œuvre des politiques jeunesse.

Limites de l'analyse

L'analyse de la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse et des bonnes pratiques dans l'espace francophone s'est appuyée sur les documents et rapports d'évaluation nationaux et internationaux produits par les États, les organisations internationales (PNUD, UNESCO, UNFPA, OIT, UNDESA, etc.), les organisations régionales, sous-régionales et multilatérales (Union africaine, Conseil de l'Europe, Association pour le développement de l'éducation en Afrique, PQIP/DCTP¹⁴, etc.), les organisations et regroupements dédiés à la jeunesse (PAMJ, Forum européen de la jeunesse, CONFEJES, CONFEMEN, Forum mondial de la jeunesse, Conférence des ministres arabes de la Jeunesse, Direction de la jeunesse du conseil de l'Europe, Portail jeunesse de l'OIF, etc.). L'évaluation vaut ce que valent les documents utilisés, avec des a priori favorables si on considère les processus de validation de ces rapports produits par des institutions réputées pour leur rigueur. Les programmes et pratiques sélectionnés l'ont été parmi un ensemble de pratiques déjà retenues dans les rapports ayant servi à cette analyse comme étant des exemples de bonnes pratiques. En cela, il s'agit ici d'une revue des revues.

Le document a aussi bénéficié de la rétroaction des ministres, directeurs et hauts cadres de la jeunesse présents au XX^e anniversaire du PAMJ à New York en mai 2015 et devant lesquels les conclusions provisoires de cette étude ont été présentées (le 28 mai 2015). Les résultats du rapport ont été aussi soumis à l'examen critique d'un comité d'experts réunis par l'OIF en septembre 2015 à Paris pour discuter des politiques jeunesse et des bonnes pratiques dans le domaine.

14 Pôle Qualité Inter-Pays pour le développement des compétences techniques et professionnelles.

En dépit de cela, le rapport souffre de certaines insuffisances. La nature du rapport ne permettait pas d'interroger directement les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur le terrain. Cela aurait permis sans doute d'avoir de l'information pertinente sur le contexte organisationnel expliquant le succès des politiques et programmes analysés dans les rapports ainsi que les conditions de leur duplication éventuelle. Dans le domaine de l'environnement et des nouvelles technologies, la documentation disponible ne fournissait pas une description satisfaisante des politiques et des mesures institutionnelles mises en place par les gouvernements en faveur des jeunes.

Le manque d'informations sur les actions entreprises par les jeunes dans le domaine de l'environnement alors que viennent à peine d'être adoptés des accords suite à la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris climat 2015), et les *Objectifs de développement durable pour l'après 2015 et au-delà* doit être certainement corrigé.

L'analyse de la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse implique une évaluation des capacités et des réalisations de chacune des parties prenantes à la mise en œuvre des politiques. Si on considère l'organigramme gouvernemental, chaque palier de gouvernement a un rôle précis qui découle de sa mission et des attributs que celle-ci lui confère dans la mise en œuvre de ces politiques (conception, élaboration, planification, coordination, suivi, exécution).

Or, les rapports et documents consultés, en ne prenant pas suffisamment en compte cette réalité de l'action gouvernementale, ne permettent pas une appréciation objective des progrès enregistrés ainsi que des faiblesses à chacun des niveaux de l'appareil gouvernemental. Cette faiblesse a limité nos propres analyses.

Pour terminer, il est important de préciser que ce rapport a été produit avec des moyens très limités qui ne nous ont pas permis une révision linguistique en profondeur du document, ni d'optimiser la facture graphique. Nous présentons d'avance nos excuses aux lecteurs pour les désagréments que cela peut entraîner.



Photo OIF - DR

Partie 1. État des lieux des politiques jeunesse dans les pays francophones et analyse des capacités des États et gouvernements dans la mise en œuvre de ces politiques

Cette partie fait le bilan des efforts déployés par l'ensemble des États et gouvernements membres de la Francophonie dans la mise en œuvre des recommandations du Programme d'action mondial jeunesse (PAMJ). Le **Chapitre I** passe en revue les Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par les gouvernements et leurs secteurs responsables de la jeunesse, en particulier, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle.

Les analyses reviennent sur le manque d'intégration et de transversalité de ces politiques souvent restées très sectorielles. Certaines faiblesses sont aussi liées au fait que les programmes ne sont pas systématiquement fondés sur des données factuelles. Les exemples de bonnes pratiques retenus dans le rapport (Luxembourg et Tunisie) en matière d'utilisation de données scientifiques analysées montrent qu'il y a tout de même des pistes intéressantes pour les pays membres qui souhaiteraient davantage fonder leurs politiques jeunesse sur des données factuelles.

Le chapitre revient également sur les capacités des structures gouvernementales en tant que parties prenantes dans les politiques jeunesse selon leur mandat dans la structure gouvernementale : élaboration et planification, suivi et coordination, exécution et reddition. Ces structures qui relèvent respectivement des niveaux central, régional et départemental (local) ont développé des capacités importantes dans certains domaines et accusent des faiblesses importantes dans d'autres.

Les exemples de bonnes pratiques illustrant les compétences développées par certains pays peuvent être une source d'inspiration pour d'autres qui souhaitent améliorer leurs pratiques dans ces domaines.

Le Programme d'action mondial jeunesse (PAMJ), adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 1995, et mis à jour en 2010¹⁵, met l'accent sur **quinze domaines** prioritaires et un ensemble **de mesures** dans chacun de ces domaines en vue d'orienter les politiques jeunesse des pays membres des Nations Unies. Ces domaines sont : l'Éducation, l'Emploi, la Faim et la pauvreté, la Santé, l'Environnement, les Abus des drogues, la Délinquance juvénile, les Loisirs, les petites filles et jeunes femmes, la Pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions, la Mondialisation, les Technologies de l'information et des communications, le VIH/sida, les Conflits armés, les Questions d'ordre intergénérationnel.

La déclaration de Bakou 2014 met de l'avant **les principes directeurs** devant guider les interventions des acteurs dans ces quinze domaines précités. Elle insiste, notamment, sur le fait que les politiques jeunesse doivent être : **basées sur les droits, inclusives, participatives, sensibles au genre, détaillées, basées sur la connaissance et étayées de preuves, dotées de ressources et responsables**. *La déclaration de Bakou 2014* est en cohérence avec les déclarations et engagements pris par les États et la communauté internationale à l'issue des précédents forums et rencontres consacrés à la jeunesse¹⁶.

Ce chapitre passe en revue les initiatives entreprises par les États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie en matière de politique jeunesse dans la foulée du PAMJ. La première partie montre que la quasi-totalité des États a adopté des politiques et des mesures en faveur des jeunes qui rejoignent le PAMJ.

La deuxième partie montre cependant que ces politiques manquent souvent d'intégration et de transversalité. Les exemples de bonnes pratiques mentionnés offrent des pistes intéressantes pour les pouvoirs publics et les autres acteurs qui souhaitent améliorer les leurs.

La troisième et dernière partie du chapitre revient sur certains facteurs limitant l'efficacité des programmes jeunesse. Le manque de données factuelles (statistiques) sur lesquelles fonder systématiquement les programmes est une des principales faiblesses identifiées.

15 http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/growing_together_fr.pdf

16 Vienne, 1991 et 1996, Braga 1998, Dakar, 2001 et Bakou 2014.



Photo OIF - Moussa SINON

Chapitre I. État des lieux dans la mise en œuvre des politiques publiques Jeunesse

I. Presque l'ensemble des pays membres de la Francophonie disposent de politiques jeunesse

Conformément aux recommandations du PAMJ, une grande majorité des pays francophones se sont dotés de stratégies et de cadres d'intervention en matière de politique jeunesse. En plus de ces cadres nationaux d'intervention, plusieurs sont engagés au niveau sous régional et international dans des partenariats en faveur des jeunes.

Dans le domaine de l'éducation, on peut citer le Forum mondial de l'éducation, notamment le cadre d'action de Dakar de 2000 (L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs). Ce cadre qui oriente les actions des États réaffirme le droit de chaque enfant, adolescent ou adulte à l'éducation, conformément d'ailleurs à la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990). Le cadre de Dakar de 2000 est l'aboutissement d'un long travail de la communauté internationale, au cours de rencontres dans lesquelles les États francophones ont joué un rôle de premier plan¹⁷.

¹⁷ Sommet mondial pour les enfants (1990), Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux: accès et qualité (1994), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), Sommet mondial pour le développement social (1995), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (1996), cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (1997) et Conférence internationale sur le travail des enfants (1997).

Dans le domaine de l'emploi, on peut citer entre autres exemples, le Forum mondial sur l'emploi des jeunes, dont certaines éditions se sont tenues dans des États membres de la Francophonie (Sommet d'Alexandrie, en Égypte, en 2002, et récemment en Suisse, Sommet de Genève, en 2012). Une autre plateforme importante est la Conférence des ministres du Pole de qualité inter pays dans le développement des compétences techniques et professionnelles (PQIP/DCTP). Cette conférence dont la dernière édition s'est tenue en juillet 2014 à Abidjan a adopté un plan de travail portant sur trois objectifs convergents avec les priorités du PAMJ. Ces objectifs sont : i) Analyser et opérationnaliser par la coopération inter pays des expériences et dispositifs de facilitation de création d'emplois notamment en faveur des jeunes; ii) Encourager l'investissement des pays dans l'acquisition des compétences des formateurs et entrepreneurs; iii) Favoriser la mise en œuvre du continuum éducation/formation (PQIP/DCTP, 2014; p.6).

Dans le domaine de la participation citoyenne et des TIC, les cadres permettant une réflexion sur l'amélioration de l'accès des jeunes aux instances de décision politique comme au numérique sont encore relativement faibles. Plusieurs initiatives ont cependant été engagées, çà et là dans les pays, pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la participation citoyenne et des TIC. Les rapports montrent d'ailleurs que ce ne sont plus forcément les gouvernements qui cherchent à impliquer les jeunes, ce sont plutôt les jeunes qui mettent la pression sur leurs gouvernements pour qu'ils facilitent la participation des citoyens et des jeunes eux-mêmes qui exigent désormais le droit de participer aux débats et prises de décisions sur les enjeux sociopolitiques et économiques les concernant. Le défi est donc aujourd'hui de voir dans quelle mesure les actions initiées par les jeunes et celles initiées par les gouvernements correspondent aux recommandations du PAMJ, en particulier, les mesures 2 et 3 de la thématique environnementale du PAMJ, soit :

- 2. Amélioration de la diffusion au niveau international des données d'information sur les questions liées à l'environnement à l'intention des jeunes et utilisation par les jeunes de techniques écologiquement rationnelles.*
- 3. Renforcement de la participation des jeunes à la protection, à la préservation et à l'amélioration de l'environnement (PMAF, 2010. P35).*

Dans le domaine de l'environnement, le chapitre 25¹⁸ de l'Agenda 21 insiste sur le « Renforcement du rôle de la jeunesse et la participation active des jeunes à la protection de l'environnement et à la promotion du développement économique et social » (25 A). Cependant, les rapports montrent qu'il n'existe

18 Chapitre 25. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable.

encore, dans les pays, que peu de cadres institutionnels de concertation portant spécifiquement sur la place des jeunes dans le développement durable. Ces retards sont en contradiction avec l'Agenda 21 et les conventions qui en ont découlé qui stipulent clairement que « Chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action 21 » (chapitre 25.4).

Malgré ces ratées dans certains domaines, les États et gouvernements membres de la Francophonie ont mis en place plusieurs recommandations du PAMJ. Ils participent aussi activement aux exercices d'évaluation initiés périodiquement par les Nations Unies, en vue de faire le bilan du PAMJ. En 2005, pour célébrer les 10 ans du PAMJ, plusieurs pays membres de la francophonie ont délégué des jeunes au Caire sous l'égide de l'OIF, afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du PAMJ dans leur pays respectif. Les États membres de la Francophonie, à travers l'OIF, la Confejes et la Confemen, procèdent aussi régulièrement à l'évaluation des volets sectoriels de leur politique jeunesse.

Les rapports montrent également que la plupart des pays ont décliné ces politiques en stratégies, plans d'action et programmes. C'est le cas de pays comme le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Cameroun, la France, le Luxembourg, la Mauritanie, le Maroc, le Madagascar, Haïti, le Québec, le Sénégal, la Suisse et la Tunisie retenus pour le présent rapport. Pour d'autres pays, l'opérationnalisation de ces politiques s'avère plus laborieuse. Mais, quelle que soit la situation des pays et les politiques jeunesse qui y ont été adoptées, on constate partout que des initiatives concrètes sont entreprises sur le terrain pour améliorer les conditions de vie des jeunes.

L'ampleur, l'impact et les chances de succès varient cependant énormément selon les contextes organisationnels dans lesquels s'inscrivent les politiques nationales de jeunesse de chaque pays (transversalité des politiques, efficacité des dispositifs de mise en œuvre, capacités et compétences des parties prenantes, disponibilité des ressources, continuité et stabilité de l'action gouvernementale, etc.).

*Bilan de la mise en oeuvre du PAMJ et des politiques jeunesse
dans les pays membres de la francophonie*

Tableau 1 (voir annexe). Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie

Le tableau en annexe montre que la plupart des pays membres de la Francophonie ont adopté successivement des politiques, des stratégies et des plans d'action en faveur des jeunes.

La revue des documents et des rapports indique que ces politiques sont en cohérence avec les conventions sur les droits humains signées par les pays, et inclusives dans leur esprit, dans la mesure où elles garantissent l'égalité des chances. Ainsi, la quasi-totalité des énoncés et documents officiels des États intègre explicitement plusieurs des principes directeurs de la déclaration de Bakou (approches basées sur le droit, sensible au genre, inclusive) et reprennent les grandes conventions internationales signées par les pays.

L'analyse des rapports et des bilans montre cependant que les énoncés ne suffisent pas à faire des politiques jeunesse. Celles-ci demeureront une collection de documents sans conséquence si elles ne sont pas dotées de ressources humaines, matérielles et financières pour leur mise en œuvre. Ainsi, pour la Mauritanie qui semble mettre la jeunesse au cœur de ses priorités gouvernementales, le rapport des Nations Unies de 2013 arrive aux conclusions suivantes :

« Les organisations de jeunes et les partenaires du développement se félicitent de l'approche participative qui a présidé à l'élaboration de la politique jeunesse (2011-2015). Cependant, ils soulignent la faiblesse extrême des capacités du ministère chargé du dossier, l'un des plus démunis du gouvernement. Ils rappellent que la priorité affichée dans le passé pour la jeunesse, qui avait abouti à deux stratégies nationales, ne s'est jamais traduite par des réalisations concrètes. Enfin, les partenaires insistent sur la nécessité de créer des mécanismes de coordination intersectorielle, pour le moment inexistant ». (Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2013. Être jeune au Maghreb) ».

Le déficit de ressources souligné dans le cas mauritanien est loin d'être un cas isolé comme l'ont rappelé unanimement les ministres de la jeunesse réunis à New York en mai 2015 lors de la présentation des conclusions provisoires de ce rapport. L'impérieuse nécessité de renforcer les capacités de plaidoyer budgétaire des ministères de la Jeunesse a alors été rappelée de façon éloquente par la ministre de la Jeunesse de la Mauritanie appuyée par ses homologues des autres pays présents à la rencontre.

II. Des politiques qui manquent cependant de transversalité

Malgré la cohérence des énoncés de Politiques et de Stratégies, sauf pour quelques pays membres comme le Luxembourg et dans une certaine mesure le Québec et la France, les rapports nationaux et internationaux révèlent un véritable manque de transversalité. Ce problème serait lié, entre autres, au caractère sectoriel des budgets publics, à la tradition de cloisonnement des secteurs étatiques, et aux conflits pour le leadership entre les différents intervenants dans le domaine de la jeunesse. Ces insuffisances empêchent les initiatives en faveur des jeunes de s'inscrire de manière durable dans la nécessaire continuité de l'action gouvernementale comme l'ont souligné les experts présents à la rencontre organisée en septembre 2015 à Paris par l'OIF sur les politiques jeunesse. Au Québec, a rappelé Monsieur Frederico Fonseca, le Secrétariat à la Jeunesse qui relève du bureau du Premier-Ministre a comme principal mandat d'assurer la transversalité de la politique jeunesse du gouvernement dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental (ministères, organisations publiques, sociétés d'État, etc.).

Le modèle québécois en matière de politique jeunesse. Le modèle québécois en matière de politique jeunesse est caractérisé par l'agencement de deux documents de nature différente : la Politique québécoise de la jeunesse donne les grandes orientations qui doivent guider l'action gouvernementale s'adressant aux jeunes; et la Stratégie d'action jeunesse identifie les actions spécifiques en faveur des jeunes. Les jeunes reçoivent des services gouvernementaux d'une grande variété de ministères et d'organismes. La plupart de ces services sont offerts par l'entremise de programmes et d'établissements qui ont un caractère permanent et une vocation universelle (par exemple, le réseau scolaire ou le réseau de la santé et des services sociaux). La Politique québécoise de la jeunesse ne se substitue pas à ces services, pas plus qu'aux orientations des ministères et organismes, concernant la façon dont ils les livrent. Elle se veut complémentaire

à leurs actions. Les ministères et organismes s'y réfèrent afin de planifier et de coordonner leurs propres politiques et mesures, lorsque des changements y sont apportés. De plus, tous les ministères sont tenus d'analyser l'effet sur la jeunesse de toute nouvelle politique et de tout projet de loi déposé au Conseil des ministres, et de rendre compte par écrit de cette analyse. La Stratégie d'action jeunesse découle de la Politique et contient des mesures supplétives qui s'adressent à des jeunes dont les besoins ne sont pas pleinement comblés par les autres ministères et organismes ou qui cherchent à donner un accent particulier à des mesures et des programmes existants. Elle est mise en œuvre par le Secrétariat à la jeunesse, en partenariat avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec et des organisations non gouvernementales qui travaillent avec la jeunesse un peu partout au Québec. Le Secrétariat à la jeunesse qui relève du bureau du Premier ministre assure un rôle-conseil en matière de jeunesse. Il coordonne un comité interministériel chargé de faire le suivi de la mise en œuvre de la Politique et de sa Stratégie. En outre, le Secrétariat analyse tous les mémoires déposés au Conseil des ministres qui proposent des politiques ou des mesures ayant un effet sur la jeunesse. (Source : Secrétariat à la Jeunesse du Québec. Document transmis en juin 2015).

La politique nationale de la jeunesse adoptée en 2008 par le Burkina Faso entend aussi, au moins dans son esprit, favoriser une telle approche transversale. Dans son préambule, l'énoncé de politique mentionne, en effet, que :

« La Politique nationale de Jeunesse est un document-cadre qui exprime la volonté et les options politiques et stratégiques des gouvernants en matière de valorisation des jeunes. La Politique nationale de Jeunesse est un instrument de droit qui édicte à l'ensemble des intervenants les grandes lignes et les orientations stratégiques en matière de promotion des jeunes au Burkina Faso. La Politique nationale de Jeunesse est un pacte social en matière d'intervention dans le secteur de la jeunesse. Elle donne une vision intégrale de la question de la promotion de la jeunesse et permet d'avoir une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solution. La Politique nationale de Jeunesse sert de guide pour l'élaboration de politiques et stratégies globales, sectorielles ou ciblées en matière de promotion des jeunes ». (Source : Gouvernement du Burkina Faso. Politique nationale de la jeunesse 2008, page 37).

Le manque de transversalité des politiques et l'approche très sectorielle des questions auxquelles la jeunesse est confrontée figurent parmi les premiers facteurs limitant l'efficacité des initiatives entreprises par les États et gouvernements membres de la Francophonie en faveur de leur jeunesse. Ce constat a amené les experts en politique jeunesse réunis en septembre 2015 à Paris sous l'égide de la Francophonie à se demander s'il ne faudrait pas plutôt

procéder d'abord par prendre en charge tous les besoins qui concernent les jeunes¹⁹, ce qui renvoie à une approche holistique et, ensuite, renvoyer aux différents secteurs gouvernementaux la tâche de répondre à ces besoins (multisectorialité) ? Ce qui voudrait dire que la politique jeunesse, dans le cas des jeunes, au lieu de se définir comme inclusive, devrait peut-être se définir comme participative, c'est-à-dire, engageant à la fois les jeunes, les experts, et les institutions.

Sur ce plan, le Conseil de l'Europe note qu'en Bulgarie, la création du ministère de la Jeunesse et des Sports en 2002 a été un nouveau tournant dans la volonté des structures gouvernementales de développer une politique jeunesse holistique et intégrée.

La politique de jeunesse de la Bulgarie est appliquée et administrée selon un cadre normatif composé de plusieurs instruments : la loi sur l'éducation physique et sportive et les règles relatives à sa mise en œuvre, et l'arrêté sur les conditions et les dispositions de l'aide financière aux activités et aux projets de jeunesse aux niveaux national et régional. En vertu de ces dispositions, les institutions responsables de la politique de jeunesse sont le gouvernement, le ministère de la Jeunesse et des Sports et les municipalités, dont le rôle consiste à encourager et à faciliter la mise en œuvre des activités de jeunesse au plan régional. Les organisations non gouvernementales de jeunesse sont encouragées à créer des « espaces réservés aux jeunes » (espaces jeunes, clubs thématiques, centres sociaux et d'information dans les villes et villages). Le programme national d'activités de jeunesse 2004-2005 englobe trois sous-programmes principaux : Jeunes en action, Éducation non formelle et Analyse et bonnes pratiques. » (Source : La politique jeunesse en Bulgarie par Elitza Neshevska).

En plus de ce manque de transversalité, les rapports nationaux sur les pays ainsi que les évaluations internationales des politiques jeunesse montrent que la plupart des pays de l'espace francophone ont des capacités très faibles en matière de collecte et d'utilisation de données statistiques sur les jeunes.

19 L'éducation, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, etc.

III. Des politiques non systématiquement fondées sur les données scientifiques

Selon le PAMJ, les gouvernements devraient « *s'attacher à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la collecte de données et la diffusion de l'information, des travaux de recherche et des études directives, de la planification, de l'exécution et de la coordination, de la formation et des services consultatifs* » (PAMJ, 2010, p71). Le rapport de l'UNECA sur les politiques jeunesse au Maghreb rappelle à cet effet que :

« Les données qualitatives et quantitatives et les indicateurs statistiques sont des outils indispensables pour saisir les représentations, les pratiques et les stratégies des acteurs sociaux et pour suivre les changements et l'évolution de la société. Ils doivent être systématiquement exploités pour soutenir l'élaboration des politiques et des programmes. Ainsi, la collecte, l'analyse et la diffusion de connaissances sur la situation des adolescents et des jeunes sont essentielles pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de la jeunesse. La collecte des données devrait assurer une ventilation de l'information sur les adolescents et les jeunes selon des critères tels que le genre, la classe d'âge et la vulnérabilité ». (Source : UNECA, 2013, page 97).

La déclaration de Bakou de 2014 rappelle également que les politiques jeunesse devraient toujours être :

« basées sur la connaissance et étayées de preuves, c'est-à-dire développées et régulièrement mises à jour, se basant sur la récolte, l'analyse et la dissémination d'informations quantitatives et qualitatives sur la situation, les besoins, les défis et les possibilités des jeunes femmes et hommes dans un contexte donné ».

Les données sectorielles disponibles dans plusieurs ministères des pays concernés permettent de renseigner sur les jeunes à bien des égards (données du ministère de l'Éducation, de la Santé, etc.), mais peu de pays disposent de capacités de collecte et de valorisation de ces données souvent laissées à l'état brut. Les rapports internationaux sur les politiques jeunesse des pays du Maghreb en 2013 (Maroc, Mauritanie, Libye, Tunisie) arrivent aux mêmes conclusions.

Les pays du Maghreb produisent déjà, à des degrés divers, des informations statistiques sur la jeunesse dans différents domaines. Toutefois, ces données restent souvent parcellaires et insuffisamment mises à jour. De plus, en raison de la diversité de leur origine, elles sont dispersées et le plus souvent sous-exploitées. La construction et la mise à jour périodique (si possible annuelle) de solides bases de données sur les jeunes ainsi que la création de mécanismes chargés de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations apparaît indispensable pour accompagner l'élaboration des politiques et assurer le suivi et l'évaluation des interventions. Si l'on dispose aujourd'hui d'informations sur les aspects de la situation des jeunes couverts par l'appareil statistique national, d'importantes lacunes restent à combler pour comprendre, analyser et répondre à des problématiques requérant une approche plus qualitative comme la vulnérabilité multidimensionnelle des jeunes, la participation, la citoyenneté, la prise de décision, les rapports intergénérationnels, les comportements à risque, etc. De nouveaux indicateurs sur le « bien-être réel » des adolescents et des jeunes devraient ainsi être élaborés et mis à jour. De même, tous les indicateurs collectés devraient être désagrégés au niveau du sexe, du milieu de résidence et des régions pour mieux saisir les disparités entre les jeunes et définir les priorités. Des études ciblées sur les catégories les plus vulnérables et marginalisées devraient aussi être conduites. »
(Source : UNECA, 2013. Être jeune au Maghreb, page 97).

Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, les capacités de collecte et de valorisation des données sont encore plus faibles comme l'ont constaté les experts réunis à Paris en septembre 2015. En effet, même les données sur les jeunes qui sont issues des recensements de la population sont sous-exploitées, alors que les statistiques sectorielles manquent de fiabilité et sont peu mises à contribution. Au final, les données utilisées dans l'élaboration des programmes proviennent souvent d'enquêtes internationales peu adaptées aux réalités des pays (Enquête démographique et de santé, enquête Mics, etc.) quand il ne s'agit pas simplement d'extrapolations.

Pour les pays membres et observateurs d'Europe de l'Est, les évaluations du Conseil de l'Europe arrivent au même constat quant à la faiblesse des capacités de collecte et de valorisation des données sur les jeunes. Les constats émis dans les années 2000 pour la Roumanie sont encore, pour l'essentiel, d'actualité.

Le groupe d'experts a constaté qu'en Roumanie la recherche sur la jeunesse n'a guère modifié sa structure depuis l'effondrement du communisme. Le ministère de la Jeunesse et des Sports a hérité du Centre d'étude et de recherche sur la jeunesse, celui-ci ayant conservé ses anciennes structures, le même statut et le même rôle. Le centre est sous-financé et ne répond pas aux exigences modernes en matière de recherche sur la jeunesse. Les chercheurs roumains sont isolés, sans réels contacts avec leurs collègues du pays et de l'étranger, quelques-uns seulement pouvant participer à des activités de recherche sur la jeunesse — secteur d'ailleurs de plus en plus délaissé par les plus chevronnés. À l'évidence, la recherche sur la jeunesse doit faire l'objet d'une restructuration au niveau national. Le ministère doit solliciter l'aide des associations professionnelles nationales roumaines (en sociologie, psychologie, etc.), ainsi que les encourager à créer des comités de recherche sur la jeunesse qui seraient supervisés par un coordinateur national ou par un conseil sur la jeunesse. (Source : La politique de la jeunesse en Roumanie. Rapport d'un groupe international d'experts nommé par le Conseil de l'Europe; octobre 2000).

Dans les pays d'Europe de l'Ouest, membres de la Francophonie aussi, certaines faiblesses dans la valorisation des données handicapent l'efficacité des politiques jeunesse. Si l'insuffisance des infrastructures de recherche peut expliquer, en partie, les capacités limitées des pays membres du Sud, les rapports montrent que même dans ces pays européens, cette connaissance de la situation des jeunes est insuffisante. Ainsi, pour la Belgique, le rapport de la Commission de l'Union européenne de 2009 note que :

« Pour la Belgique, le manque de données centralisées et exhaustives constitue un problème majeur tant au niveau communautaire que fédéral. Qui plus est, cette lacune est en contradiction avec l'objectif de promouvoir l'élaboration de politiques à partir de connaissances factuelles ». (Commission de l'Union européenne 2009, Page 76). Pourtant, note le rapport, « il est nécessaire de mieux connaître et comprendre les conditions de vie, les valeurs et le comportement des jeunes femmes et hommes, et de diffuser ces connaissances dans d'autres domaines pertinents afin que des mesures appropriées puissent être prises en temps utile. Ces connaissances peuvent être améliorées par le biais notamment d'un soutien au centre européen de ressources sur les politiques de jeunesse et à son réseau de correspondants, aux instruments d'analyse à l'échelle de l'UE (réseau EURYDICE), à la recherche, aux études, aux enquêtes spéciales européennes sur la jeunesse et aux réseaux de chercheurs ». (Source : Commission de l'Union européenne (2009); Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Bruxelles : Conseil de l'Union européenne).

Quelques rares pays comme le Luxembourg pour l'Europe et la Tunisie pour l'Afrique semblent davantage s'appuyer sur les données et évidences scientifiques dans l'élaboration de leur politique et programme en faveur des jeunes. Pour le Luxembourg, les rapports notent que cette approche (utilisation systématique des données et évidences scientifiques) a grandement contribué à l'efficacité des politiques et programmes jeunesse du pays. Le Luxembourg est en effet un des rares pays de la Francophonie et de l'Europe (avec l'Autriche et l'Allemagne) à avoir réussi à endiguer le chômage chez les jeunes. Ce qui caractérise la politique jeunesse luxembourgeoise notent les experts, c'est en effet l'importance accordée aux données et connaissances scientifiques. La loi du 8 juillet 2008 redéfinissant la politique jeunesse du Luxembourg insiste sur le fait que la collecte des données sur les jeunes est un des fondements de la politique jeunesse du pays :

Le Luxembourg, un exemple de valorisation des données scientifiques sur les jeunes

Selon la Loi du 8 juillet 2008, au Luxembourg, « la politique de la Jeunesse est une politique transversale (a) fondée sur la connaissance de la situation des jeunes (b) et une consultation active des jeunes (c) sur les questions les concernant. »

- a. Le Pacte pour la Jeunesse est transversal, ses actions concernent tous les milieux de vie au sein desquels vit le jeune : la famille, l'école, le travail, la vie sociale et associative et les loisirs.*

Concrètement :

- Les différents ministères rendent cohérentes leurs actions politiques en faveur des jeunes.*
- Par la formation continue commune et la concertation, les différents professionnels qui travaillent avec et pour les jeunes partagent les mêmes connaissances sur les jeunes et coordonnent leurs différentes approches de travail.*
- b. Les défis auxquels sont confrontés les jeunes sont décrits en détail dans le rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, élaboré par le Centre d'études sur la situation des jeunes de l'Université du Luxembourg en 2010.*

Concrètement :

Tous les 5 ans, l'Université du Luxembourg publie un nouveau rapport sur la situation des jeunes au Luxembourg qui reprend les informations et statistiques les plus actuelles. Tous les 5 ans, le gouvernement adapte l'orientation des actions en faveur des jeunes en tenant compte des connaissances sur les jeunes.

c. Le parlement des jeunes, le Conseil supérieur de la jeunesse, les organisations de jeunesse et les services pour jeunes sont consultés pour l'élaboration du Pacte pour la Jeunesse.

Concrètement :

- Ces organismes représentent les jeunes vivant au Luxembourg et leurs intérêts.*
- Ils donnent leurs avis par rapport à toutes les actions du Pacte pour la Jeunesse et jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre du dialogue structuré entre la jeunesse et le gouvernement. » (Source : Pacte pour la jeunesse 2012-2014 : <http://www.jugendpakt.lu/content/la-politique-jeunesse>).*

Pour mettre en œuvre cette politique jeunesse fondée sur les données et évidences scientifiques, le ministère de la Jeunesse du Luxembourg a signé une convention avec l'Université du Luxembourg pour la mise en place d'un Centre d'études sur la situation des jeunes — CESIJE. Cet observatoire a le mandat de produire sur une base régulière des rapports sur la situation des jeunes dans les différents domaines prioritaires de la politique jeunesse du Luxembourg, afin d'alimenter les pratiques et les mesures à prendre.

Les données sur la Tunisie montrent également une certaine efficacité des politiques dans les domaines de la santé et de la prévention du VIH chez les jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de la délinquance juvénile. Cette efficacité a été favorisée par les nombreux travaux de collecte et d'analyse des données sur ces sujets réalisés régulièrement par l'Observatoire tunisien sur la jeunesse. Ces travaux ont permis aux intervenants dans le domaine de mieux cibler les catégories de jeunes vulnérables grâce à une information détaillée sur leur profil.

L'Observatoire national des jeunes (ONJ) en Tunisie, un exemple de bonnes pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données scientifiques sur les jeunes. L'observatoire national des jeunes en Tunisie a été créé en 2002, sous la forme d'un Établissement public à caractère administratif, et comme un instrument de la politique publique de jeunesse. Il dispose d'un centre de documentation et d'un service en ligne et a été placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il collabore avec tous les départements ministériels, en particulier pour la collecte de l'information sur les jeunes. Il a réalisé depuis sa création 4 grandes consultations nationales sur la jeunesse (1994, 1999, 2004 et 2008). Ces consultations précédaient l'élaboration des plans quinquennaux de développement (8^e, 9^e, 10^e et 11^e) et touchaient des milliers de jeunes (en

moyenne 5000 jeunes interviewés). () Plusieurs organismes publics sont impliqués dans ces consultations, en particulier l'INS (L'Institut national des statistiques), le MDCL (ministère du Développement et de la Coopération internationale) et le MJS (le ministère de la Jeunesse et des Sports).

L'ONJ collabore avec le département de sociologie de l'Université de Tunis avec qui il réalise des sondages d'opinion. Il collabore aussi avec des partenaires internationaux parmi lesquels le Centre de recherche pour le développement international au Canada (CRDI) et la Banque mondiale. L'ONJ dispose d'une direction des études, mais pas de chercheurs établis. Il a un conseil scientifique qui détermine les priorités de recherche dans le cadre des politiques nationales de jeunesse et lance des appels d'offres pour mener ces recherches. Depuis quatre ans, l'ONJ associe les jeunes en particulier les associations de jeunesse dans ses activités et ses programmes. Il essaie aussi d'adapter sa communication avec les exigences actuelles. (Sources bibliographiques : Site officiel de l'Office national de la jeunesse de la Tunisie).

La réunion de haut niveau de mai 2015 à New York à laquelle ont assisté plusieurs ministres francophones de la jeunesse a permis de rappeler que les données ne doivent pas seulement être utilisées occasionnellement lors de l'élaboration des politiques. Les programmes de suivi et d'évaluation des ministères devraient également s'appuyer systématiquement sur des données crédibles pour apprécier l'atteinte des objectifs établis dans le cadre des politiques jeunesse. Ce serait aussi la meilleure manière de renforcer le leadership des ministères de la jeunesse vis-à-vis des autres ministères déjà bien établis et soucieux de garder l'exclusivité de leur programme auprès des jeunes.

Sur ce point, les rencontres d'experts en politique jeunesse tenues à Paris en septembre 2015 ont permis de rappeler que même dans les pays disposant d'une infrastructure de recherche, les données et connaissances scientifiques sur la jeunesse ne sont pas toujours utilisées de manière optimale. Pour ce qui est des pays francophones d'Afrique, ce problème ne sera résolu que dans un cadre plus large, avec l'appui d'institutions internationales comme l'UNESCO, le FNUAP, l'OIF.

IV. Conclusion partielle sur l'état des lieux

Les pays considérés dans cette revue ont donc accompli des progrès importants dans l'adoption de politiques jeunesse conformément aux mesures et recommandations du PAMJ. Les progrès sont particulièrement notables dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, où on recense plusieurs dispositifs d'accompagnement des jeunes en formation et en emploi. Ces dispositifs intègrent aussi certaines approches et certains principes directeurs du PAMJ tels l'inclusion, la participation, le genre, les droits humains. La faiblesse majeure demeure le manque de cohérence et de transversalité des nombreuses mesures et initiatives prises en faveur des jeunes. En effet, les rapports et documents d'évaluation montrent que les politiques et les programmes se chevauchent souvent, sans cohérence d'ensemble. Chaque secteur gouvernemental semble avoir sa propre approche et ses propres objectifs envers sa clientèle de jeunes, de sorte que la politique nationale de la jeunesse est considérée simplement comme celle du ministère de la Jeunesse avec le même statut (sinon moins) que celle du ministère de l'Éducation, de la Santé ou de l'Emploi.

Cette situation limite grandement l'impact des politiques et programmes qui n'arrivent que dans peu de cas à s'inscrire de manière transversale dans la continuité de l'action gouvernementale. Bien évidemment, quelques pays cités plus haut font exception par leur approche holistique des besoins de leur jeunesse qui donne à leur politique une dimension plus transversale. La politique jeunesse est, dans ce cas, une politique intersectorielle (ou transversale) que tous les ministères doivent appliquer dans leur secteur de compétence, en se soumettant à des exercices réguliers d'évaluation et de reddition de comptes.

L'entité gouvernementale responsable de cette politique a alors principalement pour mandat de s'assurer de la prise en compte des orientations gouvernementales en matière de jeunesse par les ministères et les sociétés d'État dans le cadre de leur mission publique. Au Québec, c'est le rôle que joue le Secrétariat à la jeunesse cité plus haut et dont le principal mandat consiste à s'assurer de la prise en compte de la politique nationale de la jeunesse dans l'ensemble des mesures et programmes des différentes entités gouvernementales du Québec.

Outre la cohérence que cette approche transversale introduit, les rapports et documents consultés ne soulignent pas cependant si elle accroît l'efficacité des politiques comparativement aux approches sectorielles. Bien qu'on soit tenté d'émettre une hypothèse positive, il conviendrait de mieux documenter

la question par des évaluations comparatives entre pays ayant adopté l'une ou l'autre des deux approches. Les résultats d'une telle étude pourraient non seulement enrichir les connaissances sur les politiques jeunesse, mais également servir d'argumentaire pour un plaidoyer en faveur d'une approche plus holistique des besoins des jeunes s'il s'avère que l'approche transversale qui en découle accroît l'efficacité des politiques.

En dépit de ces limites, les analyses ont permis de constater que la plupart des États et gouvernements membres de la francophonie adoptent de plus en plus des approches participatives dans le renouvellement de leur politique jeunesse. Par contre, les capacités sont encore limitées pour tout ce qui a trait à l'utilisation de ces mêmes démarches participatives dans l'évaluation des impacts de ces politiques.

Ainsi, le point de vue des utilisateurs finaux des services que sont les jeunes, tout comme celui des services de première ligne qui les accompagne (collectivités locales, associations et organisations jeunesse, ONG) est très peu représenté dans les rapports. Ceci est en contradiction avec les recommandations du guide d'évaluation des politiques jeunesse du PAMJ qui suggère de faire évaluer les politiques nationales par les jeunes eux-mêmes.

L'expérience européenne a montré que « la formulation d'une politique de jeunesse efficace exige invariablement d'établir des relations intelligentes entre les pouvoirs politiques, l'administration publique, les acteurs de terrain et les jeunes eux-mêmes » (Howard Williamson. *L'évaluation internationale des politiques jeunesse*, 2008; page 41).

Toute analyse efficiente doit tenir compte de ces liens entre les différents paliers politiques, administratifs et le terrain qui font face à des défis distincts.

Une synthèse de ces structures gouvernementales à l'échelle de la Francophonie permet de dégager le schéma suivant, qui reprend sommairement les organigrammes des ministères de la Jeunesse des différents pays retenus pour cette étude.

Tableau 2. Répartition des structures gouvernementales de mise en œuvre des politiques publiques jeunesse

Palier	Organisme	Exemples
1	Organes centraux des ministères ayant la mission d'élaboration, de coordination des politiques jeunesse au niveau national	Bureau du ministre et secrétariat général, direction de la planification, direction de la coopération, direction financière
2	Organes décentralisés ou déconcentrés ayant la mission de coordination et de suivi des politiques jeunesse au niveau régional	Direction régionale et départementale, programmes et projet spécifique
3	Organes d'exécution ayant pour mission la mise en œuvre des politiques au niveau local	Mairie, maison des jeunes, associations de jeunes

(Source : Schéma élaboré à partir des exemples du Bénin, du Gabon, du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal, de la France, de la Suisse)

Les analyses qui suivent portent donc sur les forces et faiblesses propres à chacun de ces paliers gouvernementaux qui font partie de la chaîne de mise en œuvre des politiques jeunesse. Ces analyses demeurent cependant limitées par le fait que ces différents niveaux n'étaient pas explicitement identifiés dans les rapports et documents nationaux et internationaux consultés.



Photo OIF - DR

Chapitre II. Analyse des capacités des structures gouvernementales dans la mise en œuvre des politiques jeunesse

I. Capacités et limites des organes centraux dans la coordination des politiques jeunesse

Les organes centraux des ministères sont composés de l'appareil politique et des directions centrales qui, normalement, travaillent en étroite collaboration (ministère et cabinet, secrétariat général, direction centrale chargée de la planification et de la coordination). Ils ont pour mission **de concevoir et de coordonner la mise en œuvre des politiques jeunesse au niveau national**. Cette mission de coordination est déterminante dans l'efficacité des politiques jeunesse.

En effet, « *sans un plan de coordination efficace, on s'expose forcément au risque de mettre en compétition, ou en contradiction, les différents éléments constitutifs de la politique de jeunesse* » (Conseil de l'Europe. *Évaluation internationale des politiques de jeunesse*, 2008 : 39).

Des capacités importantes en matière de conception et d'élaboration des politiques

Pour les pays membres de la Francophonie, la revue des politiques et des stratégies montre que les gouvernements et les organes centraux des ministères ont acquis des capacités significatives dans la conception de politiques et de programmes en faveur des jeunes. Ces capacités se reflètent dans la qualité des documents de stratégies élaborés, l'exhaustivité des plans d'action et la cohérence des énoncés répertoriés dans les engagements internationaux des États. La politique nationale de la jeunesse du Bénin, par exemple, rappelle que :

« Le Bénin a participé à part entière et a souscrit aux recommandations des grandes conférences internationales sur la jeunesse qui se sont tenues à Vienne, Braga, Moncton, Bamako et Dakar. Cette participation s'est traduite par un engagement ferme du pays à élaborer une politique nationale de la jeunesse. À cet effet, le pays est en phase avec les recommandations de Braga qui recommandent «L'élaboration dans tous les États d'ici 2005, de politiques de jeunesse intersectorielles, complètes et orientées vers le long terme... » (Source : Politique nationale de la jeunesse du Bénin. Page 22).

La plupart des documents de politique jeunesse font ainsi référence aux engagements internationaux ratifiés par les pays tels que les conventions sur les droits humains et sociaux, les conventions sur l'environnement, l'éducation pour tous, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les OMD, etc. Les politiques jeunesse adoptées par les pays reprennent également les conventions internationales signées par les gouvernements qui prennent en compte les principes d'inclusion, de participation, de droit contenus dans les déclarations internationales (cadre de Dakar, déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, déclaration de Bakou, etc.). Indéniablement donc, dans la plupart des pays, les organes centraux des ministères ont développé des capacités de conception qui se sont traduites par l'adoption d'une série de politiques, de stratégies et de plans d'action. À titre d'exemple, les États du Burkina Faso, du Bénin, du Maroc, de la Mauritanie, de Madagascar, sans parler des pays membres d'Europe et d'Amérique, sont aujourd'hui outillés de politiques et de stratégies dans la plupart des domaines prioritaires du PAMJ.

Pour prendre l'exemple du Burkina Faso, le gouvernement a mis en place un ensemble d'initiatives et de réformes qui témoignent de la capacité des organes centraux des ministères à concevoir des politiques, des stratégies et des plans d'action en faveur des jeunes. Outre la création, en 2006, d'un

département ministériel responsable de l'emploi et des jeunes, le Burkina Faso a initié les actions suivantes :

L'adoption de la Politique nationale de l'Emploi (PNE) et de son Plan d'Action opérationnel (PAO) a été sur le plan stratégique un fait marquant qui a permis au gouvernement de se doter d'un référentiel qui donne une vision globale du traitement des questions d'emplois dans la perspective de contribuer à la réduction de la pauvreté;

L'adoption d'une loi sur le volontariat le 29 novembre 2007 qui a permis de créer un cadre de volontaires nationaux et de mettre en place toutes les dispositions nécessaires à leur gestion. Cette loi vise à élargir les conditions d'occupation des jeunes;

L'adoption d'une Politique nationale de Jeunesse (PNJ) en septembre 2008 assortie d'un Plan d'Actions opérationnelles (PAO). La PNJ édicte à l'ensemble des intervenants les grandes lignes et les orientations stratégiques en matière de jeunesse en vue d'une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solutions aux problèmes des jeunes;

L'adoption de la Politique nationale d'Enseignement et de Formation technique et professionnelle en juillet 2008 pour permettre une orientation stratégique de la formation technique et professionnelle;

La mise en place du Conseil National de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CNEFP) qui est un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi et de la formation professionnelle. (Source : Étude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso, CAPES, mars 2013).

Ces initiatives du Burkina Faso, dont la liste n'est pas exhaustive, témoignent des compétences des États membres de la Francophonie dans la planification de politiques et de programmes en faveur des jeunes. Les pays ont aussi développé des capacités techniques leur permettant d'intégrer des approches inclusives, sensibles au genre, et basées sur les droits humains. Les ministères de la Jeunesse maîtrisent également de mieux en mieux les principes de la consultation publique et les technologies de la communication, ce qui leur permet de faire participer un nombre de plus en plus important de jeunes dans la phase d'élaboration de leur politique jeunesse. Ainsi, en avril 2015, lors de l'élaboration de sa Stratégie nationale intégrée de la Jeunesse et des Sports 2015-2020 de la Mauritanie, l'approche participative adoptée par le ministère mauritanien de la Jeunesse et des Sports a permis aux jeunes des coins les plus reculés du pays et ceux de la diaspora de participer activement aux différentes phases d'élaboration et de validation de ladite stratégie.

Processus d'élaboration de la Stratégie nationale de la jeunesse et des sports 2015-2020 de la République Islamique de Mauritanie. Le processus de consultation en vue de l'élaboration de la Stratégie nationale de la jeunesse a été marqué par des étapes essentielles dont l'organisation le 12 avril 2015 à Nouakchott d'une session de formation des superviseurs des concertations régionales et nationales, la tenue les 17, 18 et 19 avril 2015 dans chaque capitale de wilaya (région) des concertations régionales auxquelles ont pris part des jeunes venant de chacun des départements de la wilaya, l'organisation les 13, 14 et 15 mai à Nouakchott des concertations. Organisées autour du thème central «responsabiliser les jeunes pour des changements qualitatifs», les journées de concertation ont été l'occasion d'échanger sur des thématiques aussi riches que variées, liées à l'éducation, aux TIC, à l'Emploi et l'Entrepreneuriat, le Sport, les loisirs, la Culture, le Civisme, l'Éducation à la démocratie, les Droits de l'homme, le Genre, la Gouvernance, l'Administration, la Réglementation, la Protection des jeunes, les Infrastructures, et les Équipements.

Ces consultations ont été menées selon une démarche inclusive qui a permis :

- une participation au niveau départemental, régional, et national des jeunes, de toutes les catégories : étudiants, élèves des mahadras, du fondamental et du secondaire, jeunes non scolarisés, chefs d'entreprise, jeunes vivants avec un handicap;*
- une mobilisation des cadres du ministère de la Jeunesse et des autres ministères partenaires, des spécialistes de jeunesse et de sports, des représentants des autres départements ministériels concernés par la problématique jeunesse, des consultants en politiques publiques, des élus;*
- une participation interactive de plus de 150 000 Mauritaniens résidant au pays et à l'étranger à travers une plateforme Web spécialement mise en place à cet effet;*
- (Ministère de la Jeunesse et des Sports de la Mauritanie. Site officiel et documents de la consultation publique en vue de l'élaboration de la Stratégie de la Jeunesse et des Sports 2015-2020).*

Certains États ont également su s'adapter aux contextes politiques récents caractérisés par une plus grande revendication des jeunes quant à la transparence des modes de gouvernance et la prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques publiques. Ainsi, dans la foulée du printemps arabe, le Maroc a pris les devants en impliquant les jeunes de toutes ses régions dans le renouvellement de sa politique jeunesse 2015-2030.

Au Maroc, « plusieurs consultations avec les jeunes Marocains de tout le pays ont été effectuées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'adoption de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2015-2030. Pendant la première phase des consultations 2009-2010, plusieurs entretiens avec les différentes parties prenantes (ministères, partis politiques, etc.) ont été organisés pour identifier l'offre existante en faveur de la jeunesse et rechercher les synergies possibles, 16 forums régionaux ont été tenus, réunissant 4500 jeunes en vue de discuter les besoins des jeunes consacrés par la tenue des premières assises de la jeunesse en mai 2011 auxquelles plus de 700 jeunes ont pris part. Dans une deuxième phase, à la suite des événements du printemps arabe, le changement de gouvernement et la mise en place de la nouvelle Constitution, de nouvelles consultations nationales ont été organisées le 22 septembre 2012, avec la participation de plus de 27 000 jeunes à travers le pays. Cela a été l'occasion de vulgariser la SNIJ, de recenser la réaction des jeunes et d'identifier les éventuelles propositions d'amélioration de celle-ci. Par ailleurs, ont aussi été identifiés les principes directeurs qui doivent guider la création et le fonctionnement du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action associative. Cette journée de débat aura donc permis, sur la base des propositions formulées par les jeunes qui ont répondu présents et qui ont animé cette manifestation, de disposer d'une stratégie finalisée et concertée et de mettre en lumière les attentes concrètes des jeunes afférentes au CCJAA». (Stratégie nationale intégrée de la jeunesse du Maroc 2015-2030. Page 4).

Ces capacités en matière de conception de politiques et d'intégration des principes directeurs de la *Déclaration de Bakou 2014 sur les politiques de jeunesse* ne devraient pas faire oublier que dans les faits, les politiques jeunesse souffrent encore d'un grand manque d'efficacité. Les rencontres des ministres de la Jeunesse à New York en mai 2015 comme celle des experts en politique jeunesse à Paris en septembre 2015 ont montré que les progrès restent encore essentiellement théoriques puisqu'ils n'ont que peu d'impacts sur l'accès des jeunes à l'emploi, la formation ou les autres services publics (santé, logement, etc.). Ces rencontres ont aussi permis d'attirer l'attention sur le dénuement dans lequel opèrent les institutions gouvernementales responsables de la jeunesse qui sont souvent les moins dotées en ressources.

De faibles capacités dans la coordination des politiques jeunesse

Les analyses montrent qu'en général **l'efficacité des organes centraux chargés d'élaborer les politiques jeunesse (ministères, secrétariat général, directions centrales) est limitée par de faibles capacités de coordination**. Même si des politiques et stratégies ambitieuses sont adoptées, le manque d'intégration et de cohérence mentionné dans la plupart des rapports renvoie à une faiblesse des capacités de coordination des structures centrales qui sont les premières parties prenantes de la mise en œuvre des politiques jeunesse.

Le constat de la conférence des ministres 2014 PQIP/DCTP²⁰ met en évidence ce manque de capacités de coordination et ses conséquences sur l'efficacité des politiques jeunesse :

«La lecture de certains rapports pays donne l'impression que les politiques d'inclusion des jeunes dans le monde du travail sont d'autant plus affirmées qu'elles sont cumulatives. On trouve ainsi dans certains rapports plus de 10 mesures mises en œuvre de manière concomitante concernant soit des publiques qui se recouvrent, soit des thématiques identiques, soit des dispositifs concurrentiels. Le plus souvent ces mesures sont pilotées par des équipes qui n'ont pas le temps ou les moyens de se rencontrer, encore moins de se coordonner.

Il semble par ailleurs que cette accumulation de mesures ne permet pas à leurs responsables d'en analyser les impacts de manière suffisamment pertinente.

On peut donc se demander si l'investissement dans ces politiques est rentable».
(Source : Formation, insertion, emploi des jeunes en Afrique. Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP).

20 Pôle de Qualité interPays dans le Développement des Compétences techniques et professionnelles (PQIP/DCTP).

Les remarques sont les mêmes pour les pays membres et observateurs de l'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Estonie, etc.) où des évaluations systématiques des politiques jeunesse ont été menées par le Conseil de l'Europe et ses équipes internationales d'évaluation. Pour la Roumanie, le Conseil arrive au constat suivant :

« D'après nos observations, il n'existe pas de coordination adéquate entre les principaux agents chargés d'appliquer la politique nationale de jeunesse. Pire, il semble y avoir parfois un chevauchement (générateurs de conflits?) des intérêts et des objectifs — ainsi, entre la présidence et le ministère de la Jeunesse et des Sports. S'impose donc une structure de coordination capable de fédérer les politiques catégorielles de jeunesse menées par les différents ministères (Éducation nationale, Travail et Protection sociale, Culture, Intérieur et Défense nationale).

Par la suite, les politiques de jeunesse en Roumanie ont été particulièrement fragmentaires et anarchiques. Aujourd'hui, elles sont entourées d'un lourd appareil législatif (lois, décrets, ordres ministériels, décisions gouvernementales et arrêtés gouvernementaux relatifs à la protection des enfants et aux droits des jeunes). Mais on ne sait pas grand-chose, sinon rien, de l'effet ou de l'efficacité de ces mesures. En fait, on ne doit jamais voir les mesures comme l'"objectif" des politiques de jeunesse, mais simplement comme un moyen d'arriver à certaines fins. Jusqu'à quel point ces mesures ont-elles réussi? Pour répondre à cette question, il faudrait, bien entendu, qu'elles fassent l'objet d'une évaluation rigoureuse » (Source : La politique de la jeunesse en Roumanie. Rapport d'un groupe international d'experts nommé par le Conseil de l'Europe; 2000). »

Les mesures prises depuis 2010 par la France pour rendre transversales ses politiques jeunesse constituent un exemple dont pourraient s'inspirer les autres pays dont les politiques et programmes en faveur des jeunes souffrent encore de cloisonnement.

En France, une approche transversale des politiques publiques de jeunesse. En matière de coordination des politiques publiques de jeunesse, la France a développé, depuis 2010, une politique transversale qui peut être une source d'inspiration pour les pays francophones. Dans le cadre de la préparation de sa loi de finances²¹ () sont institués dix-huit documents de politique transversale (DPT) dont la Politique en faveur de la jeunesse. Conformément à ce dispositif, le document sur la transversalité des politiques de jeunesse comporte :

21 Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificatives pour 2005 et autres instruments juridiques.

- *Une présentation de la politique transversale, la liste des programmes qui y contribuent, et la présentation de la manière dont ceux-ci participent, au travers de différents dispositifs, à cette politique transversale, et la mettent en œuvre;*
- *Une présentation qui expose la stratégie globale d'amélioration des performances de la politique transversale, suivie de la présentation par axe stratégique des objectifs et indicateurs de performance retenus et des valeurs associées;*
- *Une table de correspondance des objectifs permettant en tant que de besoins de se référer aux différents projets annuels de performances pour obtenir des compléments d'information (annexe 1);*
- *Une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale pour l'année à venir, l'année en cours et l'année précédente (annexe 2).*

(Source : République française. Document de politique transversale, Projet de loi de finances pour La Politique en faveur de la jeunesse. 2013).

En somme, si les organes centraux des structures gouvernementales semblent disposer de capacités avérées dans la conception et l'élaboration de programmes, leurs capacités de coordination semblent relativement faibles. Les rapports consultés et les discussions ayant suivi la présentation des conclusions provisoires de ce rapport (New York en mai 2015 et Paris en septembre 2015) permettent de pointer en particulier un manque de coordination et de suivi de la mise en œuvre des politiques aux niveaux régional et départemental.



New York

Photo OIF - Moussa SINON

Rencontres des ministres de la jeunesse francophone en mai 2015 en marge des célébrations du 20^e anniversaire du PAMJ

II. Capacités et limites des structures décentralisées dans le suivi et la supervision de la mise en œuvre des politiques jeunesse

Les organes déconcentrés ou décentralisés dans les ministères responsables de la jeunesse ont généralement pour mission de suivre et de superviser la mise en œuvre des politiques jeunesse au niveau régional ou déconcentré. Il s'agit souvent d'organes comme les directions régionales de la jeunesse, les directions départementales de la jeunesse, les directions pilotant des programmes spécifiques. Lorsqu'ils gèrent un dispositif particulier, ces organes peuvent être chargés de la mise en œuvre directe des politiques et programmes. Mais, plus souvent qu'autrement, ils collaborent avec d'autres entités à l'échelon inférieur (département, commune, district) qui, elles, sont chargées d'exécuter les programmes et de livrer les services aux jeunes.

Les rapports et documents analysés aux fins de la présente revue (analyse qui doit être beaucoup plus approfondie, toutefois) montrent que ces organes décentralisés ou déconcentrés ont des capacités limitées en matière de

suivi et de supervision de la mise en œuvre des programmes jeunesse. À cela, il faut ajouter, au niveau national, l'absence de systèmes d'évaluation basée sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR), comme cela a été fréquemment rappelé aux rencontres de New York et de Paris de 2015 sur les politiques jeunesse. L'absence dans les documents et rapports d'évaluation du point de vue des organes d'exécution et des bénéficiaires (les jeunes) illustre bien ce manque d'orientation sur les principes de la GAR ont fait remarquer les experts. Celle-ci (la GAR) réserve en effet une place de choix aux services de première ligne et aux utilisateurs finaux des programmes dans les évaluations.

À la décharge des ministères de la Jeunesse, les rapports mentionnent des déficits importants en ressources humaines et logistiques qui paralysent leurs structures décentralisées au niveau régional dans la réalisation de leur mission auprès des jeunes. L'extrême précarité dans laquelle travaillent ces structures décentralisées entrave toute possibilité de développement des compétences ont rappelé les ministres francophones de la jeunesse à New York en mai 2015 en marge des rencontres du PAMJ.

Les cadres des ministères de la jeunesse présents aux rencontres de New York comme à celles de Paris ont aussi rappelé que la plupart des programmes régionaux supportant les dispositifs d'éducation ou d'emploi jeunes proviennent d'initiatives soutenues par des partenaires techniques et financiers (PTF) étrangers.

L'instabilité des financements de ces PTF, ajoutés aux retards chroniques des budgets de l'État, occasionne des ruptures importantes dans les processus de mise en œuvre des programmes ont noté plusieurs intervenants. Ces ruptures démotivent le personnel sur le terrain qui perçoit de moins en moins l'utilité d'une planification même strictement opérationnelle en raison de l'environnement d'incertitude.

Cette démotivation a été constatée dans d'autres études pour les mêmes raisons : « *du fait d'incertitudes importantes quant à la possibilité de disposer de moyens, à la date de leur obtention, la planification des travaux et l'attribution des tâches peuvent se résumer à des exercices en grande partie symboliques, quel que soit le niveau des crédits* » (Europaid, 2005, p. 13).

Les intervenants présents sur le terrain ne connaissent pas à l'avance, ni le montant des ressources qui leur seront allouées, ni le moment où ces ressources seront disponibles, a noté un Directeur de la jeunesse lors des rencontres de haut niveau de New York. Les directions régionales ou départementales

attendent simplement de recevoir les enveloppes budgétaires pour ensuite les redistribuer auprès des organes d'exécution (points de services, maisons de jeunes, mairies, associations de jeunes). À leur tour, les organes d'exécution naviguent dans l'incertitude permanente, alors même que le PAMJ recommande de « Fournir aux mouvements de jeunesse un appui financier, éducatif et technique et promouvoir leurs activités » (PAMJ, 2010, page 49).

Dans un autre ordre d'idée, ce manque de ressources qui fragilise les programmes est un indicateur de la faible capacité des institutions en charge de la jeunesse à développer des alliances et partenariats stratégiques pour accroître et diversifier leurs sources de financement. Cette faiblesse est elle-même à lier à (i) des compétences limitées en matière de plaidoyer auprès de l'État et des PTF pour demander des budgets plus conformes aux besoins des jeunes, (ii) une orientation des interventions en fonction des priorités des PTF plutôt qu'en fonction des priorités nationales, (iii) la dépendance des programmes envers un bailleur unique qui hypothèque tout le processus de mise en œuvre sitôt que de ce dernier se retire.

Les responsables des dossiers jeunesse et les experts présents aux différentes rencontres (New York et Paris) ont aussi fait remarquer que l'on ne trouve, au niveau régional et local (départemental), que des programmes initiés par des bailleurs étrangers (PUND, FNUAP, USAID, OMS, UNICEF, etc.). De ce fait, les services décentralisés de la jeunesse et les organes d'exécution que l'on trouve au niveau local (association de jeunes, maison de jeunes, association de quartier, etc.) semblent plus enclins à collaborer avec ces PTF qu'à essayer de mettre en œuvre les orientations gouvernementales (si orientation il y a) en matière de jeunesse.

Cette absence de l'État au niveau local dénote d'un manque d'*appropriation*²² de l'aspect de mise en œuvre des stratégies jeunesse malgré l'adoption au niveau national de politiques et de mesures phares. Quant à la présence au niveau local de PTF avec leur propre mission, elle peut sembler contradictoire avec le principe d'*alignement* de la Déclaration de Paris 2005 sur l'efficacité de l'aide qui recommande un « Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et un soutien au renforcement de leurs capacités ».

22 Un des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité qui stipule que les pays doivent « *S'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement (...). Traduire ces stratégies nationales de développement en programmes opérationnels axés sur les résultats dans le cadre d'un vaste processus de consultation () Assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement () et que les donateurs s'engagent à respecter le rôle prédominant des pays partenaires* ».

III. Capacités et limites des structures locales dans l'exécution des politiques jeunesse

Les organes d'exécution en question sont généralement composés des services de première ligne qui exécutent les programmes jeunesse sur le terrain. Il s'agit souvent des mairies, des points de service, des guichets d'emploi pour les jeunes, des maisons des jeunes, des centres culturels ou sportifs, d'associations de jeunes, etc. Les capacités et les niveaux de compétences dont disposent ces organes sont donc déterminants dans l'efficacité des politiques jeunesse. La revue des politiques jeunesse européennes conclut en effet que « *c'est sur le terrain qu'il faut amener les compétences professionnelles pour la mise en œuvre des ressources et des services (...) La mise en œuvre sera impossible si les capacités et les infrastructures ne sont pas là pour conduire les idées et les aspirations du centre décisionnel vers le terrain* ». (Évaluation internationale des politiques de jeunesse, 2008; page 41).

Les rapports mentionnent justement de faibles compétences en matière de mise en œuvre, mais la documentation sur les parties prenantes de niveau local à notre disposition ne permet pas d'analyser davantage cet aspect pourtant capital dans le succès des politiques jeunesse. Dans quelques cas, les documents et rapports d'évaluation de dispositifs d'emplois jeunes (Maroc, Sénégal, Tunisie) indiquent, par exemple, des retards de démarrage de programmes dus au manque de préparation des organes chargés d'aider les jeunes sur le terrain. Il peut s'agir de banques qui n'arrivent pas à mettre en place un système d'approbation de crédits, d'établissements de formation qui ont du mal à assurer un programme de formation sur mesure longtemps prévue, de services d'informatique qui échouent dans la mise en ligne de programmes, etc. En dehors de ces informations indirectes, les documents ne font pas beaucoup cas de ces partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux livrant les services aux jeunes au niveau local.

L'absence systématique dans les rapports et évaluations du point de vue de ces partenaires de première ligne ainsi que de celui des jeunes bénéficiaires témoigne en soi des limites des capacités de ces intervenants sur le terrain. Elle indique aussi un certain manque de proactivité des partenaires d'exécution et une incapacité à influencer sur les processus gérés par le niveau régional et central.

IV. Conclusion sur les acquis et défis

Les pays membres de la francophonie ont développé des capacités importantes dans la conception et l'élaboration de politiques et programmes jeunesse. Ces politiques prennent en compte les recommandations du PAMJ, les principes directeurs de la *Déclaration de Bakou 2014* ainsi que les consensus internationaux tels la convention sur les droits humains, le cadre de l'Éducation pour tous, les objectifs du millénaire pour le développement, etc. **Les jeunes sont de plus en plus impliqués en amont dans l'élaboration des politiques, mais avec des limites importantes quant à leur implication, en aval, au moment d'évaluer les retombées de ces politiques.**

Les analyses révèlent également que dans la plupart des pays, la portée des politiques jeunesse demeure limitée en raison d'une approche encore très sectorielle qui empêche les initiatives prises pour faciliter l'insertion des jeunes de **s'inscrire de manière durable dans la continuité de l'action publique.** L'approche holistique de l'ensemble des besoins des jeunes et l'orientation transversale des politiques jeunesse privilégiées par quelques pays comme le Luxembourg et le Québec pourraient constituer une source d'inspiration. Les efforts de transversalité mis en avant dans les énoncés de politique jeunesse de certains pays comme la Bulgarie et le Burkina Faso constituent aussi des progrès significatifs dans la bonne direction.

L'analyse des structures chargées de la mise en œuvre des politiques jeunesse dans les pays a aussi révélé : i) les limites des capacités de coordination des structures centrales (ministère, directions centrales); ii) les faibles capacités de suivi et de supervision des structures décentralisées ou déconcentrées (directions régionales de la jeunesse); iii) des faibles capacités techniques au sein des structures d'exécution au niveau local (Directions et Services de niveau départemental, Communes, Maisons des jeunes, Associations de jeunes, etc.).

Les rapports et les discussions entourant les différentes rencontres sur la jeunesse (New York en mai 2015 et Paris en septembre 2015) ont permis de constater cependant que les gouvernements et leurs ministères disposent au niveau central de capacités de planification des politiques.

Il s'agit d'un point de départ important pour renforcer les capacités de mise en œuvre des entités gouvernementales et non gouvernementales de niveau régional et local dans les domaines où ils éprouvent des besoins d'accompagnement.

Tableau 3. Besoins en renforcement de capacités au niveau de la chaîne de mise en œuvre des politiques	
Échelon	Besoins prioritaires
Directions centrales	Capacités de coordination et de gestion axée sur les résultats
Directions régionales	Capacités de suivi et évaluation selon l'approche de la GAR
Partenaires d'exécution	Capacités techniques de mise en œuvre des programmes jeunesse



Photo OIF - Moussa SINON

Partie II. État de la mise en œuvre des politiques jeunesse dans cinq domaines prioritaires du PAMJ et exemples de bonnes pratiques dans lesdits domaines

Il importe tout d'abord de rappeler que les acquis et les défis dans la mise en œuvre des politiques jeunesse diffèrent grandement dans les cinq domaines retenus pour cette analyse (Éducation, Emploi, Participation citoyenne, Nouvelle technologie, Environnement). Les acteurs du domaine de l'éducation ont développé des expériences significatives qui tiennent compte de la plupart des principes directeurs de la déclaration de Bakou 2014 sur la participation, l'inclusion, le genre, les droits humains, etc. Dans le domaine de l'emploi, on recense aussi plusieurs initiatives visant à faciliter l'insertion des jeunes. La persistance du problème du chômage pose cependant la question de leur efficacité.

En matière de participation citoyenne, la revue a permis de recenser des pratiques prometteuses. Cependant, l'absence de cadres institutionnels de concertation consacrés à cette question fait en sorte qu'il y a moins de documentation sur d'éventuelles initiatives gouvernementales de promotion de l'implication citoyenne des jeunes. Dans le domaine de l'environnement et des nouvelles technologies, les pratiques en cours manquent tout autant de documentation.

Les chapitres qui suivent s'attachent aux acquis et aux principaux défis auxquels font face les États et gouvernements membres de la Francophonie dans la mise en œuvre de politiques jeunesse dans les cinq domaines identifiés. Les analyses sont illustrées à l'aide de pratiques évaluées dans des rapports externes comme étant des exemples de bonnes pratiques. Leur sélection a été effectuée sur la base des critères énumérés en introduction, dans la partie consacrée à la méthodologie.

L'objectif est de permettre aux intervenants dans le domaine de tirer des leçons de ces succès afin d'améliorer leurs propres politiques et programmes en faveur des jeunes. Au début de chaque chapitre, nous rappelons les recommandations du PAMJ les plus pertinentes pour analyser dans quelle mesure les politiques et programmes jeunesse en place permettent d'y répondre.



Chapitre III. Mise en oeuvre des politiques dans le domaine de l'éducation et exemples de bonnes pratiques

Photo OIF - DR

Principales recommandations du PAMJ en matière d'éducation :

- Mesure 1.** Améliorer l'enseignement de base, la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes.
- Mesure 3.** Promouvoir la compréhension et le respect mutuels ainsi que les idéaux de paix, la solidarité et la tolérance parmi la jeunesse.
- Mesure 4.** Enseignement technique et formation professionnelle.
- Mesure 5.** Promouvoir l'éducation relative aux droits de l'homme.
- Mesure 6.** Formation à la création d'entreprises.

I. Portrait statistique des jeunes dans le domaine de l'éducation

Les données de l'UNESCO sur l'éducation utilisées dans le *Portrait des jeunes francophones 2014*²³ montrent que les pays francophones ont accompli des progrès significatifs dans la réalisation des recommandations du PAMJ sur l'éducation. Au niveau de l'enseignement primaire (Mesure 1 du PAM relative à l'éducation), les taux bruts de scolarisation et l'indice de parité entre les sexes se sont améliorés dans la plupart des pays.

Au secondaire cependant, les progrès sont très inégaux. Pour les pays membres d'Afrique subsaharienne, le taux brut de scolarisation au secondaire est en général très faible, alors qu'il est relativement élevé dans les pays membres de l'Océan Indien, des Caraïbes et du Moyen-Orient. Pour les pays membres d'Europe de l'Ouest et d'Europe centrale et orientale et pour ceux d'Amérique du Nord, la scolarisation est aussi généralisée au secondaire, malgré des problèmes de décrochage importants chez les garçons en particulier. Dans le premier groupe de pays qui accusent encore des retards, on retrouve des pays comme le Niger (15,9 %), la République centrafricaine (17,8 %), le Tchad (22,8 %) et le Rwanda (31,8 %).

Dans celui des pays qui connaissent des améliorations significatives, on retrouve entre autres, les Comores (73,5 %), le Liban (74 %) et la République dominicaine (75,9 %). Les meilleures performances sont réalisées au sein des pays membres d'Europe et d'Amérique du Nord comme la Belgique (107,3 %), le Canada (avec un TBS de 103,4 %), et la France (109,7 %).

Les retards dans la parité entre les sexes suivent à peu près le même découpage régional. Pour tous ces pays, se pose aussi le défi de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail à un moment où le chômage touche de plein fouet les jeunes des pays du Sud comme ceux du Nord.

23 OUEDRAOGO, Abdoul Echraf; HARTON, Marie-Ève; MARCOUX, Richard. (2014), *Portrait des jeunes de l'espace francophone 2015*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), 72 p.

II. Acquis des pays dans le domaine de l'éducation

À travers plusieurs plateformes, les pays membres de la Francophonie ont uni leurs efforts afin de relever les défis de l'éducation et de la formation des jeunes. Leurs orientations programmatiques sont guidées par différentes conventions et consensus internationaux dont certaines des plus importantes sont : 1) la Déclaration mondiale sur *l'Éducation pour tous* (Jomtien, 1990) qui s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant²⁴; 2) les engagements des États au Sommet mondial pour les enfants (1990); 3) la Conférence internationale sur la population et le développement (1994); 4) la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993); 5) la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité (1994); 6) la Réunion à la mi — décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (1996); 7) la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (1997); 8) la Conférence internationale sur le travail des enfants (1997); 9) et le cadre d'action de Dakar de 2000 sur l'Éducation pour tous. Par cet alignement sur les conventions internationales, les pays respectent les principes directeurs de la *Déclaration de Bakou 2014* sur les politiques jeunesse qui reprennent l'essentiel de ces consensus.

En ce qui a trait à l'Éducation pour tous (EPT) et à la formation technique et professionnelle (Mesure 4 du PAMJ relative à l'éducation), les rapports montrent que certains pays comme le Maroc, Madagascar et la Tunisie ont accompli des progrès significatifs. Le cas malgache est intéressant dans la mesure où le pays concentre encore la plupart des défis auxquels sont confrontés les pays membres de la Francophonie les moins avancés (population jeune, taux de chômage élevé).

Malgré ses difficultés, ce pays a tout de même accompli beaucoup de progrès en ce qui a trait à l'éducation de base, la parité entre les sexes et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et technique.

24 Cette convention stipule que toute personne — enfant, adolescent ou adulte — doit pouvoir bénéficier d'une formation répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux.

À Madagascar, engagement politique en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) et de l'accessibilité de l'enseignement technique et professionnel. Conformément à la recommandation du Cadre d'action de Dakar, suite au forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu en 2000, le Gouvernement malgache a fait de l'éducation l'un des socles fondamentaux du redressement et de son développement durable. De plus, l'État a tenu ses engagements d'allouer 20 % des ressources nationales internes pour les dépenses courantes d'éducation dont 42 % étaient affectés à l'enseignement primaire. L'élaboration du plan « Éducation pour tous » en 2003 relevant du plan stratégique de réforme et développement du secteur éducatif (PSRDSE) a reçu l'aval de l'ensemble de la société. (...) Ce plan a été réactualisé en 2005 puis révisé en 2008 afin de s'adapter aux situations du système éducatif, aux informations tirées des réformes passées et aux visions des gouvernements en place. Les réactualisations du plan ont permis à Madagascar d'accéder à des financements additionnels, dont le Fonds catalytique de l'Initiative FastTrack de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT ou EFA-FTI) pour les périodes 2005-2008 et 2009-2012, destinés à accélérer l'atteinte des objectifs de l'OMD/EPT. Le gouvernement malgache a aussi priorisé l'enseignement technique et professionnel dans les crédits affectés au secteur éducatif et ensuite initié plusieurs mesures telles que : i) la réforme des Centres Régionaux d'Apprentissage de Métier (CRAM) en 2001; ii) la transformation de certains Centres de Formation professionnelle pour accueillir des formations courtes de proximité ciblant les jeunes et les adultes; iii) de la normalisation du système d'apprentissage à l'issue des concertations tenues entre 2001 et 2009; iv) l'élaboration d'un guide pour l'apprentissage des métiers en 2011. (Source : Gouvernement de Madagascar (2015). « Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Madagascar ». 2015, 45 p.

La priorisation de la formation technique et professionnelle dans les crédits affectés au secteur éducatif par le gouvernement malgache s'inscrit en droite ligne avec l'une des mesures du Programme d'action mondial jeunesse 2010 intitulée : « **Enseignement technique et formation professionnelle relative au domaine de l'éducation** » . Les nombreuses réformes malgaches citées précédemment ont contribué à l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle et à la croissance de la clientèle du secteur à l'inverse des autres pays d'Afrique où l'enseignement technique et professionnel attire encore peu de jeunes.

En effet, les rapports des pays de la Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP montrent qu'à part quelques pays comme l'Égypte, le Maroc ou la Tunisie, « la plupart des autres pays en sont restés à des dispositifs accueillant une très faible minorité (entre 1 % et 6 %) des jeunes scolarisés » (Relevé des conclusions des rapports pays du PQIP/DCTP : « Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », Conférence des ministres de juillet 2014).

Malgré ces limites, on note certains progrès dans la plupart des pays en ce qui a trait aux recommandations du PAMJ sur l'enseignement de base, l'alphabétisation et, dans une moindre mesure, la formation technique et professionnelle. La revue des politiques et initiatives du secteur de l'éducation montre en effet que les acteurs ont développé des capacités importantes dans la mise en œuvre de programmes dans ce domaine et dans l'adoption d'approches participatives et sensibles au genre. À titre d'exemple, les rapports émanant de l'UNICEF mentionnent, pour la plupart des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Nord, des programmes scolaires impliquant les communautés, les parents d'élève, les autorités locales et les élèves eux-mêmes. Les rapports des ministères de l'Éducation et ceux des partenaires techniques et financiers présents dans le domaine (UNICEF, Banque mondiale, UNESCO) permettent de constater également que la plupart des partenaires du secteur de l'éducation ont développé des compétences en matière de conception et d'élaboration de programmes novateurs (l'approche par compétence par exemple).

Dans les pays, les exemples sont nombreux d'établissements scolaires développant des projets encourageant l'implication des jeunes dans leurs communautés et celle des parents auprès de l'école. Cette implication appuyée dans plusieurs cas par l'UNICEF contribue à la persévérance scolaire des enfants, la diminution du décrochage scolaire chez les filles, etc.

En plus de ces progrès, on recense çà et là des pays ayant développé des approches originales centrées sur le bien-être global des jeunes. Ces approches permettent de prévenir la délinquance juvénile, conformément aux recommandations du PAMJ qui engage les États à accorder la ***Priorité aux mesures préventives*** :

« Les gouvernements devraient accorder la priorité aux questions et problèmes touchant à la délinquance et à la criminalité juvéniles en mettant particulièrement l'accent sur les politiques et programmes de prévention. Les zones rurales devraient être dotées de structures et de services administratifs et socio-économiques appropriés qui pourraient décourager les jeunes d'aller s'installer en ville. » (PAMJ, 2010 : 26).

À titre d'exemple de bonne pratique, on peut citer le ministère de l'Éducation nationale de la Tunisie qui a mis en place un programme de prévention de la délinquance juvénile dans les écoles qui pourrait inspirer les autres pays.

En Tunisie, le Programme d'Action sociale en milieu scolaire (PASS), poursuit trois priorités : 1. aider l'institution scolaire à réaliser sa mission éducative et à s'ouvrir sur son environnement; 2. préserver les élèves de la délinquance; 3. venir en aide à la famille pour répondre aux besoins fondamentaux de l'élève. Lorsqu'il a été démarré en 1991, le PASS avait comme premier objectif de : i) développer dans 360 écoles une capacité de dépistage, d'écoute, d'analyse des problèmes, et d'identification et de mise en œuvre de solutions appropriées pour les enfants en situation difficile, afin de réduire leur risque d'échec scolaire de moitié; ii) de mettre en place ou améliorer le fonctionnement de cellules d'action sociale interdisciplinaires visant à réduire l'échec scolaire des élèves en situation difficile dans 360 écoles primaires; iii) de tester et valider la démarche dans 50 écoles, puis graduellement l'étendre aux 360 écoles couvertes par le projet « qualité des acquis ». Dans la mise en place initiale du programme, il a fallu mener une réflexion globale et cohérente sur « le rôle de l'école », sur « la place du PASS dans le système » ainsi que sur les moyens à mettre en place pour la prise en charge des cas d'élèves en difficulté. Dès 2005, le PASS comptait plus de 2000 cellules implantées à la grandeur du pays.

Pour la Tunisie, le PASS est un exemple de programme d'appoint pour détecter les problèmes psychosociaux auxquels les jeunes sont confrontés et qui peuvent mener à l'échec ou le décrochage scolaire. Il a été conçu selon une démarche expérimentale qui a permis de l'ajuster et de l'étendre, au fur et à mesure. La démarche respecte une approche participative, en associant le milieu scolaire et la communauté à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

Plusieurs autres exemples d'approches communautaires sont développés dans les écoles avec la collaboration de bailleurs comme l'UNICEF. Ces approches ont permis d'améliorer la réussite scolaire et la persévérance chez les jeunes filles. Il conviendrait de les analyser davantage pour en saisir les conditions de duplication.

III. Les limites des politiques de la jeunesse dans le domaine de l'éducation

Bien qu'on note dans l'ensemble des progrès significatifs dans le domaine des politiques éducatives, les rapports et documents d'évaluation soulignent des insuffisances importantes quant au caractère inclusif des programmes mis en œuvre dans la plupart des pays membres. Dans les régions rurales de la plupart des pays retenus pour cette étude, « l'élimination des barrières à l'inclusion des groupes vulnérables », qui définit le principe d'inclusion de la déclaration de Bakou, demeure encore inachevée. Ces milieux ruraux sont aussi largement désavantagés par rapport aux milieux urbains en ce qui a trait à l'offre d'éducation et aux mesures de soutien à la réussite scolaire.

En plus de ces inégalités, les faibles capacités des directions régionales de l'éducation en matière de suivi de proximité et de supervision formative semblent affecter la qualité de l'enseignement livré aux jeunes des milieux ruraux. Ainsi, les rapports sectoriels et les discussions ayant suivi la présentation des conclusions provisoires de cette étude convergent sur le fait que dans plusieurs pays, les inspections générales et départementales de l'éducation manquent de ressources humaines et logistiques pour mener à bien leur mission de contrôle et de supervision formative de l'enseignement dispensé aux jeunes dans les écoles. Les spécialistes de l'éducation ont rappelé que dans plusieurs zones rurales, les inspecteurs de l'enseignement ne se rendent simplement plus dans les écoles hors des périmètres urbains. Dans ces zones, on observe dans les registres d'école, plusieurs cas d'absences injustifiées des enseignants. Dans des écoles multigrades, des classes sont fermées pendant plusieurs mois pour les mêmes raisons. Non seulement les inspecteurs de l'enseignement manquent de moyens, mais ils font désormais face à des enseignants mieux équipés en moyens de transport et de communication pour éviter les contrôles d'assiduité. Cette situation rappelle qu'une « *politique de jeunesse nécessite des ressources humaines et financières sans lesquelles cette politique en resterait au niveau d'un simple outil rhétorique utilisé à des fins de médiatisation politicienne, ce qui n'apporte en soi aucun résultat pour les jeunes* » (Conseil de l'Europe, 2008 : 41).

Les rapports montrent tout de même que certaines pratiques innovantes permettent aux écoles de surmonter les conséquences de ce déficit de ressources pour la supervision de proximité. Les exemples tirés des rapports pays de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest montrent en effet qu'une collaboration plus étroite entre les responsables de l'éducation nationale et les communautés locales (parents d'élèves, élus et autorités locaux, etc.) permettent de pallier à

certaines problématiques. Dans ces cas, ce sont les communautés locales et leurs leaders qui assurent le suivi de proximité que n'arrivent plus à assumer pleinement les institutions de l'éducation nationale (Inspection générale de l'éducation). Certains pays comme le Maroc ont introduit des innovations d'une autre nature en équipant mieux les écoles rurales pour répondre aux besoins de base des jeunes et de la communauté.

*Au Maroc : mise en place d'un projet pilote d'école rurale dans des localités de la région de Marrakech, afin de contrer les inégalités d'accès à l'éducation des jeunes en milieu rural et isolé. Pour faire face aux inégalités d'accès à l'éducation et au fort taux de décrochage scolaire dans les milieux ruraux et isolés, le Maroc a initié un projet pilote dans trois localités de la région de Marrakech. Ces écoles sont équipées d'une bibliothèque ouverte à la communauté, d'une cantine scolaire pour faire face aux problèmes de nutrition endémique dans la communauté, d'une source d'eau potable et d'une pharmacie. L'installation de ces équipements a contribué à faire bondir les effectifs de l'école. Les parents réticents à envoyer leurs enfants à l'école voulaient que ces derniers et eux-mêmes puissent bénéficier de ces commodités qu'offrent ces écoles. Par exemple, dans la localité de Dikha où est installée une des écoles, les effectifs sont passés de 76 élèves dont 21 filles en 1997-98, à 280 élèves, dont 129 filles en 2005-06. Le même effort dans les trois autres écoles a permis de scolariser un total de 524 élèves (dont 255 filles) au niveau du secteur, comparativement à seulement 181 élèves (dont 51 filles) moins de 10 ans auparavant. L'expérience locale marocaine montre qu'une légère amélioration de l'infrastructure scolaire et la prise en compte des besoins de la communauté peuvent améliorer considérablement la persévérance scolaire par le renforcement des liens entre l'école et la communauté. Cette approche a permis de faire reculer l'abandon scolaire, passé de 7 % à moins de 3 % en cinq ans dans les communautés où l'expérience a été menée. Ce programme qui ciblait particulièrement les jeunes filles menacées d'abandon scolaire précoce est **sensible au genre** et. Ce projet pilote était principalement orienté vers les populations vulnérables du milieu rural à travers une approche **inclusive et basée sur le droit**. Source : L'éducation de qualité, UNICEF MAROC, 2012.*

Les analyses ont aussi permis de constater que les documents de politiques et de stratégies nationales des pays ne prévoient que rarement des mesures particulières pour des catégories spécifiques, telles que par les jeunes en situation de décrochage, les jeunes illettrés, les jeunes vivant avec un handicap, etc. Quelques pays (Bénin, France, Luxembourg, Tunisie, Maroc) ont expérimenté avec succès des alternatives visant à offrir des programmes techniques et professionnels à ce type de clientèles. Elles méritent des analyses

plus approfondies pour comprendre les conditions d'une duplication à plus grande échelle. On peut penser par exemple au cas des Maisons familiales rurales (MFR) qui existent dans plusieurs pays d'Afrique, du Maghreb et d'Europe dont il serait intéressant de comparer les résultats.

Les évaluations-pays soulignent aussi des faiblesses dans les capacités de coordination en ce qui a trait à l'offre de programmes de formation technique. Les enquêtes menées par la Confemen²⁵ (Assises de l'éducation à Ouagadougou en 2012) ont montré par exemple que dans les trois quarts des pays membres, la formation professionnelle et technique est gérée par plusieurs ministères. Pour une grande majorité de ces pays, il n'y a pas de structures de coordination (Murtin, 2012) et donc pas, ou peu d'arrimage entre la formation technique et professionnelle et l'éducation de base, l'enseignement secondaire ou universitaire, le ministère de l'Emploi, etc.

Les contenus et la qualité des formations laisseraient aussi place à beaucoup d'améliorations. Le diagnostic de la conférence des ministres de la PQIP/DCTP de juillet 2014 relative aux dispositifs de formation professionnelle est éloquent :

« Le constat partagé par tous est sans appel : à l'exception d'un tout petit nombre de pays qui réforment de manière très volontariste et de quelques établissements qui sont considérés comme des lieux de formation expérimentaux, l'ensemble de l'offre de formation actuelle ne permet pas aux jeunes de suffisamment acquérir les compétences exigées par les emplois disponibles. Les contenus programmatiques sont souvent dépassés et les technologies utilisées sont trop datées pour faciliter une insertion rapide et efficace. Pris sous l'angle du rapport coût/efficacité, les dispositifs et parcours de formation existants coûtent cher pour une efficacité faible vu qu'ils fonctionnent selon une logique déconnectée des emplois réellement existants ». (Source : Conférences des ministres du PQIP/DCTP de juillet 2014. « Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique ». Page 3).

Les travaux produits par l'ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique) et ceux de la conférence des ministres du PQIP/DCTP en sont arrivés aux mêmes conclusions. Dans les pays membres d'Europe et d'Amérique où certains secteurs de la formation professionnelle connaissent des ratés, les analyses soulignent les mêmes problèmes de coordination et d'arrimage. Au Québec, le système des CÉGEPs²⁶ mis en place pour faciliter l'accès des jeunes à une offre d'éducation diversifiée constitue un exemple

25 Assises sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Ouagadougou, 4-7 septembre 2012.

26 CÉGEP : Collège d'Enseignement général et professionnel qui offre sur un même site de la formation professionnelle et technique et de la formation préuniversitaire.

d'arrimage réussi entre le secteur de l'éducation et celui de la formation professionnelle et technique.

Les CÉGEPS (Collèges d'enseignement général et professionnel) au Québec, un exemple d'arrimage entre le secteur de l'éducation et celui de la formation professionnelle et technique. Au Québec, les CÉGEPS ont été créés pour rendre plus accessible l'enseignement postsecondaire à un plus grand nombre de jeunes, mais également pour mieux arrimer l'enseignement général et l'enseignement professionnel et technique. Ainsi, les CÉGEPS comportent deux ordres d'enseignement imbriqués. Le premier étant une formation générale qui débouche sur l'université et le second, étant une formation professionnelle de spécialisation qui débouche sur le monde du travail. Ce système est caractérisé par une grande polyvalence qui permet de répondre sur le même lieu aux parcours diversifiés des jeunes.

Les programmes sont bâtis sur trois types de cours : des cours communs qui sont obligatoires, des cours de spécialité et des cours complémentaires à la spécialité. Pour comprendre l'origine de ce modèle, il faut rappeler que la Commission Parent dont les recommandations sont à l'origine de ce modèle avait suggéré la création « d'un établissement d'enseignement supérieur (...) qui fasse, pour les uns, la jonction entre le secondaire et l'université dans une filière de deux ans, et qui assure, pour les autres, une qualification vers le marché du travail d'une durée variable de deux ou trois ans. La commission innovait à d'autres égards.

Il fut ainsi recommandé, que dans un souci de démocratisation, les élèves des deux filières cohabitent à l'intérieur d'un même établissement et que, par souci de polyvalence, leur soit offerte une formation générale commune composée de cours de langue maternelle, de philosophie (libéral arts) et d'éducation physique. (Source : Denis Savard et Saïd Bouthaim, 2008. Les cégeps : une grande aventure collective. Page 93).

IV. Conclusion sur l'éducation

L'analyse de la mise en œuvre des politiques jeunesse dans les pays membres de la francophonie souligne les progrès significatifs réalisés dans l'enseignement de base, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation. Les statistiques du portrait des jeunes de l'espace francophone 2014 montrent que les pays ont accompli des avancées significatives en matière de scolarisation et de parité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire. Des programmes passerelles entre l'éducation et la formation ont été aussi développés pour donner une seconde chance aux catégories vulnérables, comme les jeunes ni en

emploi, ni en éducation, ni en formation (NEEF), les jeunes illettrés, les jeunes en milieu rural isolé.

Les rapports montrent toutefois que des progrès restent encore à accomplir pour répondre à l'ensemble des mesures et recommandations du Programme d'action mondial jeunesse. La population de jeunes NEEF reste encore importante, en particulier dans les milieux ruraux où les programmes publics ont du mal à les rejoindre. Pour ce qui est de la formation professionnelle et technique, en plus d'un manque de coordination et de cohérence entre de nombreux dispositifs, les données montrent qu'elle touche encore très peu de jeunes dans la majorité des pays du sud.

Une des recommandations du PAMJ dans le domaine de l'éducation est de "***Promouvoir la compréhension et le respect mutuels ainsi que les idéaux de paix, la solidarité et la tolérance parmi la jeunesse***". Les rapports et comptes rendus à notre disposition n'ont pas permis de tirer le bilan sur ce qui est fait pour se conformer à cette mesure. Une évaluation des pratiques des écoles dans la promotion de ces idéaux serait pertinente, surtout dans le contexte des tensions religieuses et ethniques qui ébranlent plusieurs pays membres de la Francophonie.

La mise en œuvre des politiques jeunesse dans le domaine de l'éducation a donc connu des améliorations significatives, particulièrement au niveau de l'enseignement de base et de la parité entre les sexes à ce niveau d'enseignement. Des efforts restent encore à accomplir, en particulier au niveau l'enseignement professionnel et technique et le ciblage des catégories ayant des besoins spécifiques, tel que recommandé par le PAMJ. Sur ce plan, les principaux points soulevés dans ce chapitre concernent principalement :

- i) les problèmes liés aux inégalités d'accès à l'éducation, qui désavantagent les jeunes des milieux ruraux;
- ii) les problèmes d'arrimage entre l'éducation générale et la formation technique et professionnelle et le déficit de coordination dans ce dernier secteur;
- iii) l'inadaptation des dispositifs aux besoins des jeunes diplômés;
- iv) les déficits de ressources qui empêchent les différentes entités de l'éducation d'assumer pleinement leur mission.



Photo OIF - DR

Chapitre IV. Mise en oeuvre des politiques jeunesse dans le domaine de l'emploi et exemples de bonnes pratiques

Les recommandations du PAMJ en matière d'emploi sont les suivantes :

- Mesure 1.** Possibilités d'exercer un travail indépendant.
- Mesure 3.** Possibilités d'emploi pour certains groupes de jeunes.
- Mesure 4.** Services collectifs bénévoles faisant appel aux jeunes.
- Mesure 5.** Besoins découlant du progrès technologique.

I. Portrait statistique des jeunes dans le domaine de l'emploi

Dans la quasi-totalité des pays membres et observateurs de la Francophonie, le chômage des jeunes est un phénomène qui sévit avec ampleur et persistance. Le portrait des jeunes de l'espace francophone 2014 montre qu'aussi bien dans les pays membres à économies dites développées que dans ceux à économies dites en développement, c'est environ un jeune de 15 à 24 ans²⁷ sur cinq qui est au chômage. L'ampleur du phénomène varie peu selon les régions. Ainsi, dans les pays membres d'Afrique du Nord, le chômage touche entre le cinquième et le tiers des jeunes de 15 à 24 ans : 21,9 % au Maroc; 24,8 % en Égypte; et 30,7 % en Tunisie. Le taux de chômage chez les jeunes est tout aussi élevé dans certains pays membres d'Afrique subsaharienne, tels le Gabon (41,2 %), ou de l'Océan Indien, à l'image des Seychelles, de Maurice (23,4 %) et de Sainte-Lucie (40,8 %). Dans les pays francophones à économie développée, le chômage touche environ un cinquième des jeunes de 15 à 24 ans. C'est le cas en Belgique (22,4 %) et en France (22,5 %) et un peu moins au Canada (14,8 %).

Comme le souligne clairement le PAMJ, cette : « difficulté de trouver un emploi convenable est aggravée par un ensemble d'autres problèmes auxquels sont confrontés les jeunes, notamment l'analphabétisme et le manque de formation, et par les périodes de ralentissement de l'économie mondiale et la modification des tendances économiques générales ». (PAMJ, 2010, p.21). Bien que la problématique soit générale, certains obstacles cités, comme l'analphabétisme, le manque de formation, touchent plus spécifiquement les jeunes des pays en développement. Nous avons donc choisi de mettre principalement l'accent sur les politiques et programmes mis en œuvre dans ces pays pour contrer le chômage des jeunes.

27 Bien que l'âge de 15 ans paraisse trop jeune, il permet de respecter la définition internationale adoptée depuis 1982 par le Bureau international du travail, qui considère comme chômeur une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) et répondant simultanément aux trois critères suivants : 1) être sans emploi, 2) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les jeunes non disponibles pour occuper un emploi pour des raisons de scolarisation sont donc exclus d'office de la population au chômage.

II. Acquis dans la mise en œuvre des politiques jeunesse dans le domaine de l'emploi

La revue des politiques et stratégies en faveur de l'emploi et leur évaluation montrent que les acteurs gouvernementaux de ce secteur disposent de capacités significatives dans l'élaboration de programmes et dispositifs visant l'insertion des jeunes. Ces capacités se sont développées à la faveur de l'implication des pays dans de nombreux cadres institutionnels de concertation consacrés à cette question, au niveau sous régional et international. L'Union africaine, l'Union européenne, l'OCDE, la CEDEAO, l'UMA et plusieurs autres ensembles offrent des cadres de mutualisation des expériences et un appui technique qui permettent aux pays d'échanger sur leurs dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes.

Cependant, malgré les nombreux cadres de concertation et les dispositifs d'insertion, le chômage et la précarité sont des phénomènes qui dans la plupart des pays touchent les jeunes avec persistance. Seuls quelques pays comme l'Autriche, l'Allemagne, le Luxembourg semblent avoir développé des programmes ayant montré une certaine efficacité. Pour ces pays, un des facteurs favorables a été l'existence d'une politique d'insertion des jeunes très volontariste (en particulier en Autriche, membre observateur de la francophonie) et l'arrimage effectif de l'enseignement technique et professionnel dans le circuit de l'éducation (à l'exemple de l'Allemagne). Le modèle autrichien constitue d'ailleurs une source d'inspiration pour plusieurs pays, en particulier les pays nordiques comme la Finlande et la Norvège.

En Autriche, un système alternatif de formation en apprentissage et une obligation légale d'offrir à chaque jeune une formation professionnelle.

En Autriche, l'emploi des jeunes est en effet une priorité politique, traduite depuis fort longtemps par une politique volontariste en la matière; les entreprises en sont le pivot, via l'apprentissage, lequel, jumelé à une politique de "garantie de formation" des moins de 19 ans et de "garantie d'emploi" des moins de 25 ans, permet à l'Autriche de réaliser, avec un taux de chômage des jeunes de 9,4 % en novembre 2013, la deuxième meilleure performance de l'Union européenne derrière l'Allemagne. L'apprentissage autrichien est basé sur un système de formation par alternance — système dual — alliant formation théorique à l'école (20 % du temps d'apprentissage) et formation en entreprise (80 % du temps d'apprentissage). La loi sur la formation professionnelle (Ausbildungsgarantie) impose à l'État de proposer à tous les jeunes de 18 ans et moins une formation professionnelle. L'action "avenir jeunesse" (Aktion Zukunft Jugend) offre quant à elle la garantie aux 19-24 ans de se voir proposer dans un délai de 6 mois une offre d'emploi, une formation ou un emploi subventionné. Afin de répondre à ces obligations de formation dans un contexte de tarissement des offres d'apprentissage des entreprises, a été mis en place en 1998 et reconnu au même titre que l'apprentissage "classique" en 2008, un système alternatif de formation en apprentissage dans lequel la partie formation en entreprise est remplacée par un travail en atelier dans les centres de formation (überbetriebliche Ausbildung, ÜBA). Dans ces centres, les jeunes, dont 40 % sont issus de l'immigration, suivent une formation à temps plein qui se veut le plus proche possible de l'apprentissage "classique" et comprend en outre un dispositif étendu d'aide et de soutien (mise à niveau des connaissances scolaires et générales, formations linguistiques, etc.).

Conscients de l'importance de la formation pratique, et afin de pallier un manque éventuel de places en entreprise du fait du ralentissement économique, les pouvoirs publics autrichiens ont mis en place des formations professionnelles en centres dédiés pour les jeunes qui ne trouvent pas de place dans les filières classiques d'apprentissage au sein des entreprises. Au-delà, le pays a mis en place des mesures d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes sans diplômes, tandis que des "coachings" spécifiques sont offerts afin de mieux gérer les transitions-écoles — formation puis formation — premier emploi, dont on sait qu'elles sont des périodes particulièrement importantes dans les parcours d'accès à l'emploi. L'ensemble des mesures en faveur de l'emploi des jeunes a ainsi représenté en 2012, environ 0,2 % du PIB autrichien.

(Source : Assemblée nationale française. Rapport déposé par la Commission des affaires européennes sur l'emploi des jeunes en Europe. Mars 2015).

III. Les NEEF (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), un casse-tête pour les politiques jeunesse

Les rencontres de Haut niveau de New York en mai 2015 ont été l'occasion pour les ministres francophones de la Jeunesse de rappeler le défi majeur que constitue la nouvelle catégorie statistique des NEEF, c'est-à-dire ces jeunes **ni** en **E**mploi, **ni** en **É**ducation, **ni** en **F**ormation. Ces jeunes sont éloignés du marché de l'éducation, tout autant que de celui de l'emploi et de la formation. Dans leur majorité, ils sont aussi analphabètes et vivent dans des milieux ruraux ou périurbains isolés de toutes les infrastructures sociales. Mettre en place des mesures institutionnelles capables de toucher ces catégories complètement désinstitutionnalisées constitue un des grands défis des politiques jeunesse a rappelé le ministre malien de la jeunesse présent aux rencontres de New York de mai 2015. Le défi est d'autant plus important que dans les inégalités rural/urbain sont encore très marquées a rappelé le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de la République démocratique du Congo (RDC) et Président en exercice de la Confejes.

Les analyses montrent cependant que des exemples de réussite existent. Au Bénin et au Burkina Faso, des initiatives appuyées par la coopération danoise ont permis de mener des expériences intéressantes en direction de ces catégories de jeunes. C'est le cas du Projet de renforcement des compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique de l'Ouest (CEJEDRAO) dont les résultats au Bénin semblent porteurs d'espoirs.

Au Bénin, le projet CEJEDRAO vise à améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural, leur accès aux opportunités d'emploi et leurs revenus (croissance inclusive et durable). Les trois objectifs sont : i) création d'emplois pour les jeunes ii) amélioration des systèmes d'apprentissages iii) renforcement des compétences des acteurs institutionnels. Le projet cible une cinquantaine de villages ou communes répartis dans 4 départements. Les bénéficiaires directs sont les jeunes hommes et femmes sans emploi et en situation de précarité, prioritairement dans les régions rurales. Le projet ne se substitue pas aux acteurs, mais les accompagne en mettant en avant des approches et un savoir-faire pour les aider à aider les jeunes. Ce sont ces derniers qui créent leurs emplois par leur propre initiative. Les bénéficiaires dans le sens plus large sont donc les partenaires travaillant dans l'accompagnement des jeunes : des maîtres-artisans, des organisations communautaires, des institutions de microfinance, des prestataires de services de formation publics et privés, des organisations locales de travailleurs et employeurs.

Grâce à cette approche d'accompagnement, les localités où intervient le projet ont pu enregistrer de 2010 à 2013 les résultats suivants :

- 5938 emplois créés dans les campagnes;
- 2315 apprentis formés;
- 1 761 artisans ont vu leurs compétences renforcées;
- 2 760 partenaires formés.

(Source : Bureau international du travail 2014. Renforcement des compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique de l'Ouest – CEJEDRAO)

Les Maisons familiales rurales (MFR) développées dans plusieurs pays membres de la francophonie sont aussi une piste prometteuse, pour rejoindre ces jeunes NEEF. Les rapports indiquent que l'expérience marocaine semble avoir eu plus d'impacts que celles des autres pays.

Au Maroc : les Maisons familiales rurales (MFR) sont une autre façon de lutter contre les inégalités d'accès à l'éducation dans les zones rurales. Les Maisons familiales rurales (MFR) ont été mises en place en 2002 pour répondre au défi de l'éducation des jeunes en milieu rural au Maroc, notamment ceux qui sont défavorisés à cause de la distance entre l'école et leur maison, du manque de centres de formation professionnelle dans leur région, ou des barrières culturelles et linguistiques. La formation dispensée par ces institutions étant considérée partiellement comme de l'éducation de la deuxième chance. Les étudiants qui vivent dans ces maisons sont en général des garçons et des filles qui ont entre 15 et 20 ans et dont la plupart ont arrêté l'école au secondaire. Les maisons proposent un programme de formation sur trois ans basé sur les besoins de l'agriculture locale (par exemple, les fermes laitières, l'élevage des lapins, l'arboriculture, l'horticulture, et la mécanique). Le curriculum prévoit trois semaines de formation appliquée sur le terrain, suivie d'une semaine d'études par mois dans une MFR, soit environ 27 semaines d'expérience pratique en entreprise et 9 semaines de formation dans une MFR sur l'année. La formation est dispensée en internat pour promouvoir les aptitudes à la vie en groupe et la culture générale. Même si la capacité des MFR actuelle est très limitée, ce programme répond à un besoin réel du fait qu'il cible les populations vulnérables, tient compte des spécificités culturelles et favorise l'inclusion socio-économique. On estime à 1 million le nombre de jeunes déscolarisés dans le milieu rural marocain. (Sources : Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales Éducation — Formation — Orientation Gouvernance et Financement des Systèmes de Formation professionnelle agricole et rurale, 2014).

Dans tous les pays francophones où elles ont été implantées²⁸, les MFR semblent répondre à un besoin réel des jeunes vulnérables qui ne sont pas atteints par les programmes publics réguliers. La flexibilité de l'approche permet, en plus, d'orienter les contenus de la formation sur les besoins et opportunités spécifiques à chacune des localités où le projet est implanté. Cependant, les rapports sur cette initiative montrent d'importantes insuffisances dans la formation, en raison d'un déficit en ressources humaines et matérielles. Le personnel enseignant est composé de volontaires du milieu des associations ou des enseignants à temps partiel (par exemple des ingénieurs, des techniciens) et les ressources des MFR ne couvrent pas tous les besoins.

Les rencontres de New York et de Paris sur les politiques jeunesse ont ainsi permis de rappeler les risques que les programmes passerelles offerts aux jeunes en milieu rural ne soient toujours « au rabais », pour des raisons de manque de ressources. Plus que toutes les autres catégories, ces jeunes ont besoin d'un encadrement de qualité pour rattraper les retards accumulés à l'enfance et à l'adolescence en raison d'un enseignement primaire et secondaire souvent défaillant.

Malgré tout, les États et gouvernements membres de la Francophonie progressent dans la mise en place de passerelles entre le monde de l'éducation et celui de la formation pour favoriser l'intégration des jeunes de la catégorie NEEF. Ainsi, selon le dernier rapport du groupe de travail du Pôle Qualité Inter-Pays de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), on trouve, selon les pays, des passerelles jusque-là inédites entre éducation et formation :

- la réorientation des sans niveau de base vers un apprentissage « traditionnel » aux compétences et capacités de formation renforcées (Bénin, Égypte, Ghana...);
- la création au plus près des jeunes en cours ou fin de scolarité, et notamment dans l'espace rural, de dispositifs locaux de formation et d'apprentissage (Bénin, Cameroun, Burundi);
- l'intégration progressive de l'apprentissage « traditionnel » dans les dispositifs de formation professionnelle en validant les acquis de l'expérience des apprentis et en renforçant les compétences des maîtres d'apprentissage (Sénégal);

28 Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Cambodge, Cap-Vert, Comores, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

- le développement de l'apprentissage de type dual afin de permettre aux jeunes de se former aux métiers développés par les entreprises formelles (Maurice... Égypte) ». (Source : Relevé de conclusions des rapports pays du PQIP/DCTP sur « Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique » de juillet 2014, p.6).

Malgré ces progrès, les rapports révèlent un émiettement et parfois un chevauchement des mesures et dispositifs pour l'insertion des jeunes. Les recommandations convergent ainsi sur «la nécessité de définir et d'opérationnaliser tout d'abord une politique nationale de l'emploi pour servir de cadre de référence aux multiples mesures en faveur de l'emploi et pour piloter les nombreux projets et programmes dans les pays ²⁹».

De ce point de vue, les réformes du secteur de l'emploi entreprises par le ministère de l'Emploi du Burkina Faso semblent favoriser un peu plus de cohérence dans les dispositifs d'insertion des jeunes.

Même si leur mise en œuvre ne semble pas encore avoir inversé la courbe de chômage des jeunes, les évaluations montrent que ces réformes offrent aux jeunes Burkinabè un cadre de plus en plus favorable à l'insertion.

29 PQIP : Emploi des jeunes en Afrique, 31 mars — 1^{er} avril 2014, p.7.

Quelques-uns des dispositifs mis en place par le Burkina Faso pour favoriser l'emploi chez les jeunes.

Le Fonds national de promotion de l'emploi

Au Burkina, le fonds national de promotion de l'emploi a permis, entre 2001 et 2010, la création d'environ 700 000 emplois³⁰. Le fond a permis aussi de soutenir des programmes de travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) à travers quatre programmes.

Le Fond d'Appui au secteur informel (FASI)

Créé en 1998, le Fonds d'Appui au Secteur informel (FASI) a comme objectif d'appuyer et de financer les activités du secteur informel. Le FASI a financé environ 6000 projets au cours de la période 2008-2012³¹.

Le Fond d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)

Ce fonds a été créé en 1998 avec comme objectif d'appuyer les jeunes sans emploi dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets³². Au cours de la période 2008-2012, le FAPE a créé ou consolidé environ 2000 emplois.

En 2010, les financements du FAPE ont été principalement destinés à des projets agropastoraux (46 %), environ 16 % à des projets d'artisanat de service, d'art et de production et 13 % à la restauration et la prestation de services.

Le Fond d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).

Ce fonds destiné spécialement au financement des projets de jeunes formés en entrepreneuriat vient renforcer le dispositif d'appui à la création d'emploi (FASI, FAPE). Il constitue une innovation du MJFPE visant à améliorer l'accès des jeunes au financement des microprojets et à renforcer leur insertion socioprofessionnelle. De 2008 à 2013, le FAIJ a financé 3 875 projets et a créé 13 485 emplois, soit 3 875 emplois directs et 9 610 emplois indirects, environ le tiers (34 %) était des filles. (Source : Étude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso, CAPES, mars 2013).

30 Le rapport ne permet pas de vérifier comment on en arrive à ce chiffre de 700 000 emplois qui nous semble particulièrement élevé. S'agit-il d'une addition de nouveaux emplois et d'emplois maintenus? Comptabilise-t-on des emplois indirects?

31 Le montant total des financements au cours de cette période s'élève à 2 587,3 millions de FCFA, soit en moyenne 517,5 millions FCFA par an.

32 Cette structure octroie des crédits dont les montants sont compris entre 1.500.000 et 10.000.000 de francs CFA.

La particularité de ces structures de financement au Burkina Faso est : i) de faciliter l'accès des jeunes au financement, 2) d'offrir un taux d'emprunt raisonnable et 3) de garantir une meilleure accessibilité pour les filles et les handicapés. À titre d'exemple, les taux d'intérêt se situent entre 5 % et 13 % selon les secteurs d'activités. Le FASI (Fond d'Appui au secteur informel) et le FAPE (*Fond d'Appui à la Promotion de l'Emploi*) accordent un taux préférentiel de 4 % aux personnes handicapées. Le FAIJ (*Fond d'Appui aux Initiatives des Jeunes*) accorde un taux préférentiel de 2 % pour les jeunes handicapés et 3,5 % pour les jeunes filles. Ces dispositifs s'ajoutent à un cadre institutionnel rendu favorable par l'adoption de plusieurs réformes renforçant les structures jeunesse (voir chapitre II).

Les rapports concernant les dispositifs d'emplois jeunes mis en place par le Burkina insistent sur plusieurs recommandations, dont les plus importantes sont :

- L'appui au ministère responsable de la jeunesse dans l'évaluation des projets et programmes mis œuvre dans une optique de renforcement des capacités;
- L'amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données sur les jeunes et l'emploi, en vue d'alimenter les programmes et les plaidoyers;
- L'amélioration de l'accès des jeunes ruraux aux crédits et à la formation professionnelle, afin de réduire leur sous-qualification.

Les analyses montrent cependant que les dispositifs d'emploi en faveur des jeunes mis en place (en Afrique, Amérique du Nord et Europe) ont tendance à maintenir ceux-ci dans des emplois précaires (salaires peu payés ou stages interminables) ou dans des micros activités de survie. Les fonds sont aussi principalement utilisés pour renforcer des activités déjà existantes, y compris dans le secteur informel. Pour illustration, dans le cas du Burkina cité ci-dessus, les rapports montrent que sur la période 2008-2012, environ 35 % des emplois promus par ces fonds restent précaires, et 60 % sont détruits au cours des trois premières années suivant l'octroi du crédit. Donc, seulement environ 5 % des emplois promus par les fonds deviennent des emplois sécurisés. En outre, les rapports mentionnent une faiblesse dans le dispositif de suivi des promoteurs. Ce manque de suivi empêche une documentation des facteurs ayant favorisé la réussite ou l'échec de certains promoteurs afin d'en tirer toutes les leçons.

IV. Des dispositifs d'insertion intéressants, mais des capacités de mise en œuvre limitées

La persistance du chômage chez les jeunes mentionnée plus haut indique que les capacités de conception des politiques dont disposent les structures gouvernementales des États ont encore très peu d'impacts sur l'insertion des jeunes. Une des raisons de cette inefficacité serait les faibles capacités de mise en œuvre (c'est-à-dire d'opérationnalisation) de ces politiques par les organes qui en ont le mandat, à un niveau ou un autre³³.

Ainsi, même si les politiques et les stratégies sont bien conçues, les rapports montrent que leur mise en œuvre sur le terrain demeure problématique. Des évaluations prenant en compte tous les partenaires présents dans la chaîne de mise en œuvre des programmes pour les jeunes sont nécessaires pour comprendre davantage les facteurs qui limitent leur efficacité.

Il est important également de mentionner que dans les phases de conception et d'évaluation des programmes, les capacités de prise en compte de la dimension genre semblent faibles. À titre d'exemple, les objectifs initiaux et les résultats finaux des rapports et comptes rendus mentionnent souvent la précarité économique dans laquelle se trouvent les jeunes femmes et les jeunes filles. Mais, il n'y a pas d'évidences quant à la manière dont cette catégorie est impliquée dans la phase de conception des projets, ni même sur la manière dont les évaluations mesurent les impacts des politiques sur cette catégorie.

C'est pourtant ce principe qui sous-tend l'approche participative et la dimension genre recommandées dans la déclaration de Bakou de 2014. À cet égard, une initiative en faveur de l'emploi des jeunes filles en Haïti a retenu notre attention.

³³ Au niveau central, il s'agit souvent des directions chargées des opérations de planification, de coordination et de suivi. Au niveau régional, des directions régionales chargées de la supervision de la mise en œuvre des politiques dans chaque région. Au niveau local, il s'agit souvent des organes d'exécution qui livrent les services aux jeunes auxquels il faut ajouter les maisons des jeunes, les centres culturels, les associations de jeunes, etc.

Haïti : une initiative pour développer l'employabilité des filles. «Initiative pour les Adolescentes», est un partenariat public-privé visant à promouvoir l'autonomie économique des jeunes filles et des jeunes femmes. L'initiative a touché 1000 jeunes haïtiennes âgées de 17 à 20 ans dans la région de Port-au-Prince, ciblant de manière prioritaire les quartiers défavorisés. La formation est dispensée en deux phases : 500 jeunes filles formées en 2012 et 500 en 2013. Les interventions comprennent des formations techniques, des formations à la création d'entreprises, des formations traditionnelles et vocationnelles ou bien encore en compétences de la vie quotidienne. L'ensemble des projets est rigoureusement évalué afin de mieux comprendre les éléments de succès pour reproduire et élargir de telles initiatives en faveur des jeunes filles et jeunes femmes à travers le monde. Les donateurs de cette Initiative incluent l'Australie, le Danemark, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et la Fondation Nike. Le projet est un modèle de partenariat privé/public/association. Il est sensible au genre et vise les populations les plus vulnérables. Les analyses de ce projet restent cependant à pousser plus loin pour mesurer l'impact de cette formation sur l'accès effectif à l'emploi chez les jeunes adolescentes formées et leur perspective de maintien en emploi suite à cette formation. Cette analyse permettra de comprendre les limites et les facteurs de succès de ce type d'initiative pour en envisager la duplication à plus grande échelle. (Sources bibliographiques : Fiche projet, Banque Mondiale).

Certaines collectivités locales ont aussi développé des programmes novateurs dans l'insertion des jeunes diplômés et parfois des jeunes non-diplômés. Certaines initiatives mentionnées dans le rapport permettent aux jeunes d'avoir des expériences de travail dans un domaine proche de leur formation initiale. Cette expérience qualifiante leur permet de valoriser leur profil et de créer des contacts avec des adultes travaillant dans ce domaine qui, à titre de mentors, peuvent les aider à s'insérer de manière stable.

Le programme de stages destinés aux jeunes diplômés mis en place par la municipalité de Québec peut ainsi être cité comme un exemple de bonnes pratiques d'aide à l'insertion des jeunes.

Programme de stage pour les jeunes de la Ville de Québec. Chaque été, la Ville de Québec et ses organismes partenaires offrent plusieurs emplois aux jeunes étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire. Deux types de postes sont offerts. Le premier est relié aux domaines d'études des jeunes et à un des multiples secteurs d'activités de la ville : administration, aménagement et urbanisme, architecture, biochimie et chimie, communication, droit, électrotechnique, évaluation, foresterie, agronomie et horticulture, génie civil, géodésie et cartographie, graphisme et arts plastiques, informatique, mécanique du bâtiment, récréologie, sciences sociales, secrétariat, techniques de la documentation, techniques policières, tourisme. Le deuxième type d'emploi est lié à la culture et aux loisirs qu'offrent la ville et ses partenaires chaque été à ses citoyens. Ce service est généralement géré par les organismes partenaires de la Ville et les bureaux d'arrondissements dans des installations récréatives et culturelles, telles que les bases de plein air, les campings municipaux, les camps de jour, les centres communautaires et de loisirs, les parcs, les terrains de jeux.

La Ville offre aussi de manière spécifique aux jeunes issues des minorités et aux immigrants un stage de 6 mois pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle dans leur domaine d'étude. Ce stage leur permet d'avoir une expérience de travail qualifié dans leur pays d'accueil et les références professionnelles nécessaires à l'obtention d'un emploi régulier.

Processus de recrutement

Les directrices et directeurs de services et d'arrondissements établissent leurs besoins de main-d'œuvre étudiante et jeune dans le respect des conventions collectives et des budgets disponibles. Ils ou elles déterminent également les qualifications requises. L'information relative aux emplois disponibles et aux modalités d'inscription est rendue accessible au public par la Division de la dotation. Chaque jeune étudiant ou étudiante peut s'inscrire à deux emplois, incluant les emplois offerts par les arrondissements dans le secteur de la culture, du loisir et de la vie communautaire dans les arrondissements.

Octroi des postes

Le tirage au sort est le moyen utilisé pour déterminer l'ordre d'octroi des postes. Autant que possible, l'affectation dans l'arrondissement d'origine est favorisée, sans pour autant déroger au résultat du tirage. À l'issue du tirage et en considérant les exigences de l'emploi, une sélection peut-être requise pour s'assurer que la personne satisfasse à ces exigences. À cet effet, le service ou l'arrondissement requérant peut demander à la Division de la dotation que lui soit référé jusqu'à trois candidatures provenant du tirage au sort. La sélection est assumée par le service ou l'arrondissement requérant.

À qui s'adresse le programme?

Les stages en emploi s'adressent aux nouveaux arrivants qui habitent préférentiellement la ville de Québec et qui cherchent une première expérience de travail reconnue dans un domaine lié à leur formation. (Source : Ville de Québec. Documents d'archives sur le site internet de la Ville, consultés en juin 2015).

V. Conclusion sur l'emploi

La plupart des pays membres de la Francophonie ont donc adopté une série de politiques et de réformes, ainsi que plusieurs dispositifs d'insertion des jeunes. Ces dispositifs tiennent compte des principes directeurs du Programme d'action mondial jeunesse réaffirmée dans la déclaration de Bakou 2014, notamment celles relatives à la participation, l'inclusion, le genre, les droits humains. Les dispositifs permettent également de tenir compte des caractéristiques de certains publics spécifiques, comme les femmes, les jeunes qui ne sont ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, les jeunes illettrés, etc.

Pour ce qui est des mesures encourageant l'auto-emploi, les exemples de bonnes pratiques initiées au Bénin, au Maroc, à Madagascar, au Québec, en Autriche, montrent que les pays essaient, dans la mesure de leurs ressources de favoriser «les possibilités d'exercer un travail indépendant» pour les jeunes, comme recommandé par le PAMJ. Il en est également ainsi pour les possibilités d'emploi pour les catégories de jeunes vulnérables à l'intention desquels plusieurs pays ont mis en place des dispositifs spécifiques. Des mesures encourageant le volontariat et l'implication communautaire comme moyen d'acquisition d'une expérience de travail sont également explorées par les États comme le montrent plusieurs pratiques citées dans ce rapport.

En dépit de toutes ces dispositions, les statistiques sur l'emploi montrent que le chômage des jeunes reste un phénomène persistant et généralisé aussi bien dans les pays membres du Sud que ceux du Nord. Les exemples de pays comme l'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg³⁴ qui ont réussi à contrôler le chômage chez les jeunes devraient alimenter les réflexions et les stratégies.

Les analyses ont aussi montré que les solutions mises en place pour favoriser l'emploi, bien que nombreuses atteignent très peu les résultats escomptés.

³⁴ Il ne serait pas faux de dire que ces pays sont dans une situation économique très différente des autres pays francophones, en particulier ceux du Sud. Il faut cependant rappeler que l'efficacité des politiques n'est pas seulement une question de richesse nationale et que plusieurs pays du Sud ne sont pas théoriquement désavantagés en termes de ressources et de richesse nationale pour faire face aux besoins de leur jeunesse.

Par exemple, les programmes destinés à offrir une alternative aux jeunes sans qualification ne rejoignent encore qu'un public très restreint. Les emplois créés à travers des dispositifs spécifiques continuent aussi pour la plupart à maintenir les jeunes qui en bénéficient dans la précarité.

De plus, les études sur le chômage des jeunes ne semblent pas bien rendre compte de la complexité du phénomène en raison de l'inadéquation entre les outils d'analyse utilisés et l'éclatement des parcours vers l'emploi. Par exemple, il y a peu de différenciation du chômage des jeunes diplômés par rapport à celui des jeunes sans qualification ou des jeunes en milieu rural. Même au sein de la catégorie des jeunes diplômés, il y a peu de distinctions faites entre : 1) le problème d'accès au premier emploi; 2) le problème d'accès à l'emploi qualifié; 3) le problème d'accès à l'emploi correspondant au niveau de compétence ou de formation. Or, il s'agit là de trois dimensions du chômage des jeunes qu'il est important de discerner.

Dans les États et gouvernements membres de l'Amérique du Nord (Canada, Nouveau-Brunswick, Québec), il existe tout un dispositif de formation des jeunes aux techniques de recherche d'emploi qui pourrait inspirer les autres États et gouvernements.



Photo OIF - Moussa SINON

Chapitre V. Analyse de la mise en oeuvre des politiques jeunesse dans le domaine de la participation citoyenne et exemples de bonnes pratiques

I. Portrait statistique des jeunes dans le domaine de la participation citoyenne

Les indices mesurant la participation citoyenne montrent que les jeunes des pays francophones sont peu impliqués dans leur communauté comme dans les organisations à but non lucratif. Ainsi, pour les pays africains membres de la Francophonie, les dernières données d'Afrobaromètre (enquête 2010-2012 round 5)³⁵ montrent que plus d'un jeune sur deux n'est membre d'aucune association ou groupe communautaire. La Guinée demeure l'exception avec près d'un jeune sur deux (46 %) qui serait impliqué dans sa communauté ou dans une organisation à but non lucratif (OBNL).

La non-implication des jeunes est encore plus généralisée dans les pays d'Afrique du Nord, où ce sont environ neuf jeunes sur dix qui ne sont membres d'aucune association ou groupe communautaire. On retrouve dans ce cas de

35 Voir Portrait des jeunes de l'espace francophone 2014 disponible aussi sur le site de l'OIF : <http://jeunesse.francophonie.org/sites/default/files/portrait-jeunesse-2014-synthese.pdf>

figure des pays comme la Tunisie (93 %), l'Égypte (90 %) et le Maroc (80 %). Les jeunes des pays de l'Océan Indien sont dans une situation similaire : ce sont plus des quatre cinquièmes (85 %) des jeunes malgaches, et plus des trois quarts (79 %) des jeunes de l'Île Maurice qui n'adhèrent à aucune organisation associative ou communautaire.

À l'instar des jeunes de 15 à 29 ans du continent africain, les jeunes des pays européens membres et observateurs de la Francophonie sont eux aussi peu impliqués au sein d'organisations caritatives à but non lucratif si on se réfère aux données de l'enquête sociale européenne 2013 (Round 6). À l'exception de la Suisse, où un peu plus de la moitié des jeunes sont impliqués (un peu comme en Guinée pour l'Afrique), partout ailleurs c'est entre 55 et 75 % des jeunes qui n'adhèrent à aucune organisation caritative. La Belgique et la France ne font pas exception, avec respectivement près de deux tiers (61 %) et des trois quarts (74 %) des jeunes de 15 à 29 ans n'ayant jamais été impliqués dans du bénévolat ou dans des organisations caritatives.

Seuls les jeunes dans les États et gouvernements membres de l'Amérique du Nord semblent faire exception, avec une forte proportion d'entre eux ayant des expériences d'implication communautaire. L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, de 2010, montre ainsi que 58 % des jeunes Canadiens de 15 à 24 ans font du bénévolat, au moins une fois dans l'année. Pour les provinces francophones du Nouveau-Brunswick et du Québec, ces taux se situent respectivement à 61,9 % et à 54,4 %.

Évidemment, comme l'ont montré les événements majeurs des dernières années (le printemps arabe, les événements politiques au Sénégal et au Maroc, et récemment au Burkina), les jeunes peuvent faire mentir les statistiques en se mobilisant activement sur les enjeux sociaux et politiques de l'heure. Le défi est cependant de maintenir constante cette implication afin d'influencer durablement les politiques les concernant. Cela implique qu'ils puissent continuer à se mobiliser, mais qu'ils soient aussi impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

Cette implication serait bénéfique à l'ensemble de la société et pas seulement aux jeunes. En effet, « *pour pouvoir progresser, nos sociétés doivent, entre autres éléments, être capables d'incorporer ce que les jeunes peuvent apporter à la construction et à la conception de l'avenir. Outre leur contribution intellectuelle et leur pouvoir de mobilisation, les jeunes ont un regard neuf, dont il faut tenir compte* ». (PAMJ, 2010, p.48).

Les analyses montrent qu'à différents moments, les gouvernements ont mené çà et là des actions pour stimuler la participation citoyenne des jeunes, mais les initiatives dans ce domaine semblent vite s'essouffler. Les États reconnaissent tout de même à travers le PAMJ que « *permettre la participation économique, sociale et politique des jeunes est un élément crucial dont, d'une certaine façon, dépendent tous les efforts et toutes les mesures proposées dans les autres domaines prioritaires envisagés dans le présent programme.* » (PAMJ, 2010, page 49).

On recense donc peu d'initiatives significatives en vue de promouvoir la participation citoyenne des jeunes au sein des États membres de la Francophonie considérés dans cette revue. Les analyses montrent aussi que l'absence de forums et de cadres de concertations aux niveaux nationaux et sous régionaux sur la question de l'implication des jeunes constitue un des obstacles à la capitalisation des expériences réussies dans ce domaine. L'essentiel des initiatives émane de la société civile et des partenaires techniques et financiers; les États ne s'étant pas approprié pleinement la question.

Des bases de données statistiques consacrées à la participation des jeunes existent, les plus connues sont : Euro, Afro et Arabo baromètre, l'enquête sociale européenne, les données de la banque mondiale, etc.

Cependant, sur le plan des politiques, il y a peu de cadres de concertation et de réflexion réunissant sur une base régulière les États ou les acteurs de la société civile sur la thématique de la participation citoyenne des jeunes. Au cours des dernières années, toutefois, à la faveur du printemps arabe et des mobilisations jeunesse qui ont suivi en Europe, en Amérique (contre les politiques économiques), en Afrique subsaharienne (Sénégal, Congo, Burkina, etc.), il se développe des recherches documentant les initiatives. Mais les écarts de connaissances demeurent encore trop importants dans les pays francophones pour permettre un bilan exhaustif de la mise en œuvre des recommandations du PAMJ dans ce domaine.

II. Leçons tirées des pays membres d'Afrique du Nord en matière de participation des jeunes.

La revue des rapports et documents montre une évolution de la perception des jeunes eu égard aux politiques publiques des pays du Maghreb membres de la Francophonie. En effet, « *longtemps, les jeunes au Maghreb ont été considérés comme un objet d'intervention et un groupe homogène. Les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse reflétaient davantage les idées et les priorités des adultes que celles des jeunes eux-mêmes, souvent consultés pour la forme, quand ils l'étaient* ». (UNECA, 2013. Être jeune au Maghreb). Cette marginalisation est renforcée par l'éducation et la culture qui, dès l'enfance, encouragent une soumission des jeunes à la volonté des adultes, notent les rapports et études consacrées au sujet³⁶.

Dans différentes enquêtes sur la question, les jeunes Nord-Africains citent en premier leur marginalisation dans la cellule familiale où, même à l'âge adulte, ils ont peu à dire sur leur propre avenir. Sur des questions aussi importantes que le choix de carrière, du conjoint ou de la conjointe, ils n'ont pas souvent un droit de parole.

Ces constats sur les jeunes Nord-Africains sont valables, à bien des égards, pour les autres pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie où les pesanteurs culturelles et l'éducation constituent une entrave à l'émancipation des jeunes. Pour lutter contre ces obstacles à la pleine participation des jeunes, le Maroc a mis en place des dispositifs intéressants à partager.

36 Le Livre de la jeunesse, ministère de la Jeunesse et des Sports, Rabat, 2011; Les jeunes au Maroc, styles de vie, opinions, valeurs et aspirations, synthèse des résultats d'une étude qualitative menée en 2010 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports; Recherche-action sur l'analyse de la situation de participation des adolescents et des jeunes aux différents mécanismes de participation, Programme conjoint Jeunes pour jeunes UNICEF-UNFPA, 2007. Analyse de la situation des enfants et des femmes en Mauritanie, UNICEF, 2010.

Au Maroc, de réels efforts ont été consentis depuis l'adoption de la Charte nationale d'éducation de formation de 2000 pour institutionnaliser des mécanismes participatifs dans les établissements scolaires : clubs scolaires, conseils de gestion, délégués de classe, coopératives, équipes sportives et groupes de théâtre, cellules d'écoute... En 2007, plus de la moitié des adolescents connaissaient au moins un de ces mécanismes. Ils évoquent le plus souvent les clubs scolaires, animés par des enseignants, en dehors de l'emploi du temps régulier. Ces clubs très appréciés des élèves s'organisent autour de différents thèmes : sciences et techniques, santé, environnement, droits humains et citoyenneté, etc. Toutefois, s'ils sont quasiment généralisés à tous les collèges et lycées, sur le papier, peu sont réellement actifs, réguliers dans leurs activités et assez outillés pour créer une véritable dynamique de travail en groupe ou de construction d'un projet commun. Ils sont en général peu équipés et dépendants du bon vouloir et de la disponibilité restreinte des enseignants, qui les animent à titre bénévole. (...) Enfin, des mécanismes spécifiques visant la protection de catégories de jeunes les plus vulnérables ont été mis en place dans certaines académies du royaume, à travers des cellules d'écoute et de veille contre l'abandon scolaire. Là encore, des progrès sont à faire pour les rendre efficaces. (Source : UNECA 2013, page 74).

L'éducation à la citoyenneté constitue donc une piste prometteuse en vue du renforcement des capacités des jeunes à participer pleinement au devenir de leurs sociétés. L'exemple marocain est intéressant pour les jeunes des autres pays du Maghreb comme la Mauritanie et la Tunisie dont les jeunes sont confrontés aux mêmes défis. Pour la Mauritanie³⁷, les enquêtes montrent que :

« Les manuels scolaires n'abordent pas l'éducation à la citoyenneté, et que seulement quelques expériences symboliques ont été tentées pour associer les élèves à la gestion des établissements, notamment à travers la nomination de délégués de classes. Il n'existe pas non plus de coopératives scolaires ni de clubs sur les droits humains et la citoyenneté, au niveau du secondaire » (UNECA, idem).

La situation de la Tunisie³⁸ d'avant la révolution de 2012 est presque identique à celle de la Mauritanie, et il est probable qu'elle le soit encore. Du côté des pays européens membres de la Francophonie, le Forum européen de la jeunesse constate également un déficit de participation des jeunes et l'absence d'une éducation à la citoyenneté.

37 Analyse de la situation des enfants et des femmes en Mauritanie, UNICEF, 2010.

38 Enquête nationale sur la santé des adolescents scolarisés, 2004.

Le Forum européen de la Jeunesse est convaincu que le fait d'introduire l'éducation à la citoyenneté dans le système d'éducation formelle obligatoire, compte tenu de son étendue et de sa vaste influence sur la compréhension des normes sociales et des structures démocratiques de chaque jeune citoyen, est essentiel pour la démocratie, car cela permet aux jeunes d'être informés de manière égale à propos de leurs droits et responsabilités. Si l'on tient compte de la spécificité de ce groupe d'âge qui est confronté au passage de l'enfance à l'âge adulte et au manque de cadre légal pour la jeunesse, l'éducation à la citoyenneté doit être considérée comme fondamentale. Dans le cadre de l'éducation formelle, elle doit aller plus loin que la simple transmission d'informations, de faits bruts et de connaissances sur les structures, institutions et procédures démocratiques. En tant qu'apprenant, l'étudiant doit être appréhendé comme une personne à part entière et les cours comme des espaces uniques de développement d'un raisonnement critique, de réflexion et d'interprétation. Pour cela, il faut non seulement que les programmes soient adaptés, mais également que le personnel enseignant reçoive une formation appropriée. Cela doit être une mesure directrice qui accompagne la réduction de l'âge de vote à 16 ans. (Source : Forum jeunesse européen. « La démocratie et les organisations de jeunesse »; avril 2010; page 6).

Dans les pays membres d'Afrique où les clivages ethniques menacent la stabilité des États, et hypothèquent l'avenir des jeunes, l'éducation à la citoyenneté pourrait être un vecteur de dialogue et un outil au service de la paix et de la stabilité.

III. Des acquis grâce à la société-civile et aux organisations jeunesse

La revue des pratiques montre que les initiatives de promotion de la participation citoyenne des jeunes sont surtout entreprises par des organisations de la société civile souvent dirigées par les jeunes eux-mêmes. Ces initiatives nous apprennent principalement que les jeunes sont moins prompts à s'incorporer dans des structures ou des institutions bien ancrées (OBNL ou partis politiques). Ils semblent plutôt opter pour une mobilisation ponctuelle (voire spontanée) pour défendre des causes précises sans forcément s'engager à long terme dans des structures. Les expériences récentes d'implication politique des jeunes au Burkina Faso, au Sénégal, au Québec, en Égypte, en Tunisie montrent que même s'ils ne s'affilient pas aux partis politiques, les jeunes sont prêts à se mobiliser spontanément autour de causes qui leur tiennent à cœur.

Au Cameroun, en Haïti et un peu partout ailleurs, on recense des initiatives qui montrent également que, sans incorporer les jeunes, certaines organisations arrivent à les mobiliser activement. C'est le cas de l'association jeunesse verte du Cameroun (AJVC) qui a réussi à créer un réseau de jeunes dans toutes les écoles du pays. Ces jeunes participent activement à la journée nationale de l'environnement, l'animation d'un bulletin et d'un site web consacré à l'environnement, etc.

Mise sur pied d'un Réseau national des Jeunes Acteurs environnementaux par l'Association Cameroun verte (AJVC)³⁹. Le programme Jeunesse et Environnement (J & E) a été lancé d'octobre 2001 à octobre 2003 pour l'ensemble des lycées et collèges du Cameroun afin de promouvoir les idées, initiatives et talents des jeunes en matière de gestion durable de l'Environnement. Des représentants des lycées et collèges de tout le pays ont été invités à participer à ce programme avec l'appui de leurs coordonnateurs, directeurs, proviseurs et doyens pour former un réseau national.

Ce réseau regroupe plus de 300 groupes et organisations de jeunesse voués à l'environnement (clubs, associations de jeunes, institutions, établissements scolaires et universitaires, volontaires) et répartis sur tout le territoire. Son objectif est de favoriser une meilleure coordination des initiatives des jeunes sur les questions environnementales et de développer des échanges entre les membres du réseau national. Le réseau s'occupe aujourd'hui entre autres, de : 1) la parution du magazine « Jeunes écolo » afin d'informer la jeunesse sur les questions environnementales et écologiques; 2) la création d'un Site Web pour l'AJVC (ONG coordinatrice du réseau, les membres du réseau au niveau des « meilleures pratiques »; 3) l'organisation de la journée mondiale de l'environnement chaque année; 3) la conception de l'annuaire des jeunes leaders et leurs contacts qui seront connus des autorités et autres organismes œuvrant pour la protection de l'environnement.

(Source : Rapport d'évaluation du programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà : situation des jeunes au Cameroun).

39 Rapport d'évaluation du programme d'action mondial pour la Jeunesse à l'Horizon 2000 et au-delà : Situation des jeunes au Cameroun.

Le portail jeunesse de l'OIF et sa plateforme Mediaterrre pourraient aussi être mis à profit pour documenter et évaluer les mesures institutionnelles prises par les gouvernements francophones pour favoriser l'implication des jeunes à la protection de l'environnement.

*« Médiaterre est le Système d'Information mondiale francophone pour le Développement durable lancé en 2002 lors du **Sommet mondial sur le Développement durable** de Johannesburg avec un sous-portail spécifiquement dédié aux jeunes et l'environnement. Reconnu à cette occasion par **l'Organisation des Nations Unies** comme une initiative partenariale remarquable (Initiative de Type 2). Cette initiative de portail s'inscrit donc en droite ligne de l'application du paragraphe 52 du Plan d'action de Johannesburg qui recommande « d'assister les pays en développement et les pays avec des économies en transition pour réduire la fracture numérique... et dans ce contexte soutenir le Sommet mondial de la Société de l'Information ». Médiaterre participe à la mise en œuvre du développement durable dans l'espace francophone et s'appuie sur deux principes : le premier considérant **l'information et les connaissances comme un bien public**, le second, issu des principes de gouvernance multiacteurs, vise les échanges au sein **d'une large communauté nationale et internationale** concernée par l'environnement et le développement durable. « **Médiaterre est aujourd'hui le premier réseau d'information francophone sur le développement durable**. Son objectif est de faciliter la diffusion de l'actualité internationale du développement durable en français. L'information, produite par de nombreux acteurs du Nord et du Sud, est modérée par des experts sur leurs thématiques de prédilection. Cette actualité est répercutée sur les sites portail géographiques et thématiques de Médiaterre ». (Source : <http://www.mediaterrre.org/static/apropos.html>).*

L'expérience des pays montre cependant qu'il ne suffit pas simplement d'encourager la participation des jeunes. Il faut les accompagner à développer leur leadership et un réseau social pour que cette participation soit effective et non pas uniquement symbolique. À cet égard, une initiative de renforcement du leadership politique de jeunes filles en Suisse a retenu notre attention.

SUISSE : De femme à femme (Partenaire : Conseil suisse des activités de jeunesse, Commission fédérale des questions féminines, mentors, jeunes femmes).

Ce programme de mentorat a relevé le défi crucial d'accroître le nombre de jeunes femmes dans des positions de leadership politique en associant des jeunes femmes actives dans des organisations de jeunes avec des femmes leaders politiques plus expérimentées. Sur une période d'un an, elles se sont rencontrées régulièrement, les jeunes femmes se faisant une idée des parcours de carrière de leurs mentors et les mentors s'instruisant sur les préoccupations politiques et les objectifs des jeunes femmes. Des sessions de formation ont été offertes aux jeunes afin de les aider à former des réseaux. Selon une évaluation du projet, 250 participantes ont montré un degré élevé de satisfaction à l'égard de l'initiative. Elles ont indiqué une augmentation de leur confiance en soi et de leur intérêt pour les questions et organisations politiques, et elles ont noté qu'elles avaient un réseau plus développé et des idées plus claires sur leurs carrières futures. Les organisations qui les emploient ont indiqué qu'elles travaillaient plus efficacement. Les mentors ont apprécié l'occasion d'échanges et d'initiations intergénérationnels. Il y avait une plus grande conscience au sein des organisations politiques de la nécessité d'aider les jeunes femmes à atteindre des postes de direction. Une jeune femme a dit : « Mon année de mentorat a été comme une randonnée avec un guide expérimenté. Avec elle, j'ai pu atteindre des sommets que je n'aurais jamais atteints sans elle. Du haut de ces crêtes, j'ai acquis une nouvelle perspective. Et après avoir été tout en haut une fois, je n'ai plus peur d'essayer de le faire une autre fois! »

(Source : Conclusions du projet suisse de mentorat « De femme à femme »,

www.redejovensigualdade.org.pt/dmpm1/docs/swiss_fwW.pdf.

Rapport d'évaluation, www.ekf.admin.ch/dienstleistungen/index.html?lang=de)

L'exemple suisse souligne la pertinence d'aider les jeunes à développer leur leadership pour que leur participation soit effective, et pas seulement symbolique. En effet, dans de nombreux pays de l'espace francophone (Mauritanie, Sénégal, Tunisie, Rwanda,) des lois sur la parité garantissent aujourd'hui des quotas aux femmes, mais sans appui au développement de leur leadership, cette participation reste souvent symbolique. À bien des égards d'ailleurs,

elle peut même nuire à leur capacité de contribution en ne présentant d'elles qu'un aspect caricatural. C'est l'enseignement que les Nations Unies ont tiré de l'observation des cas des pays du Maghreb en 2013 :

« La participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes requiert le renforcement de leurs capacités en matière d'identification et de formulation des priorités, de plaidoyer et de leadership et dans le domaine du développement communautaire. De même, l'appui à la création de réseaux et groupes de jeunes actifs devrait être renforcé » (UNECA, 2013. Être jeune au Maghreb, page 97).

Le modèle des parlements francophones des jeunes que certains États et gouvernements membres de la francophonie comme le Québec ont étendu à tous les niveaux scolaires (universitaire, secondaire, primaire) constitue aussi un bon exemple de bonne pratique en matière de promotion de la participation des jeunes.

Il serait opportun de faire un bilan de ce modèle dans les pays où il semble bien fonctionner pour voir comment les autres peuvent s'en inspirer. D'ores et déjà, le bilan fait par l'OIF en 2011 enseigne que :

« Après cinq sessions de ce parlement (parlement francophone de la jeunesse), l'évaluation externe réalisée en 2010 a montré que ce modèle a évolué dans le temps, passant d'un modèle d'apprentissage civique de la démocratie parlementaire, qui s'organise sous la forme d'une simulation parlementaire, à un modèle de consultation des jeunes représentatifs de leurs pays par l'organisation d'un échange entre eux et avec les parlementaires au sujet des attentes des jeunes. Corollairement, alors qu'à l'origine le modèle privilégiait une sélection des participants au Parlement francophone des jeunes pilotée par les systèmes éducatifs des pays concernés, il a évolué en privilégiant une sélection de jeunes engagés dans la vie associative ou, le cas échéant, dans le parlement national de leur pays ». (Source : OIF : Bilan stratégique et principales actions concernant la jeunesse menées par la Francophonie 2011; page 6).

Le succès des parlements jeunesse au Québec est connu et très documenté. Ce qu'on sait moins, c'est que des pays comme Haïti se sont approprié avec succès ce modèle pour en faire un outil de formation de leur jeunesse à l'exercice de la citoyenneté active.

Haïti : participation des jeunes au processus démocratique à travers l'initiative gouvernementale jeunesse d'Haïti. L'initiative a été lancée en 2008 par l'Association des Volontaires pour la Démocratie (AVD), créée en 2005 par un groupe d'universitaires. L'association réalise les programmes de Parlement Jeunesse et de gouvernement Jeunesse et a institué le concept de Maison de Gouvernance pour les jeunes en Haïti. L'objectif de cette initiative est de promouvoir la participation active et l'implication de la Jeunesse dans la vie sociopolitique. Composé de 23 ministres et d'un secrétaire général, le gouvernement de jeunesse est élu pour un mandat de deux ans. Le gouvernement nomme des délégués départementaux au nombre de 11; et des dizaines d'ambassadeurs dans le monde pour maintenir le contact avec les Haïtiens de la Diaspora. (...) L'AVD a initié une bonne pratique en Haïti en déposant pour la première fois une proposition de loi devant le Parlement le 12 novembre 2009 (Proposition de loi relative à l'implication des écoles dans la protection et la mise en valeur de l'environnement). Et depuis chaque année après chaque législature du Parlement Jeunesse d'Haïti, les jeunes déposent les textes de loi qu'ils ont préalablement votés. L'association à travers ces programmes notamment le gouvernement de jeunesse adopte une approche d'addition, non contestataire, qui fait avancer la démocratie en fournissant des mécanismes constructifs de participation démocratique, en faisant renaître la confiance des jeunes dans les institutions, à promouvoir leurs droits et leurs intérêts et à encourager l'inclusion des minorités et des groupes marginalisés.

*Sources : [le Gouvernement de la Jeunesse d'Haïti : Secteur ou École de Politique](#);
Publié(e) par [MuzacMagazine](#) le 17 avril 2015. Site de l'association : l'Association des Volontaires pour la Démocratie AVD sur : www.jeunesse.francophonie.org.*

Le Programme d'action mondial jeunesse recommande aux États de favoriser la participation des jeunes dans des programmes d'échange et de coopération entre pays afin qu'ils bénéficient d'expériences à l'international. Sur ce plan, les succès de certains programmes d'échanges entre jeunes sont bien documentés. On peut citer, entre autres, des programmes comme Erasmus en Europe, les offices jeunesse internationaux du Québec qui visaient au départ à favoriser les échanges entre les jeunes du Québec et de la France, mais dont la mission a été étendue à plusieurs autres pays francophones, le programme de jeune volontaire de l'OIF. Les analyses révèlent cependant une faiblesse de la dimension territoriale de ces programmes qui sont essentiellement offerts dans les milieux métropolitains. La territorialisation de ce type de programmes permettrait de donner aux jeunes des milieux ruraux défavorisés, des chances égales de s'engager à leur tour dans la solidarité internationale. Une initiative bénéficiant à des jeunes du milieu rural en Roumanie a ainsi retenu notre attention.

Roumanie : Éducation populaire dans des villages ruraux l'association « Quimper-Santamaria Orlea-Pays de Hateg » (QSOPH). L'association (QSOPH) est une organisation de Jeunesse et d'Éducation populaire créée en 2007 dans le cadre de la coopération entre une région rurale enclavée dans la montagne des Carpates en Roumanie et la ville de Quimper (France). Depuis 2008, dans le cadre de ce projet, des centres de loisirs sont organisés chaque été dans des villages roumains, pris en charge par des équipes bénévoles de jeunes Roumains et Français. L'activité repose uniquement sur des bénévoles et dans une logique de développement durable. L'association QSOPH travaille sur les thématiques : formation, jeunesse, apprentissage, exercice de la citoyenneté, pratique de la démocratie, adhésion à la francophonie, l'intégration dans l'Europe. La formation des jeunes a porté ses fruits sur le terrain et donne chaque année davantage d'indépendance aux Roumains sur l'animation des centres de loisirs. Le nombre de sites a augmenté aussi, les villages intéressés par les centres de loisirs ont doublé (de 3 à 6). Chaque année des jeunes sont recrutés pour des projets de bénévolat. Les jeunes recrutés sont accompagnés par des tuteurs français et roumains. QSOPH assure la préparation culturelle et linguistique des jeunes inscrits dans les programmes. (Sources : Fiche de projet sur le site : www.associathèque.fr).

L'immersion dans les villages, avec l'apprentissage d'une langue étrangère, constitue une expérience enrichissante pour les jeunes dans le développement de leur leadership. En effet, il ne suffit pas d'encourager les jeunes à participer, encore faut-il leur offrir un espace de concertation où ils peuvent se retrouver, échanger sur leurs pratiques et se soutenir. En Mauritanie, une centaine d'associations de jeunes ont créé un réseau afin de partager leur expérience et développer leur leadership.

MAURITANIE : mise sur pied d'un réseau des organisations jeunesse comme cadre pour renforcer les capacités des leaders de ces organisations et le dialogue intercommunautaire. Créé en 2006 avec le soutien des structures gouvernementales, le Réseau régional des Associations des Jeunes de Nouakchott (RERAJ) est une organisation constituée de 156 associations regroupant plus de 9000 jeunes dont la tranche d'âge varie entre 10 et 35 ans. Le RERAJ est un espace de dialogue et d'échange entre organisations de jeunes. Il s'est donné comme mission de : (i) favoriser la promotion des jeunes, leur insertion dans la vie active et leur participation au développement; (ii) renforcer les capacités des jeunes et (iii) développer des activités de sensibilisation, notamment en matière de citoyenneté, le SIDA et les MST, l'environnement.

À ce titre, il offre aux différentes organisations un lieu d'expression de leurs préoccupations et des stratégies pour renforcer leurs capacités. Quelque 300 éducateurs pairs ont été formés à la prévention du VIH et sida et des campagnes de prévention organisées en coopération avec les autorités gouvernementales. Le RERAJ est constitué de 9 réseaux départementaux dirigés chacun par un Bureau exécutif, ainsi qu'un secrétariat permanent au niveau de son siège principal à la Nouvelle maison des jeunes. Les associations, membres du RERAJ interviennent, en majorité dans les domaines de la sensibilisation sur les maladies (paludisme, VIH Sida, Santé de la Reproduction), la citoyenneté, la Communication pour le Développement (C4D), les Compétences de Vie Courantes (CVC), l'hygiène et l'assainissement, la cohésion sociale, l'employabilité, l'éducation financière. Les associations membres bénéficient régulièrement de formations dans le domaine de l'informatique, du développement personnel, du leadership, de la gestion et du plaidoyer, entre autres. (Source : Rapport d'activité du REARJ, 2014 ; UNECA, 2013).

Facteurs de succès et leçons apprises de ce type de réseaux

Au cours des dernières années, un important travail de mobilisation des structures de la jeunesse a été accompli par les pouvoirs publics mauritaniens et leurs partenaires de coopération du système des Nations Unies. Ces structures bénéficient, depuis 2009, de l'appui du Programme de prévention des conflits et de renforcement de l'unité nationale, financé par le Fonds OMD.

Il y a, par ailleurs, une volonté gouvernementale de voir les jeunes participer à la redynamisation de la scène politique. En avril et mai 2015, en vue de renouveler la stratégie nationale de la jeunesse et des sports 2011-2015, le ministère mauritanien de la Jeunesse et des Sports a suscité les Concertations

régionales de Jeunesse et des Sports, auxquelles ont pris part 2500 jeunes. Le processus de consultation se voulait non seulement participatif, mais aussi inclusif.

Des jeunes issus de tous les départements du pays ont été sélectionnés « selon un profilage garantissant la représentativité des jeunes femmes, des jeunes handicapés, des élèves du système classique et des mahadras, des jeunes ruraux déscolarisés, des jeunes du milieu associatif et des jeunes entrepreneurs » ont rappelé la ministre mauritanienne de la Jeunesse et des Sports lors des rencontres de Haut-Niveau de New York en mai 2015.

L'usage des TIC (Internet, réseaux sociaux) a permis également à son ministère d'inclure dans les discussions des milliers de jeunes résidant dans les quatre coins du pays et ceux de la diaspora.

VI. Conclusion sur la participation citoyenne

Les analyses montrent que les jeunes des pays francophones participent de plusieurs façons à la vie sociale et politique de leur pays. Ils sont intéressés par les questions environnementales, sociales, la solidarité internationale qui sont tous des domaines importants dans le Programme d'action mondial jeunesse. Dans cette mobilisation, les jeunes utilisent les nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication telles que les réseaux sociaux.

La revue des politiques et stratégies dans le cadre de ce rapport montre aussi que les États et gouvernements membres de la francophonie sollicitent de plus en plus la contribution des jeunes dans l'élaboration des politiques et stratégies jeunesse, bien que des efforts restent encore à faire pour mieux inclure les jeunes au moment d'évaluer ces politiques qui leur sont destinées.

L'immense succès des parlements francophones de la jeunesse prouve si besoin en était l'intérêt de partager cette bonne pratique. En effet, ces parlements jeunesse sont aujourd'hui une expérience d'initiation à la démocratie et à la participation citoyenne reprises au niveau national (jeunes parlementaires), municipal, universitaire et dans les écoles secondaires et primaires.

Les rapports consultés tout comme nos analyses n'apportent toutefois pas de réponses quant aux modes d'engagement les plus susceptibles d'attirer la participation des jeunes.

Le *Portrait des jeunes dans l'espace francophone 2014* montre qu'un pourcentage très faible de jeunes est impliqué au niveau communautaire, alors même que, dans plusieurs pays, on assiste à des changements sociopolitiques importants obtenus grâce à leur forte mobilisation. Les jeunes sont aussi fortement impliqués dans des réseaux, des associations de jeunes, etc. Il reste à analyser en profondeur ces expériences pour en tirer des enseignements susceptibles de conduire à des initiatives de promotion d'une citoyenneté active et plus adaptée à l'aspiration des jeunes.

Par ailleurs, le PAMJ recommande de « *fournir aux mouvements de jeunesse un appui financier, éducatif et technique et promouvoir leurs activités* ». Sur ce plan, il serait pertinent de procéder à un état des lieux exhaustif des mesures et programmes de soutien initiés par les États en direction des jeunes, et d'en tirer les leçons quant aux liens entre le soutien offert et la participation des jeunes.

Les rapports ainsi que les discussions de haut niveau sur les politiques jeunesse tenues à New York et à Paris (respectivement en mai et en septembre) permettent de pointer un déficit chronique de financement des organisations jeunesse et des OBNL qui peut expliquer en partie leur faible niveau d'affiliation et d'implication dans ce type d'organismes. La disponibilité de ressources stables pourrait donc avoir un effet de levier sur leur niveau de participation.



Photo OIF - DR

Chapitre VI. Mise en œuvre des politiques jeunesse dans le domaine des TIC et exemples de bonnes pratiques

Les recommandations proposées par le PAMJ pour faciliter l'accès des jeunes aux nouvelles technologies sont :

Mesure 1. Universaliser l'accès des jeunes aux technologies de l'information et des communications.

Mesure 2. Dispenser une formation à l'exploitation des technologies de l'information et des communications.

Mesure 3. Protéger les jeunes des dangers auxquels les technologies de l'information et des communications risquent de les exposer.

Mesure 4. Favoriser l'usage des technologies de l'information et des communications parmi les handicapés et autres groupes vulnérables.

Mesure 5. Donner aux jeunes les moyens de participer activement à l'avènement d'une société de l'information ouverte. (PAMJ, 2010. page 55).

I. Portrait des jeunes dans le domaine des technologies de l'information et des communications

Le *Portrait des jeunes francophones 2014* montre que dans les deux tiers des pays membres d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles (12 pays sur 18), moins de 5 % des foyers possèdent un ordinateur. Dans plus de la moitié de ces pays (sept pays sur douze), c'est moins de 2 % des foyers qui disposent d'un ordinateur au foyer. Ces pays sont le Burundi, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar et le Niger. Tout comme l'ordinateur, Internet est très peu présent dans les foyers, ce qui veut dire que les jeunes ne bénéficient pas, comme ailleurs, d'une éducation numérique précoce. En effet, dans 15 des 18 pays d'Afrique francophone pour lesquels des données sont disponibles, ce sont 2 % des foyers ou moins qui ont accès à Internet. Les trois cas d'exception sont le Cap-Vert (10,4 %), le Gabon (6,0 %) et le Sénégal (4,5 %). Et même là, les proportions restent très faibles comme on peut le constater.

Pour ce qui est du public jeune qui nous intéresse ici (c'est-à-dire les 15 ans et plus), les données d'Afrobaromètre (enquête 2010-2012) indiquent que dans la moitié des pays francophones d'Afrique (9 sur 18) pour lesquels des données ont été colligées, ce sont au moins 75 % des jeunes de 15 à 29 ans qui affirment n'avoir jamais accès à Internet. Ces chiffres dépassent même les 90 % dans certains pays comme le Niger, le Burundi. Pour près du tiers des pays (5 sur 18), c'est entre la moitié et les deux tiers des jeunes qui affirment ne jamais utiliser Internet.

Le développement des technologies sans fil sur le continent africain (cellulaires, téléphones intelligents, etc.) ne devrait donc faire oublier la fracture numérique qui demeure encore persistante. Par rapport aux jeunes du Nord, de nombreux jeunes Africains se retrouvent, très tôt dans leur vie, complètement écartés des développements technologiques. Ces retards sont difficilement rattrapables à l'âge adulte, et certainement pas par le biais des téléphones cellulaires ou des cybercafés qui renvoient à une utilisation essentiellement ludique des nouvelles technologies.

Dans la mondialisation actuelle, l'essentiel des modes d'accès à l'information est en train de se transposer sur le numérique (information sur les opportunités d'éducation et d'emplois et d'affaire, autoapprentissage, perfectionnement, formation à distance, etc.). L'accès tardif des jeunes des pays francophones

d'Afrique à l'ordinateur et à Internet risque de créer une nouvelle génération d'analphabètes numériques, et de rajouter une nouvelle forme d'illettrisme à une autre qui n'est pas encore réglée (pour plus de détails, voir le chapitre consacré à l'accès des jeunes aux TIC dans *Le Portrait des jeunes francophones 2014*⁴⁰).

II. Un bilan des politiques et des actions encore à faire

Ce portrait rappelle l'urgence de faire le bilan des mesures entreprises par les États en vue d'améliorer l'accès des jeunes francophones du Sud aux TIC. Ce bilan permettrait de mesurer les écarts et de partager les expériences significatives entreprises dans ce domaine. Que ce soit au niveau de l'universalisation de l'accès aux TIC, la formation à leur utilisation ou la protection des jeunes face aux risques qu'elles engendrent, la documentation disponible ne permet pas de faire le bilan de la mise en œuvre des mesures recommandées par le PAMJ.

De plus, l'absence de cadres de concertation portant spécifiquement sur l'accès des jeunes aux TIC rend difficile une appréciation globale des progrès réalisés dans les pays et les ensembles régionaux (CEDÉAO, UMA, etc.). Des bilans portant sur les actions engagées par les États en faveur de l'accès des jeunes sont encore manquants. Le portail jeunesse de l'OIF pourrait aider à amorcer ce processus de collecte de données sur les bonnes pratiques et les contraintes que rencontrent les États et gouvernements francophones dans la mise en œuvre des recommandations du PAMJ dans ce domaine.

III. Quelques initiatives porteuses

L'analyse des bonnes pratiques dans le domaine a permis tout de même de recenser quelques initiatives dont l'ampleur et les impacts sont à approfondir davantage afin d'en tirer toutes les leçons. On peut citer, à titre d'exemple, les pays francophones d'Amérique du Nord et de l'Europe, où dès la maternelle, les technologies numériques sont utilisées comme support à l'enseignement afin de familiariser les enfants.

Des initiatives de numérisation complète des activités d'enseignement sont même introduites dans certains programmes avec les tableaux de bord intelligents. Le jeune francophone d'Europe ou d'Amérique du Nord est donc,

40 <http://jeunesse.francophonie.org/sites/default/files/portrait-jeunesse-2014-synthese.pdf>

très tôt, préparé aux TIC, de sorte qu'il devient complètement « informabétisé » à un jeune âge au contraire du jeune francophone du Sud.

Pour ces pays du Sud où l'accès des jeunes aux TIC constitue encore un défi, les rapports permettent tout de même de recenser quelques pratiques intéressantes. Même si elles ne répondent pas directement aux mesures recommandées par le PAMJ dans ce domaine, elles contribuent malgré tout à familiariser les jeunes à l'usage des nouvelles technologies.

En Tunisie, les TIC aident à promouvoir l'entrepreneuriat, histoire du DEP : Digital Entrepreneurship Platform. Le DEP est un site web visant à promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes Tunisiens. Lancé en octobre 2012, le DEP est une plateforme collaborative ouverte et transparente, sans filtres qui offrent aux jeunes une dizaine de groupes de discussion thématique. Elle permet surtout aux jeunes diplômés de discuter et d'échanger entre eux tout en leur offrant des ressources et conseils utiles à l'insertion socioprofessionnelle. En janvier 2013, environ trois mois après son lancement, le DEP comptait plus de 800 membres actifs et supportait 250 conversations. En mai 2013, la plateforme avait plus de 2200 membres inscrits et était fréquentée par plus de 2800 membres actifs (c'est-à-dire avec au moins une visite par quinzaine). La progression et le niveau atteints tendent à témoigner d'une belle réussite sur le plan du décollage. Les effectifs de l'équipe de gestion ont dû être triplés pour répondre à la demande alors qu'il s'agissait au départ d'une idée de trois jeunes qui voulaient simplement susciter un esprit d'initiative en fédérant les réflexions des jeunes dans les régions et permettre le dialogue entre les jeunes entrepreneurs et le gouvernement hors des circuits conventionnels. Pour répondre à la demande de ses jeunes usagers, le DEP a dû mobiliser des coordonnateurs régionaux dans les trois gouvernorats ciblés par le Programme conjoint-JEM, soit Gafsa, El Kef et le Grand Tunis, pour faire connaître la plateforme et mieux cibler les problématiques locales. Une quinzaine d'événements et ateliers ont alors été organisés avec des associations locales de développement et d'affaires. La plateforme participe régulièrement à toutes les manifestations nationales et régionales sur le thème de l'entrepreneuriat jeune. Elle profite de ces manifestations pour rencontrer les jeunes et les acteurs institutionnels et promouvoir la plateforme. (Source : Évaluation finale du Programme conjoint JEM-Tunisie; Rapport final — juin 2013 — JEM : jeunesse, emploi et migration).

Dans le contexte de la Tunisie en transition, la DEP est certainement une initiative qui vient satisfaire l'aspiration de la société civile et de la jeunesse à participer pleinement aux débats de société. La plateforme comble un vide en proposant une solution technologique nouvelle. Il conviendrait toutefois d'analyser en profondeur cette initiative pour apprécier son potentiel d'impact et ses limites. Les rapports et documents sur le projet notent par exemple qu'il y a un besoin pour le DEP, à son stade d'évolution actuelle, de clarifier sa vocation (information, orientation, espace d'échange entre jeunes, accès aux ressources et conseil, etc.). Il faut souligner que le contexte d'incertitude politique et l'environnement organisationnel en Tunisie ne sont pas des facteurs favorables à l'évolution vers l'autonomie de ce type d'initiative. Le projet pourrait être supporté éventuellement par la stratégie nationale de l'emploi 2013-2017 qui, à ce jour, ne semble pas encore opérationnelle.

Au Sénégal : un partenariat Université-Entreprise dans le domaine numérique permet de lutter contre le chômage des jeunes. « La société Idyal Consulting, spécialisée dans l'ingénierie, l'audit, le conseil et la formation dans les technologies de l'information, s'était confrontée à un manque de main-d'œuvre de qualité à même de répondre aux exigences du groupe pour développer ses activités au Sénégal. Ainsi en 2012, sur une centaine d'entretiens passés sur le marché local, le groupe a décidé de n'embaucher aucun candidat. C'est suite à cet échec que l'entreprise s'est investie dans un programme de formation des jeunes étudiants aux nouvelles technologies à travers un partenariat avec l'École Polytechnique de Thiès (EPT). Cette initiative dans le domaine de l'informatique sous forme de partenariat entre une entreprise privée locale et un Établissement d'enseignement et de formation public a permis de faire face aux défis du chômage des jeunes. Le partenariat a été établi sur la base d'un protocole d'accord couvrant une période de cinq ans et s'appliquant à trois promotions de 15 étudiants de l'EPT.

Ces étudiants admis au concours de génie informatique et télécommunication peuvent ainsi bénéficier d'une formation adaptée aux besoins du marché. Cette initiative est parrainée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les étudiants passent la moitié du temps de leur formation en stage dans l'entreprise. Ils sont formés aux méthodes et outils de la société et celle-ci leur fait passer des certifications dans les technologies de pointe (Microsoft, Oracle, Cisco, SAP, Linux, etc.) ainsi que dans les méthodes de gestion de projet. Les étudiants sont rémunérés tout au long de leur cursus. Ils sont tous recrutés en contrat à durée indéterminée par l'entreprise à la fin de leurs études. Une clause les oblige à travailler au sein du groupe pour une durée d'au moins 5 ans suivant leur embauche. Ce modèle innovant a très vite été encouragé par les autorités publiques sénégalaises. (Sources bibliographiques : www.agenceecofin.com).

Ce partenariat très innovant représente un cas de collaboration entre l'université et le monde de l'entreprise dans un domaine hautement stratégique. Il mérite d'être étudié et dupliqué à une plus grande échelle. En effet, les TIC peuvent être un bassin d'emploi important pour les jeunes dans les pays francophones si les opportunités du secteur sont bien exploitées.

IV. Conclusion sur les technologies de l'information et des communications

L'analyse des politiques jeunesse dans le domaine des TIC permet de constater l'existence d'un déficit d'informations sur les actions entreprises par les États membres de la Francophonie pour faciliter l'accès des jeunes aux TIC, particulièrement les publics priorités par le PAMJ comme les handicapés, les jeunes filles, les jeunes des milieux ruraux.

Dans les pays francophones du Nord, l'accès et la formation à l'utilisation des TIC commencent dès l'école primaire et dans certains cas, dès la prématernelle. De plus, ces technologies (ordinateurs, Internet) sont accessibles dans la quasi-totalité des foyers, renforçant ainsi une familiarisation précoce.

Dans les pays francophones du Sud, le portrait de la situation montre que, dans leur majorité, les jeunes ont encore peu accès à l'ordinateur et peu ont un accès régulier à Internet. Malgré le développement fulgurant des technologies sans fil, l'usage des TIC y est encore confiné au domaine du ludique, voire de l'anecdotique (Facebook, twitter, YouTube, etc.).

Dans cette situation, il est à craindre qu'une nouvelle génération de jeunes analphabètes numériques s'ajoute à celle des jeunes illettrés déjà nombreux. On recense cependant dans les pays plusieurs initiatives de mobilisation des jeunes dont le succès est lié à l'utilisation des TIC. Mais au vu du portrait d'ensemble, il est urgent de faire un bilan global des actions entreprises par les États et gouvernements membres en vue de répondre à chacune des mesures du PAMJ dans le domaine.

Pour chaque pays, quelles sont les actions entreprises en vue de généraliser l'accès des jeunes aux nouvelles technologies? Qu'en est-il de l'accès de certaines catégories recommandées par le PAMJ comme les handicapés, les jeunes vulnérables, etc. ? Pour l'instant, les rapports disponibles ne permettent pas de répondre à ces questions.

D'ores et déjà, on peut dire que la mesure du PAMJ relative à l'universalisation de l'accès des jeunes aux TIC apparaît comme une urgence. En plus de familiariser les jeunes à ces technologies, leur introduction à l'école permettrait de lutter contre les inégalités socioéconomiques qui font, qu'aujourd'hui, seuls les enfants des familles aisées ont accès aux TIC dans les foyers.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAM, D. (coord.); ABRAHAM, A.; Dalu, A.M.; FIERBINTEANU, C.; MARCOVICI, O.; MITULESCU, S.; PLAESU, A.; SUFARU, I. (2013), *“State of adolescents in Romania”*, final Report, Center for Urban and Regional Sociology Institute of Education Sciences, 125 p.

AL-MULLA, Khalid. (2007), *« Situation de la politique de jeunesse dans la région arabe »*, Service de la jeunesse, Autorité générale de la jeunesse Doha – Qatar, 7 p.

Association des Amoureux du livre. (2014), *« Rapport Technique et Financier 2013 »*, 64 p.

Association Jeunesse Verte du Cameroun et Réseau National des Jeunes Acteurs Environnementaux. (2005), *« Rapport d'évaluation du programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà : situation des jeunes au Cameroun »*.

Association sociale et médicale d'action et d'éducation. (2013), *« Les projets de solidarité internationale soutenus par Asmae en 2013 »*.

Banque mondiale et Observatoire National de la Jeunesse. (2014), *« Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes en Tunisie »* 136 p.

Banque Mondiale. (2012), *« Royaume du Maroc Promouvoir les opportunités de participation des jeunes »*.

BOUTAUD, Daniel; SELMI, Salah. (2013), *« Évaluation Finale du Programme Conjoint JEM-Tunisie »*, Rapport final, 98 p.

British Council and the American University in Cairo. (2013), *« The Revolutionary Promise : Youth Perceptions in Egypt, Libya and Tunisia »*.

BRIXI, O. (2011), *« Santé de la Reproduction, Population et Développement, Égalité du Genre, en Tunisie »*, Apports du 8^e cycle (2007-2011), Exigences pour une nouvelle perspective, FNUAP face à de nouvelles responsabilités.

Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales. (2013), *« Étude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso »*, 82 p.

Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). (2014), *« Stratégie du CTA pour la jeunesse 2013-2017 »*, 12 p.

COLLINS, Nicholas. (2011), *« Les voix d'une révolution : conversation avec la jeunesse tunisienne; Conclusions de groupes de discussion avec des jeunes Tunisiens réalisées entre le 11 et le 24 mars 2011 »*. Élaboré pour le National Democratic Institute.

Confédération Suisse. (2008), *« Pour une politique Suisse de l'enfance et de la jeunesse »*, 48 p.

Conférence des Ministres du PQIP/DCTP. (2014), *« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »*, Abidjan.

Conseil de l'Europe. (2005), « *La politique de la jeunesse à Malte* », Rapport de l'équipe internationale d'experts, Conseil de l'Europe, Direction de la Jeunesse et du Sport, Centre européen de la jeunesse, 114 p.

Conseil de l'Europe. (2007), « *La politique de jeunesse en Slovaquie* », Conclusions de l'étude internationale du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Direction de la Jeunesse et du Sport, Centre européen de la jeunesse, 61 p.

Conseil de l'Europe. (2011), « *La politique de la jeunesse en Roumanie* », Rapport d'un groupe international d'experts nommé par le Conseil de l'Europe », 85 p.

Consortium Africa Label et Group/Afrique Conseil. (2012), « *Étude sur le système de rémunération dans la fonction publique au Bénin* ». Étape A - État des lieux.

Décret n° 2008-377 du 24 juin 2008, portant régime juridique d'emploi des agents contractuels de l'État.

État du Qatar. (2013), *Stratégie du Ministère de la Jeunesse et des Sports (version arabe)*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 16 p.

FAO, FIDA, MIJARC. (2012), Synthèse des résultats du projet exécuté par MIJARC en collaboration avec le FIDA et la FAO « *Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles* », Forum Paysan – Session sur la jeunesse dans le monde agricole, 28 p.

FIDA et FAO. (2012), « *Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles, Synthèse des résultats du projet exécuté par MIJARC* ».

FNUAP-Haïti. (2010), « *Haïti, La jeunesse en chiffre* », 4 p.

Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille. (2014), « *Rapport d'activités Campagne de sensibilisation « Femmes contre le SIDA » du 25 novembre au 7 décembre 2013* ». 52 p.

Gouvernement d'Albanie. (2006), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement d'Albanie. (2007), « *Stratégie nationale de la jeunesse 2007-2013* ».

Gouvernement d'Arménie. (2005), « *Stratégie de la Politique gouvernementale de jeunesse pour 2005-2008* ».

Gouvernement de Belgique. (2003), « *Plan d'action national pour l'emploi Belgique* ».

Gouvernement de Belgique. (2010), « *Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Belgique* ».

Gouvernement de Bulgarie. (2009), « *Politique de jeunesse en Bulgarie* ».

Gouvernement de Bulgarie. (2010), « *Stratégie nationale de jeunesse 2010-2020* ».

Gouvernement de Centrafrique. (2003), « *Plan d'action de l'éducation Pour Tous 2003-2015* ».

Gouvernement de Centrafrique. (2008), « *Stratégie nationale du secteur de l'éducation 2008-2020* ».

Gouvernement de Centrafrique. (2009), « *Stratégie de réduction de la pauvreté* ».

Gouvernement de Côte-d'Ivoire. (2011), « *Politique nationale de service civile* ».

Gouvernement de Côte-d'Ivoire. (2011), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement de Côte-d'Ivoire. (2012), « *Politique nationale de l'emploi adoptée en 2012* ».

Gouvernement de Croatie. (2003), « *Politique de jeunesse* ».

Gouvernement de Géorgie. (2013), « *Plan d'action pour la Géorgie 2013-2015* ».

Gouvernement de Guinée. (2008), « *Programme emploi jeunes de Guinée 2008-2011* ».

Gouvernement de Guinée équatoriale. (1997), « *La Politique nationale de l'emploi 1997 de la Guinée équatoriale* ».

Gouvernement de Guinée équatoriale. (2014), « *La Politique d'éducation de Base de dix Ans Diversifiée, Articulée Et Intégrée* ».

Gouvernement de Guinée équatoriale. (2008), « *Document cadre de Politique de la jeunesse* ».

Gouvernement de Haïti. (1997), « *Politique de formation professionnelle et d'emploi (1980-2010)* ».

Gouvernement de Haïti. (1998), « *Plan National d'Éducation et Formation (PNEF)* ».

Gouvernement de Haïti. (2000), « *Stratégie d'Action d'Éducation Pour Tous (SAEPT)* ».

Gouvernement de Haïti. (2001), « *Politique Nationale de Santé des Jeunes et des Adolescents* », Préparé par une Équipe de pilotage et l'OPS/OMS avec l'assistance technique du POLICY Partie Technique du document présentée au Ministère de la Santé, janvier.

Gouvernement de la République Dominicaine. (1997), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement de la République Dominicaine. (2010), « *Stratégie nationale de développement de la République dominicaine 2010-2030* ».

Gouvernement de la République Dominicaine. (2012), « *Plan d'action Éducation 2012-2016* ».

Gouvernement de Liban. (2012), « *Politique publique de jeunesse 2012* », Élaborée par une coalition de la société civile et approuvée par le conseil des Ministres.

Gouvernement de Madagascar. (2001), « *Programme conjoint : Appui à la promotion de l'éducation pour tous – volet éducation non formelle, 2001-2005* ».

Gouvernement de Madagascar. (1997), « *Loi n° 2004-028 du 9 septembre 2004 portant Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement de Madagascar. (2012), « *Projet de mise en œuvre des actions prioritaires issues des préoccupations des jeunes à Madagascar, 2012-2014* ».

Gouvernement de Madagascar. (2015), « *Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Madagascar* ». 2015, 45 p.

Gouvernement de Maurice. (2004), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement de Maurice. (2004), « *Stratégie définissant la Politique Nationale de la Jeunesse* ».

Gouvernement de Roumanie. (2001), « *Loi sur la jeunesse Nr. 350 du 21 juillet 2006, Politique nationale de la jeunesse en Roumanie* », 85 p.

Gouvernement de Sainte Lucie. (2010), « *Stratégie nationale de l'emploi, 2010-2014* ».

Gouvernement de Tunisie. (2009), « *Stratégie nationale de la jeunesse 2009-2014* ».

Gouvernement des Seychelles. (2014), « *Politique nationale de la jeunesse et des Sports* ».

Gouvernement du Bénin. (2012), « *Plan d'action de la Politique nationale de l'emploi pour une réduction de la pauvreté au Bénin 2012-2016* ».

Gouvernement du Bénin. (2014), « *Politique nationale de l'emploi* ».

Gouvernement du Bénin. (2015), « *Politique nationale de la jeunesse du Bénin* ».

Gouvernement du Burkina-Faso. (2008), « *Politique nationale de jeunesse* », 71 p.

Gouvernement du Burkina-Faso. (2014), « *Politique sectorielle de l'éducation du Burkina-Faso (PSE/BF) 2014-2023* ».

Gouvernement du Burundi. (1998), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement du Burundi. (2012), « *Programme de promotion du travail décent au Burundi 2012-2015* ».

Gouvernement du Cambodge. (2011), « *Plan d'action de la Politique nationale de développement de la jeunesse* ».

Gouvernement du Cambodge. (2011), « *Politique nationale de développement de la jeunesse* », Ministère de la Jeunesse.

Gouvernement du Cameroun. (2006), « *Politique nationale de la jeunesse* », 56 p.

Gouvernement du Canada-Québec. (2014), « *Livre blanc sur la jeunesse, une génération aux multiples aspirations* ».

Gouvernement du Canada-Québec. (2008), « *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* ».

Gouvernement du Canada-Québec. (2012), « *Politique québécoise de la jeunesse, la jeunesse au cœur du Québec* ».

Gouvernement du Canada-Québec. (2013), « *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi* ».

Gouvernement du Comores. (2010), « *Projet d'appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes aux Comores (APROJEC)* ».

Gouvernement du Congo Démocratique. (2005), « *Évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse au Congo Kinshasa* ».

Gouvernement du Congo Démocratique. (2008), « *Politique nationale de la jeunesse en République Démocratique du Congo* ».

Gouvernement du Djibouti. (2012), « *Plan d'action de la Politique nationale de l'emploi pour une réduction de la pauvreté au Bénin 2012-2016* ».

Gouvernement du Djibouti. (2014), « *Politique nationale de l'emploi* ».

Gouvernement du Djibouti. (2009), « *Stratégie à long terme « Vision Djibouti 2035* ».

Gouvernement du Gabon. (2012), « *Politique nationale de la jeunesse du Gabon 2012* ».

Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg. (2010), « *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg* », Version abrégée, p. 68.

Gouvernement du Mali. (2011), « *Document cadre de Politique de la jeunesse du Mali 2011-2015* ».

Gouvernement du Niger. (2008), « *Le Cadre Stratégique National de Promotion de L'entrepreneuriat des Jeunes au Niger* ».

Gouvernement du Niger. (2008), « *Le Plan d'Action national pour l'éducation Pour Tous, 2008-2012* ».

Gouvernement du Niger. (2009), « *La Politique nationale de l'emploi au Niger (Décret 2009-095/ PRN/MFPT du 12 mars 2009)* ».

Gouvernement du Rwanda. (2005), « *Le Rwanda aujourd'hui et demain pour, avec et par les jeunes* ».

Gouvernement du Rwanda. (2005), « *Politique nationale de la jeunesse* ».

Gouvernement du Rwanda. (2007), « *Politique national de l'emploi* ».

Gouvernement du Sénégal. (2014), « *La Politique d'éducation de Base de dix Ans Diversifiée, Articulée Et Intégrée* ».

Gouvernement du Sénégal. (1997), « *La Politique nationale de l'emploi* ».

Gouvernement du Togo. (2013), « *Plan d'Action Opérationnel de la Politique Nationale de l'emploi* ».

Gouvernement du Togo. (2012), « *Politique nationale de la jeunesse du Togo* ».

Gouvernement du Togo. (2012), « *Politique nationale de l'emploi* ».

Gouvernement du Togo. (2014), « *Plan d'Action Opérationnel de la Politique Nationale de la Jeunesse 2014-2017* ».

Gouvernement du Vietnam. (2010), « *Loi N° 53/2005/QH11 de la jeunesse Vietnam, Politique de la jeunesse* ».

Gouvernement du Vietnam. (2011), « *Stratégie de développement de la jeunesse 2011-2020* ».

Gouvernement Grec. (2013), « *Contributions à l'élaboration du savoir dans les politiques d'inclusion sociale et de jeunesse* », Secrétariat général de la jeunesse, Grèce, p. 22.

HOUINSOU, Dieudonné. (2009), « *Veille citoyenne pour une gouvernance locale participative et apaisée. Cas des communes de Sinendé, Tchaourou et Nikki du Département du Borgou au Bénin* », 13 p.

INSAE. (EMICoV Éditions de 2006, 2007, 2009 et 2011), *Agenda vers une économie émergente*.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse. (2013), « *La jeunesse dans la coopération euro-méditerranéenne : un levier pour la démocratie?* », Jeunesses, pratiques et territoires Cahiers de l'action, N° 39, 96 p.

Jeunesse Études et Synthèse, N° 15 septembre. (2013), « *Gagner en compétences grâce au programme européen « Jeunesse en action », Premiers résultats d'évaluation* », 4 p.

TEZARE, Kisanet et BOUKHARI, Sophie. (2011), « *Évaluation du programme UNICEF Adolescents : agents de changements positifs Étude de cas Maroc* », Rapport provisoire, Kartini International.

Le Grand-duché de Luxembourg. (2008), « *Jeunesse* », Loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, MEMORIAL, journal officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil de législation A-N° 109, 25 juillet 2008.

Loi N° 86-013 du 26 février. (1986), portant statuts général des Agents permanents de l'État et les textes qui l'ont modifiés.

RISLER, Matthias; DAVID-GNAHOUI, Emmanuel; SAVADOGO, Boubakar. (2013), « *Rapport d'Évaluation du Projet de Renforcement des Compétences pour l'Emploi des Jeunes et le Développement Rural en Afrique de l'Ouest (CEJEDRAO)* ».

MERAIHI, Hocine. (2010), « *Existe-t-il une Politique de Jeunesse en Algérie?* », Département de Psychologie Université, Mentouri Constantine, Algérie 14 p.

Ministère de l'environnement de Madagascar. (2004), « *Stratégie nationale de gestion durable de biodiversité* », 53 p.

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Mauritanie. (2004), « *Stratégie définissant la politique nationale de la jeunesse* ».

Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Tunisie, ONEQ. (2013), « *Suivi et Évaluation des Politiques Actives d'Emploi* », Rapport semestriel de suivi des programmes actifs d'emploi (six premiers mois de 2013), 21 p.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, Maroc. (2014), « *Stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2015-2030, Pour une jeunesse citoyenne, entreprenante, heureuse et épanouie* », 63 p.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, Rabat. (2010), « *Les jeunes au Maroc, styles de vie, opinions, valeurs et aspirations, synthèse des résultats* ».

Ministère de la Santé publique et de la population Haïti. (2002), « *Profil des jeunes femmes et des jeunes hommes en Haïti* », Résultats de l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS-III, 34 p.

Ministère de la Santé. (2006), « *Diagnostic de situation de la santé de la reproduction en Mauritanie* »; Programme National de la Santé de la Reproduction.

Muzac Magazine. (2015), « *Le Gouvernement de la Jeunesse d'Haïti : Secteur ou École de Politique* ».

Nations Unies. (2002), Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. Deuxième session préparatoire 28 janvier - 8 février 2002. Deuxième session de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable – dialogue multipartite. Note du Secrétaire général, « *Document de concertation établi par les jeunes. Examen du chapitre 25 d'Action 21 par l'organisation International Youth : travailler ensemble pour trouver la voie du progrès* ».

Nations Unies. (2014), « *Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017, Autonomisation des jeunes pour un avenir durable* », 56 p.

OCDE. (2012), « *Entreprenariat, PME et Développement local, Examen de l'OCDE sur les qualifications et les compétences en entreprenariat, Promouvoir l'entreprenariat dans les universités tunisiennes* », 11 p.

OUEDRAOGO, Abdoul Echraf; HARTON, Marie-Ève; MARCOUX, Richard. (2014), *Portrait des jeunes de l'espace francophone 2014. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF)*, 72 p.

OIF, AIF, IEPF et l'École nationale des Mines. (non daté), « *179 Bonnes pratiques pour le développement durable dans les pays membres de la Francophonie* », 40 p.

OIT, AECID, ONEQ. 2013, « *Analyse du système éducatif Tunisien* », Tunis, 73 p.

Republic of Bulgaria. (2009), « *National Youth strategy 2010-2020* », Ministry of Education Youth and Science, 40 p.

République Française. (2002), « *Les politiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative* », Rapport d'Activité Ministère de la Jeunesse et des Sports, 12 p.

République Française. (2012), « *Un an de politiques de jeunesse, janvier 2011 à décembre 2011* », Centre de ressources de l'INJEP jeunesse, éducation populaire, sport Mission Documentation 242 p.

République Française. (2014), « *Document de politique transversal, projet de loi de finance 2015, Politique en faveur de la jeunesse* », 171 p.

Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme Euromed. (2012), « *Le travail de jeunesse en Tunisie après la révolution* ».

Royaume de Belgique. (2010), « *La politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Belgique* ».

Royaume du Maroc. (2011), « *Emploi des jeunes* », Rapport du Conseil Économique et Social, Auto-saisine N° 2/2011, 92 p.

Royaume du Maroc. (2012), « *Les jeunes en chiffres* », Haut-Commissariat au Plan, Maroc, 77 p.

Royaume du Maroc. (2013), « *Les jeunes dans les politiques de population au Maroc* », Rapport National sur la politique de la population.

SAMOURA Fatma; NYAMULISA Solange; FIANKINANA Nanou; MUNEZERO Degaulle; BORDARIER Fanny. (2013), « *PNUD Madagascar en Action* », Bulletin d'information - N° 002 pp.4-5.

TOUZRI, Fethi. (2009), « *La réforme politique et les questions de jeunesse (version arabe)* », manuscrit, Tunis, 162 p.

UNESCO. (2012), « *Engager la jeunesse pour la paix et le développement durable. Quel rôle pour l'UNESCO 2014-2021?* », 4 p.

UNESCO. (2013), « *La politique de la jeunesse en Allemagne* », UNESCO et Pueblos Protagonistas, 9 p.

UNESCO-Rabat. (2015), « *Politique publique de la jeunesse. Étude de cas Maroc et partage d'expériences internationales* ». Actes du colloque organisé à Rabat-Maroc - 27-28 février 2015

UNFPA-Tunisie. (2010), *Vers une stratégie nationale jeunesse*, newsletter.

UNICEF-Maroc. (2012), « *L'éducation de qualité* », Brochure.

UNICEF-Haiti. (2012), « *Children of HAÏTI : Two years after, What is changing? Who is making the change?* », 32 p.

UNICEF-Tunisie. (2012), « *Situation des enfants en Tunisie* », 124 p.

Union Africaine. (2014), « *Conférence des Ministres du PQIP/DCTP « Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique, Egypt. Country Report* », Abidjan, 46 p.

Union Européenne. (2008), « *Étude sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens, compilation des synthèses des études* », Programme Euromed Jeunesse III (2005-2008), 23 p.

United Nations Development Programme, Guidance Note. (2014), « *YOUTH, A Thematic Guidance Note for Regional and, National Human Development Report Teams* », Human Development Report Office, 18 p.

VAN HEES, Charlotte et THEUNISSEN, Joop. (2005), « *Les jeunes et les Nations Unies* », Publication des Nations Unies, 16 p.

WILLIAMSON, Howard. (2010), « *La politique de jeunesse en Albanie* », Une analyse internationale du Conseil de l'Europe, 4 p.

ANNEXE

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie

	ALBANIE	ARMÉNIE	BELGIQUE	BÉNIN	BULGARIE	BURKINA FASO
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS					
POLITIQUE	Politique de jeunesse en Albanie, 2006	Politique de jeunesse en Arménie	Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Belgique	Politique nationale de la jeunesse du Bénin, 2002 Politique nationale de la jeunesse du Bénin, 2016-2025 (validée et en cours d'adoption) Politique nationale de l'emploi, 2014	Politique de jeunesse en Bulgarie adoptée en 2009 N. B. Loi sur la jeunesse adoptée en 2012	Politique nationale de la jeunesse, 2008 Politique nationale de l'emploi (PNE) Politique sectorielle de l'éducation du Burkina Faso 2014-2023
STRATÉGIE	Stratégie nationale de la jeunesse 2007-2013 N. B. Une nouvelle stratégie est en cours de préparation	Stratégie de la Politique gouvernementale de jeunesse pour 2005-2008	Chaque communauté prépare sa stratégie en Belgique		Stratégie nationale de jeunesse 2010-2020	Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation technique et professionnelle au Burkina Faso (PAPS EFTP)
PLAN D'ACTION		Existence de plan d'action	Plan d'action national pour l'emploi en Belgique, 2003	Plan d'action de la Politique nationale de l'emploi pour une réduction de la pauvreté au Bénin 2012-2016		

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

ÉLÉMENTS D'ANALYSE	BURUNDI	CAMBODGE	CANADA	CANADA/ QUÉBEC
	DOCUMENTS ADOPTÉS			
POLITIQUE	Politique nationale de la jeunesse, 1998	Politique nationale de développement de la jeunesse, 2011	Livre blanc sur la jeunesse, une génération aux multiples aspirations Programme échanges Canada	Politique québécoise de la jeunesse 2001. Politique québécoise de la jeunesse, 2012, <i>La jeunesse au cœur du Québec</i> Politique québécoise de la jeunesse 2015. Ensemble pour les générations futures
STRATÉGIE	Stratégie de promotion du travail décent au Burundi 2012-2015			Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 Stratégie d'action jeunesse 2009-2014
PLAN D'ACTION	Plan d'action de développement de l'éducation et de la formation au Burundi 2012-2020	Plan d'action de la Politique nationale de développement de la jeunesse, 2011	Approfondir la connaissance et la compréhension du Canada auprès des jeunes Canadiens et Canadiennes Créer des liens entre les jeunes Canadiens	Plan d'action jeunesse 2002-2005 La Stratégie 2009-2014 a été traduite dans un plan d'action en six volets : Éducation et emploi, Entrepreneuriat, Santé, Régions, Diversité et Environnement

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

	CENTRAFRIQUE	COMORES	CONGO RDC	COTE D'IVOIRE	DJIBOUTI	DOMINIQUE
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS					
POLITIQUE	Politique nationale de la jeunesse	Projet d'appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes aux Comores (APROJEC), 2010	Politique nationale de la jeunesse en République démocratique du Congo, 2008	Politique nationale de la jeunesse, 2011 Politique nationale de l'emploi adoptée en 2012 Politique nationale de service civil, 2011	Politique nationale de l'emploi, 2014	Politique nationale de la jeunesse en République dominicaine, 1997
STRATÉGIE	Stratégie nationale du secteur de l'éducation 2008-2020				Stratégie à long terme « Vision Djibouti 2035 » Stratégie nationale pour l'intégration des Femmes dans le Développement	Stratégie nationale de développement de la République dominicaine 2010-2030
PLAN D'ACTION	Plan d'action de l'Éducation Pour Tous 2003-2015				Plan d'action de la Politique nationale de l'emploi pour une réduction de la pauvreté au Bénin 2012-2016	Plan d'action Éducation 2012-2016

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

	FRANCE	GABON	GUINÉE	TOGO	TUNISIE	VIETNAM
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS					
POLITIQUE	Politique publique de jeunesse, 2010	Politique nationale de la jeunesse du Gabon, 2012	Document-cadre de Politique de la jeunesse	Politique nationale de la jeunesse du TOGO Politique nationale de l'emploi, 2012		Loi N° : 53/2005/QH11 de la jeunesse Politique de la jeunesse adoptée en 2010
STRATÉGIE	En 2009, un comité interministériel a fixé les objectifs de la politique nationale de jeunesse; l'article 128 de la Loi de finances rectificative pour 2005 n° 2005-1720		Programme emploi jeunes de Guinée 2008-2011	Stratégie de croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi Stratégie nationale de constructions scolaires du primaire	Stratégie nationale de la jeunesse 2009-2014	Stratégie de développement de la jeunesse 2011-2020
PLAN D'ACTION	Le plan d'action national pour l'éducation Pour Tous, 2008-2012	Plan d'action national d'éducation Pour Tous		Plan d'Action Opérationnel de la Politique Nationale de la Jeunesse 2014-2017 Plan d'Action Opérationnel de la Politique Nationale de l'emploi, 2013		

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

	GUINÉE ÉQUATORIALE	HAÏTI	LIBAN	MADAGASCAR	MALI	CROATIE
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS					
POLITIQUE	La Politique nationale de l'emploi, 1997 La Politique d'éducation de Base de dix Ans Diversifiée, Articulée Et Intégrée, 2014	Politique de formation professionnelle et d'emploi (1980-2010)	Politique publique de jeunesse, 2012	Loi n° 2004-028 du 9 septembre 2004 portant sur la Politique nationale de la jeunesse	Document-cadre de Politique de la jeunesse du Mali 2011-2015	Politique de jeunesse datant de 2003
STRATÉGIE	Projet National pour la Cohésion Sociale et l'Emploi des Jeunes	Stratégie d'Action d'Éducation Pour Tous (SAEPT en 2000)		Projet de mise en œuvre des actions prioritaires issues des préoccupations des jeunes à Madagascar, 2012-2014; Projet de collecte des préoccupations des Jeunes Malgaches et stratégies y afférentes		
PLAN D'ACTION	Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF)	Plan National d'Éducation et Formation (PNEF en 1998)		Programme conjoint : Appui à la Promotion de l'Éducation pour Tous - volet éducation non formelle, 2001-2005		Programme d'action national pour la jeunesse

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

	MAROC	MAURICE	MAURITANIE	MOLDAVIE	NIGER	ROUMANIE
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS					
POLITIQUE	Politique publique de jeunesse 2012	Politique nationale de la jeunesse 2004	Politique de jeunesse prévue en 2015	Politique nationale de jeunesse en Moldavie	La Politique nationale de l'emploi au Niger La Politique sectorielle de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques La Politique nationale de l'emploi au Niger et le Plan d'Action	N. B. Loi sur la jeunesse N° 350 du 21 juillet 2006 Politique de la jeunesse en Roumanie, 2001
STRATÉGIE	Stratégie nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJE) 2015-2030	Maurice : Stratégie nationale de développement et d'emploi. Document de stratégie pays 2014-2018	Stratégie définissant la Politique nationale de la Jeunesse 2004		La Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté Le Cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat des Jeunes au Niger, 2008	N. B. Draft de la stratégie de jeunesse 2014-2020
PLAN D'ACTION	Les programmes et les plans d'action sont issus de la SNIJE	Plan d'action régional pour le développement et l'emploi			Le Plan d'Action national pour l'éducation Pour Tous 2008-2012	

Tableau 1. Exemples d'énoncés de Politiques, Stratégies et Plans d'action adoptés par certains États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie - suite

	RWANDA	SAINTE-LUCIE	SÉNÉGAL	SEYCHELLES	SUISSE
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	DOCUMENTS ADOPTÉS				
POLITIQUE	Politique nationale de la jeunesse, 2005 Politique nationale de l'emploi, 2007 Politique nationale d'éducation des Filles		La Politique nationale de l'emploi, 1997 La Politique d'éducation de base de dix Ans Diversifiée, Articulée, et Intégrée, 2014	Politique nationale de la Jeunesse et des Sports, 2014	
STRATÉGIE	Le Rwanda aujourd'hui et demain pour, avec et par les jeunes, 2005	Stratégie nationale de l'emploi 2010-2014	Projet National pour la Cohésion Sociale et l'Emploi des Jeunes		Stratégie pour une politique Suisse de l'enfance et de la jeunesse
PLAN D'ACTION		Plan d'action	Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF)	Plan d'action régional pour le développement et l'emploi	

N-B:

Ce tableau est loin d'être exhaustif. Seuls les États et gouvernements pour lesquels nous avons pu consulter les énoncés de Politique, Stratégie, et/ou Plan d'action, dans le temps qui nous était imparti, ont été retenus dans la liste. Pour les pays, seuls les documents que nous avons pu consulter ont été cités. Ce tableau ne vise qu'à illustrer les progrès réalisés par la plupart des États et gouvernements qui se sont dotés d'outils de planification et/ou d'action en matière de politique jeunesse. Il ne permet pas non plus d'apprécier la qualité des outils ou documents en question, ni d'apprécier les progrès effectués ou non par les pays qui n'ont pas été mentionnés dans le tableau.



Photo OIF - Moussa SINON

